Montfort sur Meu
terre d'éveil

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS RÈGLEMENTAIRES

N°2017-1 / DU 1ER JANVIER AU 31 MARS 2017

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REGLEMENTAIRES

Le Recueil des Actes Administratifs a pour but de favoriser l'information des citoyens concernant les actes réglementaires, les délibérations, les décisions, les arrêtés (actes édictant des règles de portée générale et impersonnelle) pris par les assemblées délibérantes et leurs exécutifs, dans les collectivités de 3 500 habitants et plus.

Il contient :

- **Les délibérations** adoptées par le Conseil Municipal en séance publique
- **Les décisions** prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoir qui lui est accordée par le Conseil Municipal dans certains domaines de compétence énumérés par la loi (Code général des collectivités territoriales)
- **Les arrêtés** et actes pris par le Maire dans le cadre de l'exercice des pouvoirs propres, notamment en matière de police.

Le texte intégral du compte-rendu détaillé, des décisions et arrêtés peuvent être consultés en Mairie :

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU

Boulevard Villebois Mareuil

BP 86219

35162 MONTFORT-SUR-MEU Cédex

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

1ère partie

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Montfort sur Meu
terre d'éveil

CONSEIL MUNICIPAL

06 FÉVRIER 2017

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le 17 FEV. 2017
ID : 035-213501685-20170206-17_01-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le six février deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **30 janvier 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – PRUDOR – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs BRETEAU – DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN – PETTIER – RENAULT – SAILLENFEST – TILLARD

PROCURATIONS :
Mickaël ETIENNE a donné procuration à Thierry TILLARD,
Réjeanne FOUCARD a donné procuration à Jean-Marie DENEUVE,
Eric SAVIN a donné procuration à Delphine DAVID.

SECRETAIRE: Yvette BARBEDOR

TH/LT/17-01

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le procès-verbal joint en annexe de la note de synthèse et validé par le secrétaire de séance, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, à 25 voix pour et 4 abstentions (Mme BOURGOGNON et MM DEMAURE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès verbal du 12 décembre 2016.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 13/02/2017
Reçu en préfecture le 13/02/2017
Affiché le 17 FEV. 2017
ID : 035-213501885-20170206-17_02-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le six février deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **30 janvier 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – PRUDOR – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs BRETEAU – DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN – PETTIER – RENAULT – SAILLENFEST – TILLARD

PROCURATIONS :
Mickaël ETIENNE a donné procuration à Thierry TILLARD,
Réjeanne FOUCARD a donné procuration à Jean-Marie DENEUVE,
Eric SAVIN a donné procuration à Delphine DAVID.

SECRETAIRE: Yvette BARBEDOR

TH/LT/17-02

MODIFICATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;
VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
VU la délibération n°2014-24 du 5 avril 2014 relative à l'élection du Maire ;
VU la délibération n°2014-33 du 14 avril 2014 relative aux délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;
VU la délibération du Conseil Communautaire de Montfort Communauté du 7 juillet 2016 relative à la modification des statuts de la communauté en matière de prise de compétence « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de document en tenant lieu » ;
VU les délibérations favorables des conseils municipaux des communes adhérentes se prononçant sur la modification des statuts communautaires concernant l'ajout de la compétence « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de document en tenant lieu » ;
VU l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2016 relatif à la modification des statuts de Montfort Communauté – Compétence « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de document en tenant lieu » ;
VU la délibération du Conseil Communautaire de Montfort Communauté du 15 décembre 2016 relative à la délégation aux communes du droit de préemption urbain ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 13/02/2017
Reçu en préfecture le 13/02/2017
Affiché le
ID : 035-21350188[illegible]

CONSIDERANT que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22 permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences ;

CONSIDERANT que ces compétences sont déléguées afin de favoriser une bonne administration de la commune ;

CONSIDERANT que par délibération n°2014-33 du 14 avril 2014 le conseil municipal a décidé, en application de l'article L. 2122-22 du CGCT, de déléguer un certain nombre d'attributions au Maire parmi lesquelles celles de :

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres pouvant être passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
7° Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
***15°** Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme dans le périmètre de droit de préemption urbain défini en annexe du PLU communal, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien tant à l'Etat, qu'au concessionnaire d'une opération d'aménagement ou à tout autre établissement public y ayant vocation, notamment l'Etablissement Public Foncier Régional de Bretagne selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;*

CONSIDERANT que l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics a abrogé le code des marchés publics et à créer de nouvelles dispositions concernant la passation des marchés publics ;

CONSIDERANT que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L.2122-22 du CGCT, d'abord en précisant les termes de son point 7°, ensuite en ajoutant un point 26° ;

CONSIDERANT que Montfort Communauté, par délibération du 15 décembre 2016 susvisée, a délégué aux communes le droit de préemption urbain sur les zones de leur territoire délimitées en jaune sur les plans joints, les zones en bleu restant de compétence communautaire au regard de la vocation économique de ces zones U et AU ;

CONSIDERANT que, compte tenu de ces évolutions contextuelles, il convient de modifier la délibération n°2014-33 du 14 avril 2014 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire.

Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes BOURGOGNON, LE GUELLEC, ROUAUX, et MM JOSTE, SAILLENFEST, RENAULT), le Conseil Municipal :

- **DELEGUE** à Madame le Maire, pour la durée du présent mandat, les attributions suivantes :

1 Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2 Fixer annuellement les tarifs des droits de voirie et de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, de fixer les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans les mêmes conditions. Les tarifs et droits ne pourront pas être portés au-delà des taux de l'inflation constatée par l'INSEE pour l'année n-1 sans pouvoir excéder un écart de plus de 2% par rapport à ces taux. Sont exclus et restent de la compétence du conseil municipal les tarifs s'appliquant à la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, l'ALSH et la jeunesse ;

4 a) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres à l'exception des décisions suivantes :

- **Pour les marchés et les accords-cadres dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, la décision de choisir le titulaire du marché**

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 13/02/2017
Reçu en préfecture le 13/02/2017
Affiché le
ID : [illegible]

ou de l'accord-cadre, qui relève de la compétence de la commission d'appel d'offres en application de l'article L. 1414-2 du CGCT ;**

- **Pour les marchés et les accords-cadres passés selon l'une des procédures formalisées mentionnées à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, la décision de signer le marché ou l'accord-cadre.**

b) Lorsque les crédits sont inscrits au budget, prendre toute décision concernant les avenants suivants :

- **Avenants à un marché ou accord-cadre qui n'a pas été passé selon l'une des procédures formalisée mentionnées à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;**
- **Avenants à un marché ou accord-cadre qui a été passé selon l'une des procédures formalisée mentionnées à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, qui n'entraînent pas une augmentation du montant global de ce marché ou de cet accord-cadre supérieure à 5 %.**

5 Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6 Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7 Créer, **modifier ou supprimer** les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8 Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9 Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10 Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11 Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

13 Décide de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14 Fixe les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15 D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme dans le périmètre de droit de préemption urbain défini en annexe du PLU communal, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien tant à l'Etat, qu'au concessionnaire d'une opération d'aménagement ou à tout autre établissement public y ayant vocation, notamment l'Etablissement Public Foncier Régional de Bretagne selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code ;

16 Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour les actions en première instance, en appel et en cassation, devant les juridictions tant administratives que judiciaires. La délégation s'étend aux contentieux de toute nature ainsi qu'aux procédures d'urgence, d'expertise, d'audit et de conseil. Le maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délégation et en particulier désigner les avocats, conseils, avoués, huissiers de justice, notaires et experts, dans le respect de la délégation qui lui a été confiée aux 4 et 11 de la présente ;

17 Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000 euros ;

22 Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;

24 Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 13/02/2017
Reçu en préfecture le 13/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_02-DE

26 Demander à l'Etat ou à toute autre collectivité territoriale l'attribution de toute subvention destinée à financer la réalisation d'une action ou d'un projet, à la condition que l'action ou le projet ait été présenté préalablement au conseil municipal.

- **AUTORISE** par ordre de priorité les adjoints et/ou les conseillers municipaux titulaires d'une délégation du maire à signer les décisions qui seront prises dans le cadre de la délégation accordée au maire par l'assemblée.

- **AUTORISE Madame le Maire à donner délégation de signature au directeur général des services et au directeur général adjoint des services pour l'exercice des attributions confiées par le conseil municipal au maire en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 28/02/2017
Reçu en préfecture le 28/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_03-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le six février deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **30 janvier 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – PRUDOR – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs BRETEAU – DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – SAILLENFEST – TILLARD

PROCURATIONS :
Mickaël ETIENNE a donné procuration à Thierry TILLARD,
Réjeanne FOUCARD a donné procuration à Jean-Marie DENEUVE,
Eric SAVIN a donné procuration à Delphine DAVID.

SECRETAIRE: Yvette BARBEDOR

TH/LT/17-03

MODIFICATION DES REPRÉSENTATIONS DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A L'INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil municipal,

VU la délibération n°14-26 nommant les adjoints au Maire ;

VU les arrêtés municipaux n°2014-229, n°2015-328 et n°2016-132 désignant les fonctions des conseillers délégués ;

VU le règlement intérieur du conseil municipal article I-1, validé le 15/09/2016 en Conseil Municipal

VU les délibérations n° 14-66, n°14-72, n°14-102, n°15-128 et n°16-62 désignant les membres des commissions municipales ;

VU les délibérations n°14-37, n°14-102 et n°16-62 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

VU les délibérations n°14-69, n°14-102 et n°16-62 désignant les membres de la Commission Marchés Publics à Procédure Adaptée (MAPA) ;

VU la délibération n°14-38 et n°16-62 désignant les membres de la Commission de Délégation de Service Public ;

VU la délibération n°14-40 désignant un membre du Conseil municipal aux conseils d'école maternelle et élémentaire du Pays Pourpré et du Moulin à Vent ;

VU la démission de Monsieur Didier GAUDRE, 3ème adjoint au Maire, acceptée par Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine le 14 avril 2016 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°16-61 en date du 04 juillet 2016 nommant un nouvel adjoint ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 28/02/2017
Reçu en préfecture le 28/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_03-DE

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **VALIDE** les désignations suivantes qui respectent le principe de représentation proportionnelle, à savoir 5 conseillers de la majorité et deux des minorités :

1 - COMMISSION DEVELOPPEMENT URBAIN :
- **Jean-Marie DENEUVE**
- Marie-Odile GANDIN
- Eric SAVIN
- Mickaël ETIENNE
- Thierry TILLARD
- Claudia ROUAUX
- Gérard DEMAURE

2 - COMMISSION EDUCATION SOLIDARITE FAMILLE :
- **Nathalie LE PALMEC**
- Erika GRELIER
- Marie-Odile GANDIN
- Martine HERISSON
- Stéphane BRETEAU
- Danièle BOURGOGNON
- Quentin JOSTE

3 - COMMISSION SPORT CULTURE VIE ASSOCIATIVE JEUNESSE RELATIONS INTERNATIONALES :
- **Mathilde SEMPEY**
- Réjeanne FOUCARD
- Yvette BARBEDOR
- Thierry TILLARD
- Jean-Michel PETTIER
- Claudia ROUAUX
- Marcelle LE GUELLEC

4 - COMMISSION ENVIRONNEMENT GESTION DES RISQUES :
- **Véronique HUET**
- Dominique THIRION
- Jean-Louis LANGEVIN
- Corinne PRUDOR
- Jérôme GUERIN
- Marcelle LE GUELLEC
- Sébastien SAILLENFEST

5 - COMMISSION FINANCES ADMINISTRATION GENERALE RESSOURCES HUMAINES :
- **Lionel PERON**
- Jérôme GUERIN
- Pascal ENIZAN
- Murielle SEIMANDI
- Mathilde SEMPEY
- Claudia ROUAUX
- Gérard DEMAURE

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Titulaires	Suppléants
1. Jean-Louis LANGEVIN	1. Eric SAVIN
2. Jean-Marie DENEUVE	2. Marie-Odile GANDIN
3. Véronique HUET	3. Thierry TILLARD
4. Jean-Michel PETTIER	4. Danièle BOURGOGNON
5. Quentin JOSTE	

COMMISSION MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE:

Titulaires	Suppléants
1. Lionel PERON	1. Eric SAVIN
2. Jean-Marie DENEUVE	2. Marie-Odile GANDIN
3. Véronique HUET	3. Thierry TILLARD
4. Jean-Michel PETTIER	4. Danièle BOURGOGNON
5. Quentin JOSTE	

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 28/02/2017
Reçu en préfecture le 28/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_03-DE

COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :

Titulaires	Suppléants
1. Marie-Odile GANDIN	1. Eric SAVIN
2. Dominique THIRION	2. Martine HERISSON
3. Murielle SEIMANDI	3. Jean-Michel PETTIER
4. Jérôme GUERIN	4. Quentin JOSTE
5. Claudia ROUAUX	

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 16/02/2017
Reçu en préfecture le 16/02/2017
Affiché le 17 FEV. 2017
ID : 035-213501885-20170206-17_04-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le six février deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **30 janvier 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – PRUDOR – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs BRETEAU – DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN – PETTIER – RENAULT – SAILLENFEST – TILLARD

PROCURATIONS :
Mickaël ETIENNE a donné procuration à Thierry TILLARD,
Réjeanne FOUCARD a donné procuration à Jean-Marie DENEUVE,
Eric SAVIN a donné procuration à Delphine DAVID.

SECRETAIRE: Yvette BARBEDOR

TH/LT/17-04

MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTFORT COMMUNAUTE POUR LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN EQUIPEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-5-III, L.5211-17 et L.5211-18-I ;
VU l'arrêté préfectoral du 14 décembre 1992 portant constitution de Montfort Communauté, et ses modificatifs ;
VU l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant modification des statuts de Montfort Communauté (Mise en conformité avec la Loi Notre et Prise de la compétence optionnelle « enseignement musical et chorégraphique »).
VU la délibération du Conseil Communautaire de Montfort Communauté en date du 17 septembre 2015 approuvant le projet de création d'une piste d'athlétisme communautaire sur la Commune de Montfort-sur-Meu ;
VU la délibération du Conseil Communautaire de Montfort Communauté en date du 19 janvier 2017 relatif à la réalisation d'une piste d'athlétisme à Montfort-sur-Meu ;

CONSIDERANT que la commune de Montfort-sur-Meu est propriétaire de la parcelle cadastrée section AR n°118, d'une contenance totale de 40 820 m² ;
CONSIDERANT que Montfort Communauté souhaite y implanter une piste d'athlétisme avec vestiaires dans le cadre de sa compétence en matière d'équipements sportifs d'intérêt communautaire ;
CONSIDERANT qu'en vertu de l'article II-4 de ses statuts, figure au nombre des compétences optionnelles de la Communauté de communes la compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire* » ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 16/02/2017
Reçu en préfecture le 16/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_04-DE

Après avoir délibéré par vote à bulletins secrets à 20 v... ...itre et 7 blancs, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la mise a disposition une partie de la parcelle AR n°118 dans l'optique de réaliser un équipement sportif d'intérêt communautaire. Dès que l'emprise définitive de la mise à disposition sera déterminée, une convention de mise à disposition d'un terrain communal au profit de Montfort Communauté sera réalisée.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Président de Montfort Communauté.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le 17 FEV. 2017
ID : 035-213501885-20170206-17_05-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le six février deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **30 janvier 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – PRUDOR – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs BRETEAU – DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN – PETTIER – RENAULT – SAILLENFEST – TILLARD

PROCURATIONS :
Mickaël ETIENNE a donné procuration à Thierry TILLARD,
Réjeanne FOUCARD a donné procuration à Jean-Marie DENEUVE,
Eric SAVIN a donné procuration à Delphine DAVID.

SECRETAIRE: Yvette BARBEDOR

TH/LT/17-05

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION MULTISERVICES FGDON 35 – PERIODE 2017/2020

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-7;

VU la délibération n°2005-84 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2005 : Convention multiservices avec la FEVILDEC ;

VU la délibération n°2013-23 du Conseil Municipal en date du 18 février 2013 : Convention multiservices avec la FEVILDEC ;

VU le projet de convention multiservices 2017/2020 présenté par la FGDON 35 ;

CONSIDERANT que la Ville de Montfort-sur-Meu bénéficie des services de la FEVILDEC, puis de la FGDON 35 depuis de nombreuses années ;

CONSIDERANT que la convention qui lie la FGDON 35 avec la Ville de Montfort-sur-Meu arrive à terme, la FGDON 35 a transmis un projet de convention pour la période 2017/2020 afin de poursuivre cette collaboration ;

CONSIDERANT que le montant de la cotisation a évolué, cette augmentation tenant compte de plusieurs paramètres, notamment :

- La gestion complexe de la problématique « frelon asiatique » dans laquelle la FGDON 35 est investie depuis son apparition sur le département ;
- La nécessité d'augmenter la capacité de la FGDON 35 à lutter collectivement contre le ragondin et le rat musqué qui, faute de froid hivernal, ont augmenté leur rythme de reproduction et génèrent de graves problèmes sanitaires ;
- Des charges de fonctionnement plus importantes liées aux coûts de transport, de matériel et à la procédure qualité Certiphyto ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_05-DE

- La mise en place et l'animation de 12 sections loca GDON qui seront la base de la pérennisation des actions engagées et du développement concerté de programmes futurs.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention multiservices de la FGDON 35 pour la période 2017/2020.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- FGDON 35.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

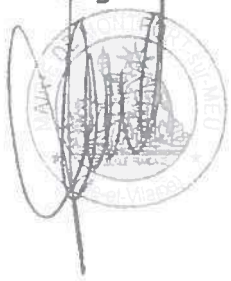

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le 17 FEV. 2017
ID : 035-213501885-20170206-17_06-DE

Montfort sur Meu
Patrimoine d'hier et d'aujourd'hui

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le six février deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **30 janvier 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – PRUDOR – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs BRETEAU – DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN – PETTIER – RENAULT – SAILLENFEST – TILLARD

PROCURATIONS :
Mickaël ETIENNE a donné procuration à Thierry TILLARD,
Réjeanne FOUCARD a donné procuration à Jean-Marie DENEUVE,
Eric SAVIN a donné procuration à Delphine DAVID.

SECRETAIRE: Yvette BARBEDOR

TH/LT/17-06

AVIS SUR LE RAPPORT 2015 RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2224-5 et D. 2224-1 ;

VU le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;

CONSIDERANT que le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ;

CONSIDERANT qu'il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport (ci-annexé) et notamment sur les indicateurs suivants :

- **Territoire :**
  - La commune organise le service d'eau potable. ;
  - La population desservie est de **6 700 habitants**.
- **Exploitation :**
  - La société VEOLIA EAU a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service ;
  - La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages ;
  - L'eau est distribuée à **3 205 abonnés**.

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_06-DE

- **Besoins en eau :**
  - Des ressources propres à la commune :
    - 1 captage a fourni 37 512 m³ d'eau après traitement.

  - Des ressources extérieures à la commune : 3 importations de collectivités voisines d'un volume total de 708 700 m³ :
    - SIE de la Foret de Paimpont a fourni 20 156 m³ ;
    - SIE de Montauban – Saint-Méen a fourni 5 465 m³ ;
    - CEBR a fourni 696 857 m³.
- **Distribution :**
  - En 2015 les abonnés domestiques ont consommé 291 589 m³ et les abonnés non-domestiques 398 572 m³, soit un total de 690 161 m³ (-0,50 % par rapport à 2014). La consommation moyenne par abonné est ainsi de 215 m³/an.
  - Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 91,1 %** en 2015 (il était de 93 % en 2014).
  - Le taux de renouvellement du réseau est de 0 %.
- **Qualité :**
  - L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites règlementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.
- **Prix :**
  - Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.
  - Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 307,36 € (sur la base du tarif du 1er janvier 2016, toutes taxes comprises), soit en moyenne 2,56 €/m³.
  - Sur ce montant, 63,5 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 11,1 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes et contributions s'élèvent à 25,4 %.

CONSIDERANT que le rapport et l'avis seront mis à la disposition du public dans les conditions visées à l'article L. 1411-13 du CGCT, à la Mairie dans les quinze jours suivant la réception. Le public sera avisé par voie d'affichage apposée aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable, annexé à la présente délibération.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- SMG 35 ;
- VEOLIA Eau.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_06-DE

Rapport annuel

Commune de MONTFORT-SUR-MEU

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC

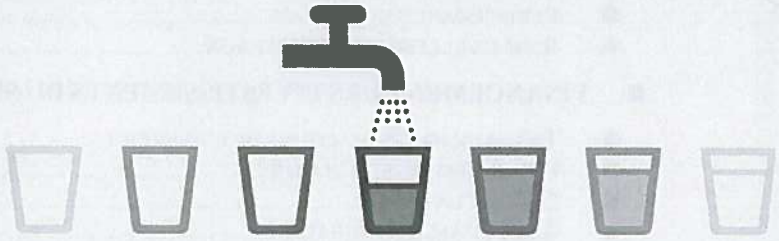

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2015

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
SMG35
Service Gestion des Services Publics de l'eau potable

Document établi le 13 juillet 2016

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_06-DE

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

Commune de MONTFORT-SUR-MEU

Rapport annuel
EXERCICE
2015

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
  - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
  - CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT 4
  - RESSOURCES EN EAU 4
  - NOMBRE D'ABONNES 5
  - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS 6
  - LONGUEUR DU RESEAU 6
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 7**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 7
  - FRAIS D'ACCES AU SERVICE 7
  - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 7
  - LE PRIX DE L'EAU TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES 8
  - EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2006 9
  - RECETTES D'EXPLOITATION 10
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 11**
  - QUALITE DE L'EAU 11
  - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 11
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 12
  - PERFORMANCE DU RESEAU 14
  - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX 16
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 17**
  - TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE 17
  - BRANCHEMENTS EN PLOMB 17
  - ETAT DE LA DETTE 17
  - AMORTISSEMENTS REALISES 17
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE 18**
  - AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE 18
  - OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE 18

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_06-DE

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise en partie le service d'eau potable.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

6 700 habitants

Population en vigueur en 2015 (données Insee 2012 - Décret N° 2014-1611 du 24 décembre 2014).

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er janvier 2003. La durée du contrat est de 18 ans. Il prend fin le 31 décembre 2020.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	22/05/2012	Mise à l'arrêt de l'usine de production depuis le 1er août 2010. Modification du programme de renouvellement. Prise en charge de la totalité des achats d'eau. Modification de la structure tarifaire.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des canalisations, des captages, des compteurs, des équipements électromécaniques
Renouvellement	des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques

La commune prend en charge :

Entretien	de la voirie, des poteaux incendie
Renouvellement	de la voirie, des poteaux incendie, du génie civil

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035213501885-20170206-17_06-DE

CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observation
d'Import	CEBR		2015		
d'Import	SIE DE LA FORET DE PAIMPONT		1984	20	Convention caduque date d'échéance 31/12/2005
d'Import	SIE DE MONTAUBAN - ST MEEN	5 000 m3/an maxi	2012	3	

RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2014 [m³]	Prélèvement 2015 [m³]	Variation 2014/2015	Observations
Drain de L'Asnière MONTFORT-SUR-MEU Prélèvement en nappe souterraine		39 394	37 512	-4,78 %	Respect de l'autorisation de prélèvement du 4/2/2010
Total des prélèvements [m³]		**39 394**	**37 512**	**-4,78 %**	

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2014 [m³]	Production 2015 [m³]	Variation 2014/2015	Observations
Usine de traitement de l 'Asnière MONTFORT-SUR-MEU Traitement complet	200	39 394	37 512	-4,78 %	
Total produit [m³]		**39 394**	**37 512**	**-4,78 %**	

Le rendement de l'usine de l'Asnière est en 2015 de 100%, du même ordre qu'en 2014.

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2014 [m³]	Importé en 2015 [m³]	Variation 2014/2015	Part 2015
CEBR	653 833	696 857	+6,58%	96,45%
SIE DE LA FORET DE PAIMPONT	51 034	20 156	-60,50%	2,79%
SIE DE MONTAUBAN - ST MEEN	3 833	5 465	+42,58%	0,76%
Total import [m³]	**708 700**	**722 478**	**+1,94%**	**100,00%**

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2014	2015	Variation	Part 2015
Ressources propres	39 394	37 512	-4,78 %	4,93%
Importations	708 700	722 478	+1,94 %	95,07%
Total général	**748 094**	**759 990**	**+1,59 %**	**100%**

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_06-DE

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés –*

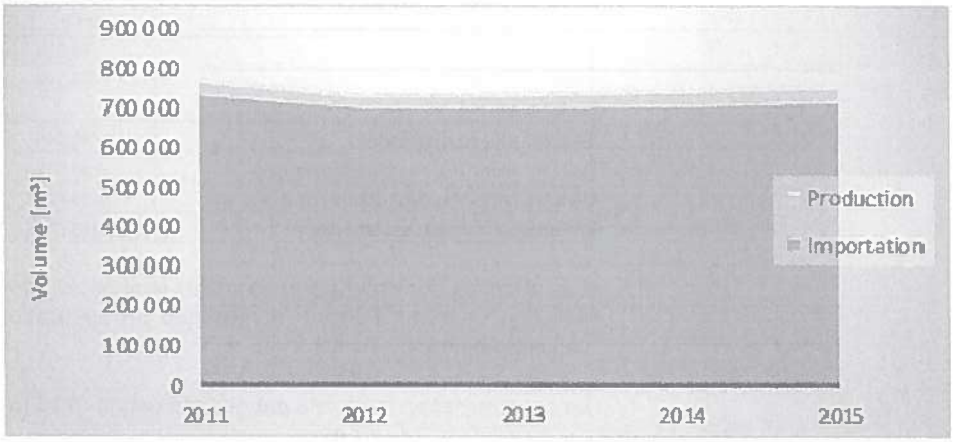

NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2014	2015	Variation
Nombre total d'abonnés	3 123	3 205	+2,63 %

- *Evolution du nombre total d'abonnés*

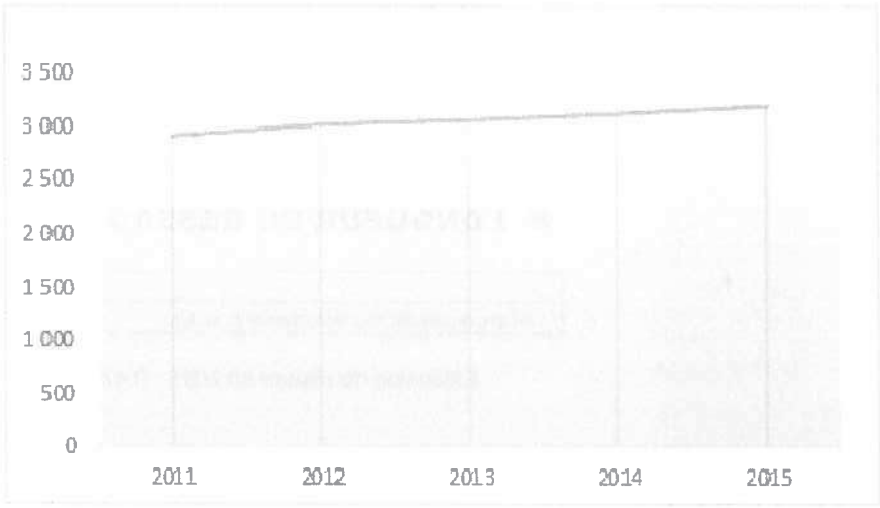

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_06-DE

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2014	2015	Variation
Volume produit	39 394	37 512	-4,78 %
Volume importé	708 700	722 478	+1,94 %
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	**748 094**	**759 990**	**+1,59 %**
Volume vendu aux abonnés domestiques	258 019	291 589	+13,01 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	435 627	398 572	-8,51 %
Volume total vendu aux abonnés	**693 646**	**690 161**	**-0,50 %**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **215 m³ par an**. Elle était de 222 m³ en 2014.

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés*

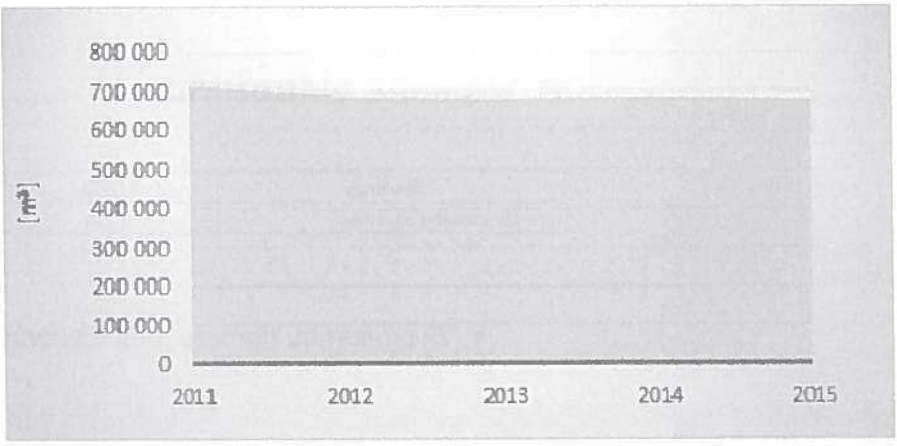

LONGUEUR DU RESEAU

	2014	2015	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	52,0	52,4	+0,72 %

Extension du réseau en 2015 : 0,47 km

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_06-DE

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
27/10/2014	Surtaxe eau potable : redevance communale 2015
12/10/2015	Surtaxe eau potable : redevance communale 2016

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2016, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 7,97% par rapport aux tarifs de base établis au 1er janvier 2012 (Avenant n°1).

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujetti à la TVA.

FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2016 :
Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 41,23 € H.T.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1er jan 2015	1er jan 2016
Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3000

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_06-DE

tarif domestique de la commune

LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er jan 2015	1er jan 2016	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	20,42	20,32	-0,49 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 200 m³)	1,462	1,455	-0,48 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (au-delà de 200 m³)	1,559	1,552	-0,45 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	10,14	10,14	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 200 m³)	0,267	0,20	-25,09 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (au-delà de 200 m³)	0,267	0,20	-25,09 %
Redevances et taxes				
	Fonds de concours SMG [€/m³]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,049	0,049	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,30	-3,23 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2015	1er jan 2016	Variation
Exploitant	195,86	194,92	-0,48 %
Collectivité	42,18	34,14	-19,06 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,88	5,88	0,00 %
Redevance de pollution domestique	37,20	36,00	-3,23 %
TVA	16,58	16,02	-3,38 %
Total [€ TTC]	**318,10**	**307,36**	**-3,38 %**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-3,77 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,56 €/m³

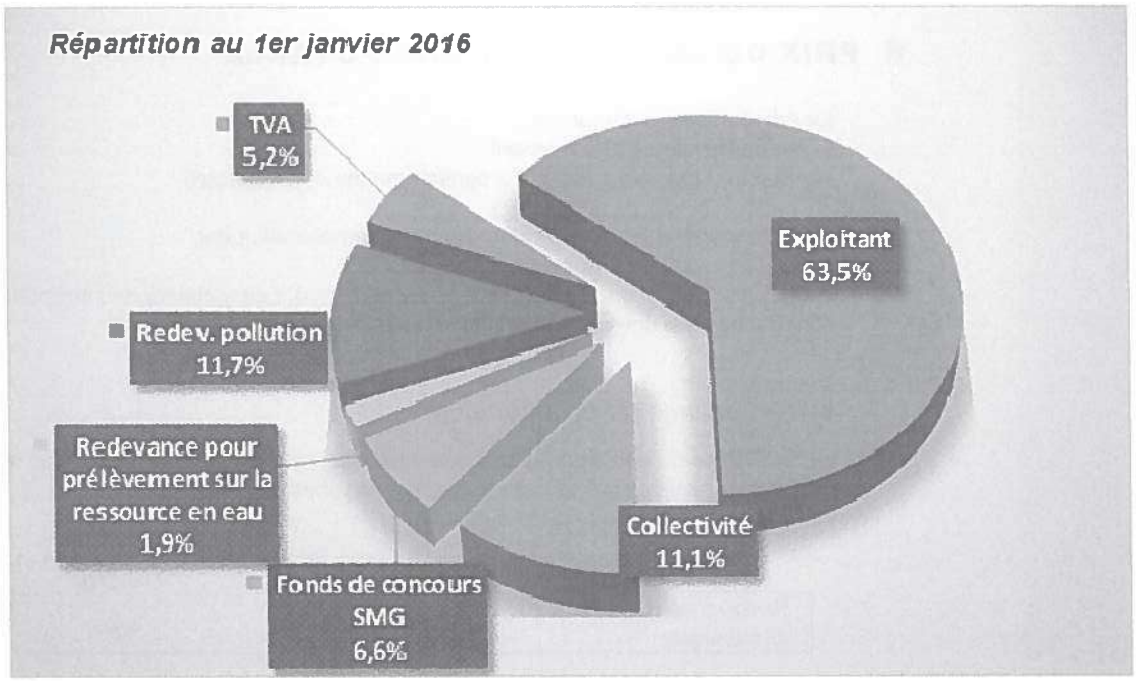

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_06-DE

EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2006

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2006	154,56	34,36	12,60	201,52
2007	167,12	35,00	13,32	215,44
2008	171,95	35,34	16,20	223,49
2009	177,15	38,82	18,36	234,33
2010	177,00	40,74	20,28	238,02
2011	184,90	41,38	22,68	248,96
2012	184,54	42,18	22,68	249,40
2013	188,82	42,18	27,24	258,24
2014	189,96	42,18	27,12	259,26
2015	195,86	42,18	26,28	264,32
2016	194,92	34,14	26,28	255,34

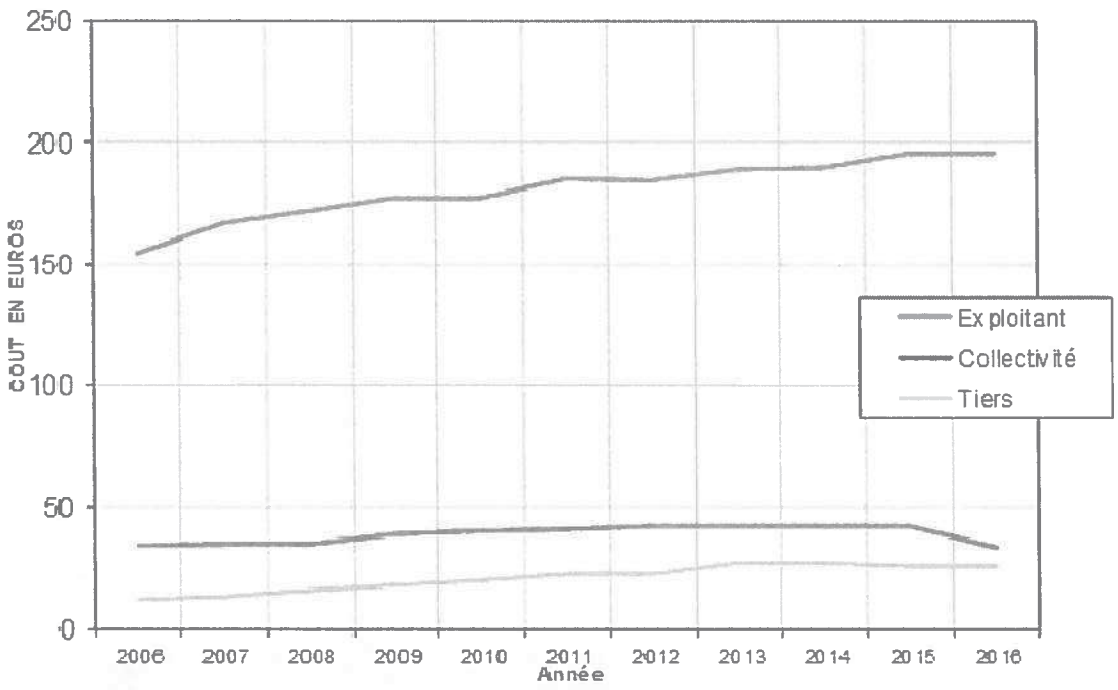

La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de **+26,79 %** depuis le début 2006 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2006-2016	**+26,11 %**	**-0,64 %**	**+108,57 %**	**+26,79 %**

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_06-DE

RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	327 466,87 €	326 894,97 €	-0,17 %
dont abonnements	128 331,77 €	128 503,09 €	+0,13 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 1 611,16 €	- 873,89 €	+45,76 %
Total recettes de vente d'eau	**325 855,71 €**	**326 021,08 €**	**+0,05 %**

Autres recettes			
Régularisation Py (part " importation-production")	- 21 484,21 €	15 459,61 €	
Total des recettes	304 371,50 €	341 480,69 €	

- *Recettes de l'exploitant*

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	805 626,01 €	830 315,81 €	+3,06 %
dont abonnements	85 840,76 €	86 786,83 €	+1,10 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 8 611,25 €	- 4 377,52 €	+49,16 %
Total recettes de vente d'eau	**797 014,76 €**	**825 938,29 €**	**+3,63 %**

Autres recettes			
Régularisation Py (part " importation-production")	21 484,21 €	-15 459,61 €	
Total des recettes	818 498,97 €	810 478,68 €	

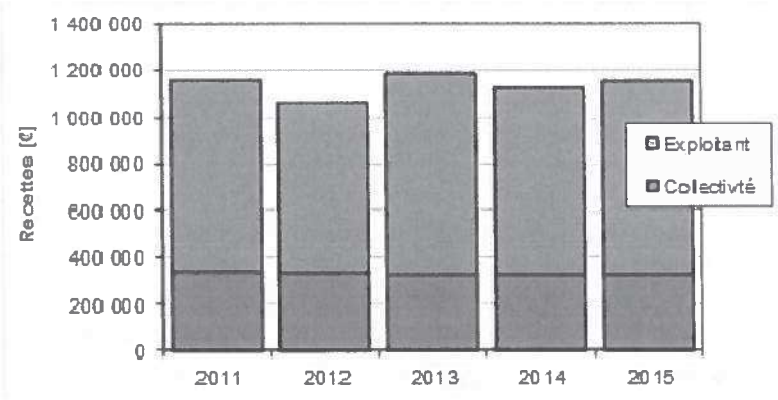

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_06-DE

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité
Conformité bactériologique	16	100 %
Conformité physico-chimique	16	100 %

Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS 35)
L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / **Limite** de qualité	**50 mg/l**	**0,1µg/l par molécule**	COT : 2 mg/l
UDI Montfort	17,7 [8,4 – 31,4]	< seuils de détection	
UDI Montfort - Paimpont	14,5 [10,3 – 18,7]	< seuils de détection	

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_06-DE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (suite)

	Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
Drains de L'Asnière, La Loge, La Prairie Journaux			
➔	80 %	Arrêté préfectoral du 4 février 2010 est en cours de mise en œuvre. (travaux PPI). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un taux de 100% pourra être admis.	80 %
Import d'eau traitée depuis SIE DE LA FORET DE PAIMPONT			
➔	80 %	L'import vient de la station de l'Etang Bleu qui traite l'eau prélevée au niveau des captages de l'Etang Bleu, du Pas du Houx et de la Ville Danet. L'arrêté préfectoral de l'Etang Bleu et du Pas du Houx sont complètement mis en œuvre, par conséquent un indice de 89% peut être admis	89 %
Import d'eau traitée depuis SIE DE MONTAUBAN - ST MEEN			
➔	80 %	L'import vient de la station de la Saudrais, qui traite l'eau du captage de la Saudrais. Pour cet import, un indice de 80% est admis	80 %
Import d'eau traitée depuis CEBR			
➔	80 %	L'import vient de la station de Rophemel, qui traite l'eau de la retenue de Rophemel. Pour cet import, un indice de 80% est admis	80 %

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable	
Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	**80 %**

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_06-DE

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	13
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	TOTAL	**120**	**73**

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_06-DE

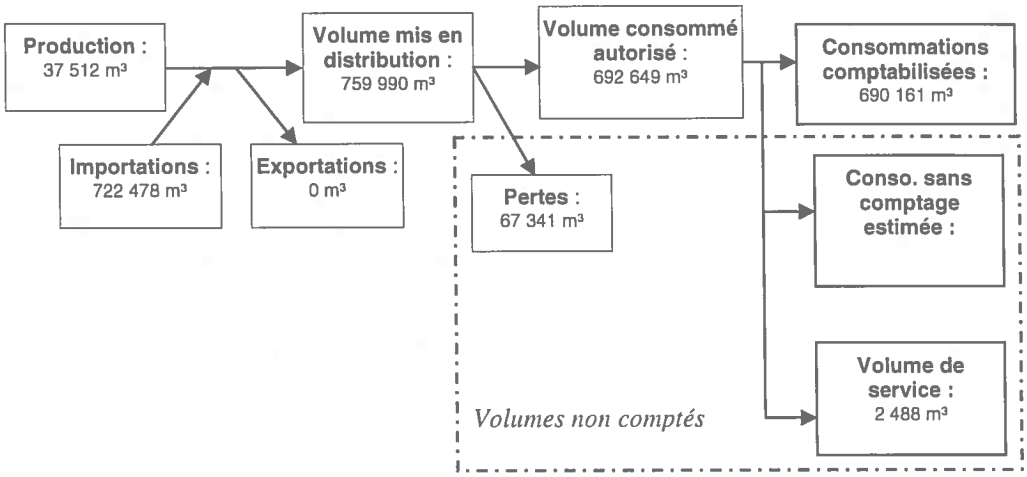

PERFORMANCE DU RESEAU

Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 2 488 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution =**
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution [%]	94,5 %	94,8 %	93,7 %	93,0 %	91,1 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés =**
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	2,33	1,91	2,57	2,87	3,65

- **indice linéaire de pertes en réseau =**
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	2,08	1,85	2,45	2,75	3,52

- **indice linéaire de consommation=**
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	35,6	33,8	36,6	36,6	36,2
Seuil de rendement [%]	72,1 %	71,8 %	72,3 %	72,3 %	72,2 %

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_06-DE

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Commune de MONTFORT-SUR-MEU

Rapport annuel

EXERCICE
2015

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501385-20170206-17_06-DE

Evolution du rendement du réseau de distribution

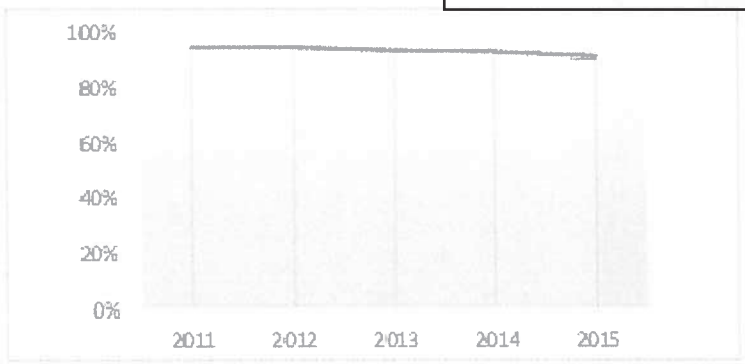

Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau

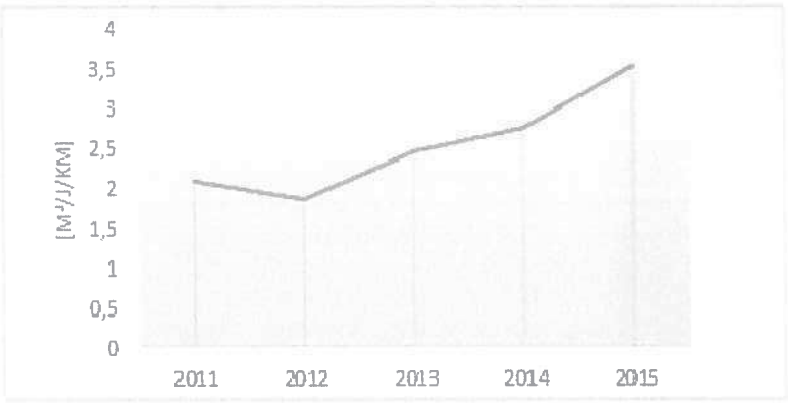

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,441	0	0,198	0	0
% de renouvellement du réseau	0,78	0	0,38	0	0

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux» [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,24 %.**

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de **0,639 km**

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_06-DE

Financement des investissements du service de l'eau potable

TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Pas de travaux payés en 2015

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2015 est de 2 801.

Il n'existe aucun branchement en plomb sur la commune (seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur étant comptabilisés).

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €

AMORTISSEMENTS REALISES

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	56 060,90 €	56 599,27 €	56 599,27 €	56 599,27 €	56 599,34 €

Commune de MONTFORT-SUR-MEU

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_06-DE

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2014	2015
montants des abandons de créance	**479,37 €**	**434,09 €**
dont part délégataire	479,37 €	434,09 €
dont part collectivité	0,00 €	
nombre de demandes reçues	4	3
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire		
dont part collectivité		

OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2014	2015
	-	-

Commune de MONTFORT-SUR-MEU

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le 17 FEV. 2017
ID : 035-213501885-20170206-17_07-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le six février deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **30 janvier 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – PRUDOR – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs BRETEAU – DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN – PETTIER – RENAULT – SAILLENFEST – TILLARD

PROCURATIONS :
Mickaël ETIENNE a donné procuration à Thierry TILLARD,
Réjeanne FOUCARD a donné procuration à Jean-Marie DENEUVE,
Eric SAVIN a donné procuration à Delphine DAVID.

SECRETAIRE: Yvette BARBEDOR

TH/LT/17-07

CONVENTION POUR L'EXPLOITATION D'UN CRÉMATORIUM – AVENANT N°5

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-7 et suivants ;

VU le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession;

VU l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère ;

VU la convention pour l'exploitation d'un crématorium en date du 15 novembre 1989, et ses avenants 1, 2, 3 et 4 ;

VU le projet d'avenant n°5 à la DSP « convention pour l'exploitation d'un crématorium » présenté par la société OGF ;

VU le courrier de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine en date du 15 décembre 2016 confirmant que le contrat de concession pour la gestion du crématorium peut être modifié par avenant ;

VU le procès-verbal de la commission Délégation de Services Public du 24 janvier 2017 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés dans l'atmosphère, le crématorium de Montfort-sur-Meu doit être mis en conformité avec ces nouvelles dispositions avant le 17 février 2018, soit avant l'expiration du contrat pour la délégation de service public.

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_07-DE

CONSIDERANT que cette mise en conformité nécessite l'installation d'une ligne de traitement et de filtration des gaz rejetés dans l'atmosphère ainsi qu'une adaptation de l'automate et de la cheminée de l'équipement de crémation en place pour le raccordement de la future ligne de filtration ;

CONSIDERANT que l'équipement de crémation étant âgé de 23 ans et devant faire également l'objet d'une mise en conformité en complément de l'adaptation de l'automate et de la cheminée, OGF propose à la Commune de Montfort-sur-Meu son remplacement par un équipement de nouvelle génération. Celui-ci sera plus respectueux de l'environnement en matière de consommation d'énergies et permettra la réalisation des crémations de cercueils hors gabarit ;

CONSIDERANT que ces travaux représentent un coût global d'investissements à réaliser de 573.050 € HT ;

CONSIDERANT que, compte-tenu du coût global des investissements nouveaux non prévus à réaliser et de la durée restant à courir du contrat, soit 18 mois, ces investissements nouveaux ne pourront pas être amortis sans une augmentation excessive des tarifs aux usagers ;

CONSIDERANT que les articles 36 et 37 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession disposent qu'un contrat de concession peut être modifié lorsque « *3° [...] la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'une autorité concédante diligente ne pouvait pas prévoir [...]* » dès lors que le montant des modifications est inférieur à 50 % du montant du contrat de concession initial ;

CONSIDERANT que les investissements relatifs à la mise en conformité du crématorium, s'inscrivent précisément dans l'hypothèse visée par ces articles. Ces investissements ne pouvaient être initialement prévus au contrat dans la mesure où ils sont imposés par une modification de la règlementation. En outre, le montant des modifications n'excédera pas 50 % du montant initial du contrat tel que ce montant est déterminé par l'article 7 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 précité ;

CONSIDERANT que le délégant et le délégataire envisagent de procéder, au moyen d'un avenant, aux modifications nécessaires du contrat afin de mettre aux nouvelles normes les équipements de crémation du crématorium ;

CONSIDERANT qu'un avenant de prolongation de 3,5 ans au contrat est proposé ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°5 à la DSP « Convention pour l'exploitation d'un crématorium », annexé à la présente délibération.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Société OGF, délégataire du service public.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17-1
EN DATE DU 06/02/2017
LE MAIRE
Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_07-DE

CONVENTION POUR L'EXPLOITATION D'UN CREMATORIUM

AVENANT N°5

ENTRE

La commune de Montfort-sur-Meu, dûment représentée par son Maire, Madame Delphine DAVID, dûment habilitée à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du _____,

Ci-après la « **Commune** » ou le « **Concédant** »
De première part,

ET

La société OGF, société anonyme au capital social de 40.904.385 €uros, immatriculée sous le numéro 542 076 799 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, dont le siège est situé 31 rue de Cambrai, 75019 à Paris - France, dûment représentée par Monsieur Laurent KIRSCH, son Secrétaire Général, dûment habilité en vertu d'un pouvoir en date du 21 décembre 2010,

Ci-après « **OGF** » ou le « **Concessionnaire** »
De seconde part,

Ci-après également désignés collectivement « **les Parties** » et individuellement « **la Partie** ».

PROJET

En accord avec les parties, les présentes ont été reliées par le procédé ASSEMBLACT R.C. empêchant toute substitution ou addition et sont seulement signées à la dernière page.

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_07-DE

Préambule

Par convention signée le 15 novembre 1989, la Commune a confié à OGF la construction et l'exploitation d'un crématorium à Montfort-sur-Meu pour une durée de vingt-sept ans à compter de la date de prise en charge effective du service par le délégataire, soit le 10 juillet 1991. La Commune et OGF ont signés par la suite quatre avenants à cette convention (la convention et ses quatre avenants, ci-après dénommés ensemble la « Convention »).

En application de l'arrêté du 28 janvier 2010 *relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés dans l'atmosphère*, le crématorium de Montfort-sur-Meu doit être mis en conformité avec ces nouvelles dispositions avant le 17 février 2018 soit avant l'expiration du Contrat.

Cette mise en conformité nécessite l'installation d'une ligne de traitement et de filtration des gaz rejetés dans l'atmosphère ainsi qu'une adaptation de l'automate et de la cheminée de l'équipement de crémation en place pour le raccordement de la future ligne de filtration.

Par ailleurs, l'équipement de crémation étant âgé de 23 ans et devant faire également l'objet d'une mise en conformité en complément de l'adaptation de l'automate et de la cheminée, OGF propose à la Commune son remplacement par un équipement de nouvelle génération. Celui-ci sera plus respectueux de l'environnement en matière de consommation d'énergies et permettra la réalisation des crémations de cercueils hors gabarit.

Ces travaux représentent un coût global d'investissements à réaliser de cinq cent soixante-treize mille cinquante euros hors taxes (573.050 € HT).

Dès lors, à la demande de la Commune, les Parties doivent procéder par avenant pour intégrer les exigences imposées par cette nouvelle règlementation, en particulier l'installation d'une ligne de traitement et de filtration des gaz rejetés dans l'atmosphère non prévisible lors de la signature du Contrat.

A cet égard, les articles 36 et 37 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 *relatif aux contrats de* concession dispose qu'un contrat de concession peut être modifié lorsque « *3°* [...] *la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'une autorité concédante diligente ne pouvait pas prévoir* [...] » dès lors que le montant des modifications est inférieure à cinquante pourcent du montant du contrat de concession initial.

En l'espèce, les investissements relatifs à la ligne de filtration à réaliser, s'inscrivent précisément dans l'hypothèse visée par ces articles. Ces investissements ne pouvaient être initialement prévus au Contrat dans la mesure où ils sont imposés par une modification de la règlementation. En outre, le montant des modifications n'excéderont pas cinquante pourcent du montant initial du Contrat.

Aussi, les Parties ont-elles décidé de procéder, au moyen du présent avenant, aux modifications nécessaires du Contrat afin de mettre aux nouvelles normes les équipements de crémation du crématorium.

Enfin, compte-tenu des évolutions de la réglementation funéraire, une mise à jour du règlement intérieur du crématorium s'impose.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet de définir termes et conditions dans lesquels le Concessionnaire, à la demande de la Commune, prend en charge l'installation d'un équipement de crémation, de traitement et de filtration des rejets dans l'atmosphère permettant la conformité aux normes réglementaires en vigueur résultant de l'arrêté ministériel du 28 janvier 2010 *relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés dans l'atmosphère*.

Le montant de l'investissement supplémentaire total pris en charge par le Concessionnaire s'élève à cinq cent soixante-treize mille cinquante euros hors taxes (573.050 € HT) dont le détail est annexé au présent avenant en Annexe 1 -.

Ce document constitue un DOCUMENT DE TRAVAIL : Il ne saurait être considéré comme une offre dont l'acceptation aux clauses et conditions qui y figurent serait de nature à lier OGF avant sa signature par les deux parties

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_07-DE

Le compte d'exploitation prévisionnel modifié en raison du présent avenant est joint en Annexe 2 -.

Article 2 - Modalités de réalisation des travaux

Les travaux visés au présent avenant seront réalisés selon le calendrier prévisionnel ci-joint en Annexe 3 -, et devront être achevés au plus tard avant le 17 février 2018, date limite de mise en conformité fixée par l'arrêté ministériel du 28 janvier 2010 *relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés dans l'atmosphère*.

Le Concessionnaire fait son affaire personnelle de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à l'accomplissement des travaux conformément à la règlementation en vigueur (permis de construire, autorisation préfectorale d'extension, etc.).

Article 3 - Modification de l'article 20 de la Convention

Compte tenu de l'importance des travaux et de l'impossibilité d'amortir la charge d'investissement relative à l'installation d'un équipement de crémation et d'une ligne de traitement et de filtration des gaz rejetés dans l'atmosphère, imposée par la nouvelle réglementation sur la durée résiduelle du Contrat sans augmentation excessive des tarifs supportés par les usagers, les Parties conviennent de prolonger la durée initiale de la Convention d'une durée supplémentaire de trois (3) ans et six (6) mois.

Par conséquent, l'article 20 de la Convention est modifié par les stipulations suivantes :

> « *ARTICLE 20*
> *La présente convention est conclue pour une durée trente (30) ans et six (6) mois, à compter de la prise en charge effective du service par le Concessionnaire, soit le 10 juillet 1991.* »

Article 4 - Modification de l'article 21 de la Convention

Compte-tenu de l'allongement de la durée de la Convention et de l'évolution des règles applicables aux contrats de concession, l'article 21 est modifié comme suit :

> « *ARTICLE 21*
> *A l'expiration de la Convention, l'ensemble des biens de retour listés en Annexe 4, feront retour gratuitement à la ville de Montfort-sur-Meu.*
>
> *Cette liste sera mise à jour annuellement à l'occasion de la remise du rapport annuel d'exploitation fait par le Concessionnaire à la ville de Montfort-sur-Meu* »

Une nouvelle Annexe 4 (Annexe 4 - du présent avenant) de la Convention est créée.

Article 5 - Augmentation du tarif de crémation Adulte

En conséquence des investissements nouveaux non prévus à la charge du Concessionnaire, le tarif de crémation Adulte doit être ajusté.

Ainsi, et indépendamment de la révision des tarifs prévue à l'article 17 de la Convention, le tarif de la crémation Adulte sera-t-il augmenté progressivement de la manière suivante :

- Au premier janvier 2018, le tarif de crémation Adulte sera augmenté de vingt euros hors taxes (20€ HT) ;
- Au premier janvier 2019, le tarif de crémation Adulte sera augmenté de vingt euros hors taxes (20€ HT) ;
- Au premier janvier 2020, le tarif de crémation Adulte sera augmenté de vingt euros hors taxes (20€ HT).

Article 6 - Mise à jour du règlement intérieur

Le règlement intérieur du crématorium prévu à l'article 5 de la Convention est annulé et remplacé par le règlement intérieur annexé au présent avenant en Annexe 5 -.

Ce document constitue un DOCUMENT DE TRAVAIL : Il ne saurait être considéré comme une offre dont l'acceptation aux clauses et conditions qui y figurent serait de nature à lier OGF avant sa signature par les deux parties

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_07-DE

Article 7 -

Toutes les clauses de la Convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Le présent avenant prend effet dès sa notification à OGF, après respect des formalités de transmission au contrôle de légalité.

Fait en trois (3) exemplaires originaux

Pour **la Commune de Montfort-sur-Meu**	Pour **OGF**
A Montfort-sur-Meu	A Paris
Le	Le
Madame Delphine DAVID Maire	Monsieur Philippe LEROUGE Président – directeur général

PROJET

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_07-DE

Annexe 1 - Investissements nouveaux à la charge du Concessionnaire

CHIFFRAGE DES TRAVAUX DE GENIE CIVIL ET DES EQUIPEMENTS DE CREMATION

EQUIPEMENTS DE CREMATION COMPRENANT :	Montant HT
• La désinstallation du four et de la cheminée existants	14 000 €
• Un système d'introduction des cercueils à déplacement latéral	13 000 €
• Un four de crémation à décendrage AVANT type CR 2000 XXL	117 000 €
• Un refroidisseur de fumée	30 700 €
• Un aéroréfrigérant	20 300 €
• Un système de dosage et d'injection de réactif « grande capacité » - autonomie 500 crémations	18 000 €
• Un filtre avec stockage des résidus - autonomie 500 crémations	180 000 €
• Un système By-Pass	5 000 €
• La gaine chaude	12 600 €
• La gaine froide	4 500 €
• Un compresseur à air comprimé	3 850 €
• Un ventilateur d'extraction avec caisson d'insonorisation haute efficacité	10 000 €
• La mise en place de la supervision (hors site) et reporting	2 000 €
• L'installation d'un compteur gaz	1 500 €
• Une ventilation du module de filtration	10 000 €
• Un Module métallique avec skid et bardage de marque VETISOL (Type CRISTO)	49 000 €
• Une insonorisation renforcée du module	16 800 €
• Un pulvérisateur des calcius externe	22 000 €
• L'installation d'un détecteur de poussière	6 000 €
TOTAL HT DES EQUIPEMENTS DE CREMATION	**536 250 €**

TRAVAUX DE GENIE CIVIL ASSOCIES :	
• Radier pour pose du container y compris terrassement, treillis soudés, béton • Ouverture en maçonnerie pour le passage de la gaine chaude (1000 x 1000) • Ouverture en maçonnerie pour le passage de la gaine froide (500 x 500) • Orifice en maçonnerie pour le passage du chemin de câbles et tuyauteries éventuelles • Ouverture dans le mur d'introduction • Ouverture dans le mur en fond du local d'introduction et création d'une cloison en placoplatre coupe feu et phonique	26 800 €
• Les travaux d'aménagement de la salle introduction / salle de cérémonie	10 000 €
TOTAL HT DES TRAVAUX	**36 800 €**
TOTAL GENERAL HT	**573 050 €**

Ce document constitue un DOCUMENT DE TRAVAIL : Il ne saurait être considéré comme une offre dont l'acceptation aux clauses et conditions qui y figurent serait de nature à lier OGF avant sa signature par les deux parties

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_07-DE

Annexe 2 - Compte d'exploitation prévisionnel

En euro constant

Nombre de crémations :	655	395	395	812	835	827	3 919
	2017 Euros	2018 Euros	2018 Euros	2019 Euros	2020 Euros	2021 Euros	CUMUL
1. PRODUITS D'EXPLOITATION	8 semaines arrêt F&L	Mise en Sce L de F					
		fin de DSP 09/07/2018				fin de DSP 31/12/2021	
Chiffre d'affaires crémation et autres produits	-59 237	16 811	197 139	439 773	470 115	465 299	1 529 899
Crémation adulte	-115	381	381	783	805	797	3 032
Crémation enfant de 1 an à 12 ans	0	1	1	2	2	2	8
Crémation enfant jusqu'à 1 an	-1	2	2	4	4	4	15
Crémation après exhumation -5 ans	-1	5	5	10	10	10	39
Crémation après exhumations +5 ans	-2	6	6	13	14	13	50
Crémation pacth	0	0	0	0	0	0	0
Tarif crémation adulte	462,80	20,00	482,80	502,80	522,80	522,80	
Tarif crémation enfant de 1 an à 12 ans	231,38	10,00	241,38	251,38	261,38	261,38	
Tarif crémation enfant jusqu'à 1 an	115,70	5,00	120,70	125,70	130,70	130,70	
Tarif crémation après exhumation -5 ans	442,27	19,11	461,38	480,50	499,61	499,61	
Tarif crémation après exhumations +5 ans	221,13	9,56	230,68	240,24	249,80	249,80	
Tarif crémation pacth							
Produit crémation adulte	-53 222	7 620	183 947	393 692	420 854	416 672	1 369 563
Produit crémation enfant de 1 an à 12 ans	0	10	241	503	523	523	1 800
Produit crémation enfant jusqu'à 1 an	-116	10	241	503	523	523	1 684
Produit crémation après exhumation -5 ans	-442	96	2 307	4 805	4 996	4 996	16 757
Produit crémation après exhumations +5 ans	-442	57	1 384	3 123	3 497	3 247	10 867
Produit crémation pacth	-1 636	2 942	2 942	12 118	12 958	12 833	42 157
Autres produits (site cinéraire, cér. pers ...)	-3 379	6 076	6 076	25 029	26 764	26 505	87 071
TOTAL PRODUITS	-59 237	16 811	197 139	439 773	470 115	465 299	1 529 899
2. CHARGES D'EXPLOITATION							
Autres achats et charges externes							
Gaz	-3 513	0	11 660	23 970	24 649	24 384	81 150
Electricité	-638	3 160	5 277	10 848	11 156	11 035	40 839
Eau	-51	0	170	349	359	355	1 182
Fournitures administratives et diverses	0	0	3 233	6 466	6 466	6 466	22 631
Fournitures d'exploitation ligne de filtration	0	2 595	2 595	5 335	5 486	5 427	21 438
Entretien du four	-1 192	0	-3 958	0	0	0	-5 150
Entretien du four et de la ligne de filtration	0	0	0	10 962	22 545	22 302	55 809
Contrôles réglementaires	3 584	0	0	2 894	0	2 894	9 372
Entretien des installations (325m² / 30m²)	0	0	938	1 876	1 876	1 876	6 566
Assurances DO	0	0	375	749	749	749	2 622
Frais postaux et Telecom	-125	0	415	853	877	867	2 886
Redevance ville 5%	-2 962	841	9 857	21 989	23 506	23 265	76 495
Etude impacte et enquête publique	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	-4 897	6 596	30 562	86 291	97 668	99 620	315 840
Impôts et taxes							
Impôts et Taxes	-633	0	3 367	6 559	6 892	6 783	22 967
Sous-total	-633	0	3 367	6 559	6 892	6 783	22 967
Charges de personnel							
Opérateurs de four	-11 780	0	39 100	80 378	82 655	81 863	272 218
Charges sociales	-3 800	0	12 615	25 933	26 667	26 412	87 827
Sous-total	-15 580	0	51 715	106 311	109 323	108 275	360 044
Frais d'administration générale	-4 561	1 294	15 180	33 863	36 199	35 828	117 802
Dotations aux amortissements							
Amortissements de caducité	0	71 632	71 632	143 263	143 263	143 263	573 052
Amortissements techniques	0	0	0	0	0	0	0
Frais financiers	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	0	71 632	71 632	143 263	143 263	143 263	573 052
TOTAL CHARGES	-25 672	79 522	172 456	376 286	393 345	393 769	1 389 705
RESULTAT COURANT AVANT IS	-33 565	-62 711	24 683	63 487	76 770	71 530	140 193
Impôt société	0	0	9 380	24 125	29 173	27 181	89 858
RESULTAT NET	-33 565	-62 711	15 303	39 362	47 598	44 348	50 335

Ce document constitue un DOCUMENT DE TRAVAIL : Il ne saurait être considéré comme une offre dont l'acceptation aux clauses et conditions qui y figurent serait de nature à lier OGF avant sa signature par les deux parties

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_07-DE

Annexe 3 - Calendrier de réalisation des travaux

PLANNING GENERAL	Durées en mois													
	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	2018		2018
Fin de la DSP actuellement en cours selon le contrat le 09/07/2018													...	09/07
Appel d'offres pour la ligne de filtration & four														
Analyse des offres et passage du marché														
Etude et fabrication de la ligne de filtration & four														
Arrêt du four existant														
Désinstallation du four existant														
Livraison nouveau four, cheminée, table introduction & grutage, installation, séchage														
Redémarrage four sans ligne de filtration														
Montage chantier, livraison & Grutage ligne de filtration, montage, raccordement four														
Tests, réglages, réception équipements, formation du personnel et mise en exploitation de la ligne de filtration														
Mise en application de l'arrêté du 28/01/2010, Contrôles réglementaires ARS												17/02		

PROJET

Ce document constitue un DOCUMENT DE TRAVAIL : Il ne saurait être considéré comme une offre dont l'acceptation aux clauses et conditions qui y figurent serait de nature à lier OGF avant sa signature par les deux parties

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_07-DE

Annexe 4 - Liste des biens de retour

A l'issue des travaux pour la mise aux nouvelles normes réglementaires des équipements de crémation du crématorium, un inventaire complet des biens de retour sera réalisé par la Ville de Montfort-sur-Meu et OGF.

Après acceptation de cet inventaire par la Ville de Montfort-sur-Meu et OGF, **l'annexe 4 – Liste des biens de retour** sera établie à partir de cet inventaire.

PROJET

Ce document constitue un DOCUMENT DE TRAVAIL : Il ne saurait être considéré comme une offre dont l'acceptation aux clauses et conditions qui y figurent serait de nature à lier OGF avant sa signature par les deux parties

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_07-DE

Annexe 5 - Règlement intérieur du crématorium

REGLEMENT INTERIEUR CREMATORIUM DE MONTFORT-SUR-MEU

I. ORGANISATION

Article 1 - Statut du crématorium

Le crématorium de Montfort-sur-Meu est un établissement ouvert au public régi par les articles L. 2223-40, L. 2223-41, L. 2223-26, L. 2223-31 à L. 2223-34 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que, de façon générale, tous les articles réglementant les services funéraires.

Le crématorium de Montfort-sur-Meu fait l'objet d'une convention de délégation de service public conclue le 15 novembre 1989.

Article 2 - Autorisations administratives

Le crématorium de Montfort-sur-Meu est autorisé par arrêté du Préfet du département d'Ille-et-Vilaine en date du 9 janvier 1990

L'attestation du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bretagne certifie que le crématorium de Montfort-sur-Meu est conforme aux prescriptions des articles D. 2223-99 à D. 2223-109 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le gestionnaire du crématorium est titulaire d'une habilitation délivrée par arrêté du Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 3 - Descriptif des locaux

Le crématorium comprend :

3.1 Des locaux ouverts au public

- Un hall d'accueil,
- Une salle d'attente,
- Une salle de cérémonie,
- Une salle de présentation visuelle de l'introduction du cercueil et de remise de l'urne.

3.2 Des locaux techniques à usage exclusif du personnel du crématorium

- Une salle d'introduction du cercueil,
- Un local technique contenant le four de crémation,
- Un local de conservation des urnes,
- Un bureau administratif.

A ces locaux s'ajoutent les couloirs de circulation et les sanitaires obligatoires.

Article 4 - Accès - Horaires

Le crématorium de Montfort-sur-Meu est à la disposition de toutes les personnes quel que soit le lieu de leur décès et quel que soit leur domicile.

Le gestionnaire du crématorium est habilité à prendre toutes mesures utiles et opportunes pour maintenir l'ordre, la sérénité, la salubrité et la décence dans l'enceinte du crématorium.

L'accès peut être interdit à toute personne dont la présence ne serait pas motivée par des nécessités de service ou dont le comportement pourrait troubler l'ordre, la décence ou la sérénité des lieux.

Ce document constitue un DOCUMENT DE TRAVAIL : Il ne saurait être considéré comme une offre dont l'acceptation aux clauses et conditions qui y figurent serait de nature à lier OGF avant sa signature par les deux parties

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_07-DE

Le gestionnaire du crématorium décline toute responsabilité en cas de vols, détériorations, ou d'accidents qui pourraient survenir dans l'enceinte de l'établissement du fait des autres utilisateurs que lui-même.

4.1 Public

L'ouverture du crématorium au public pour l'accueil des familles, à l'exception des jours fériés, est assurée du lundi au vendredi de 8h30 à 17h45 et le samedi de 8h00 à 15h15.

Les horaires d'accueil des familles et de crémation sont les suivants :
Du lundi au vendredi

Horaire d'accueil des familles	Heure de crémation
8h00	8h30
10h15	10h45
12h30	13h00
14h45	15h15
17h00	17h30

Le samedi

Horaire d'accueil des familles	Heure de crémation
8h00	8h30
10h15	10h45
12h30	13h00
14h45	15h15

Dans le cas exceptionnel de très forte mortalité, ces horaires peuvent être élargis après autorisation spécifique du Maire de Montfort-sur-Meu.

Le jour et l'heure de la crémation sont fixés par le gestionnaire du crématorium en accord avec la personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles ou son mandataire.

Le dépôt du corps au crématorium doit avoir lieu une demi-heure avant le début de la crémation. Le dépôt du corps peut également avoir lieu la veille du jour de la crémation sous réserve de l'obtention préalable de l'autorisation de dépôt temporaire prévue à l'article R. 2213-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4.2 Professionnels

La liberté d'accès aux divers locaux est la plus étendue. Elle est uniquement limitée par les règles du paragraphe 4 du présent article et par la nécessité de maintenir l'hygiène et la dignité des lieux et d'assurer la sécurité des personnes.

L'accès aux locaux techniques du crématorium est strictement réservé au gestionnaire du crématorium, aux personnels du crématorium et aux personnels de Montfort-sur-Meu ou ses représentants dûment mandatés.

Les entreprises de pompes funèbres habilitées, ainsi que les fournisseurs accèdent au crématorium par l'entrée de service.

Le stationnement des véhicules professionnels est strictement limité aux emplacements qui leur sont réservés et interdit sur le parking des visiteurs.

Article 5 - Utilisation de la salle de cérémonies

Une salle de cérémonies est disponible pour organiser, à l'occasion d'une crémation, une cérémonie civile ou religieuse. La mise à disposition de cette salle de cérémonies est comprise dans la redevance de crémation pour une durée de trente (30) minutes.

Au-delà de cette durée, la salle de cérémonies peut être mise à disposition dans la limite d'une (1) heure. Cette mise à disposition de la salle de cérémonies fait l'objet d'une facturation telle que prévue dans le bordereau de tarifs affiché au crématorium.

Ce document constitue un DOCUMENT DE TRAVAIL : Il ne saurait être considéré comme une offre dont l'acceptation aux clauses et conditions qui y figurent serait de nature à lier OGF avant sa signature par les deux parties

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_07-DE

En outre, en fonction des disponibilités, la mise à disposition de la salle de cérémonies est possible pour l'organisation de cérémonie funéraire en dehors de toute crémation.

Dans tous les cas, le gestionnaire du crématorium s'engage à aménager la salle de cérémonie de façon à ce que les opinions religieuses et philosophiques de chaque défunt et de sa famille soient parfaitement respectées.

Article 6 - Procédure d'identification des cendres

Lors de l'admission du cercueil au crématorium, l'entreprise de pompes funèbres mandataire de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles doit veiller à ce que le cercueil porte une identification mentionnant l'année de décès et s'ils sont connus, l'année de naissance, le prénom et le nom patronymique et, s'il y a lieu, le nom marital du défunt.

Le gestionnaire du crématorium doit apposer une pastille réfractaire sur le cercueil, dont le numéro correspond au numéro d'ordre inscrit sur le registre prévu à l'Article 18 -. Cette pastille suit le cercueil et les cendres du défunt.

Article 7 - Conditionnement des cendres

Conformément à l'article L. 2223-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, après la crémation, les cendres sont pulvérisées et recueillies en totalité dans une urne cinéraire munie extérieurement d'une plaque portant l'identité du défunt et le nom du crématorium. La pastille réfractaire, prévue à l'Article 6 - est déposée dans l'urne cinéraire par le gestionnaire du crématorium.

Si la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles ou son mandataire ne fournit pas d'urne cinéraire, les cendres sont remises à la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles ou son mandataire dans une urne cinéraire basique de capacité suffisante fournie gratuitement par le gestionnaire du crématorium.

Dans le cas exceptionnel où toutes les cendres du défunt ne peuvent être contenues entièrement dans l'urne cinéraire fournie par la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles ou son mandataire, celle-ci devra la remplacer par une urne cinéraire de capacité suffisante. A défaut, le gestionnaire du crématorium remet les cendres dans une urne cinéraire basique de capacité suffisante fournie gratuitement par le gestionnaire du crématorium.

Article 8 - Remise des cendres

Après la crémation, l'urne cinéraire est remise à la personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles ou à son mandataire.

Concernant la dernière crémation de la journée réalisée du lundi au vendredi à 17h30, l'urne cinéraire est remise le lendemain matin ou le matin du premier jour ouvrable si le jour suivant est férié. Concernant la dernière crémation réalisée le samedi à 15h15, l'urne cinéraire est remise le lundi suivant.

Si la personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles ne souhaite pas récupérer l'urne cinéraire après la crémation, l'urne cinéraire est conservée au crématorium dans l'attente d'une décision relative à la destination des cendres pendant une période qui ne peut excéder un (1) an. Dans ce cas, le gestionnaire du crématorium doit faire signer à la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles un contrat de dépôt temporaire d'une urne tel que prévu à l'Article 9.2 du présent règlement intérieur.

La remise des cendres à la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles ou à son mandataire est faite dans la salle de remise de l'urne, après avoir rempli toutes les formalités administratives.

Article 9 - Destination des cendres

9.1 Lieux de destination des cendres

Conformément à l'article L. 2223-18-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les cendres sont en leur totalité :

Ce document constitue un DOCUMENT DE TRAVAIL : Il ne saurait être considéré comme une offre dont l'acceptation aux clauses et conditions qui y figurent serait de nature à lier OGF avant sa signature par les deux parties

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_07-DE

- Soit conservées dans l'urne cinéraire, qui peut être inhumée dans une sépulture ou déposée dans une case de columbarium ou scellée sur un monument funéraire à l'intérieur d'un cimetière ou d'un site cinéraire visé à l'article L. 2223-40 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Soit dispersées dans un espace aménagé à cet effet d'un cimetière ou d'un site cinéraire visé à l'article L. 2223-40 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Soit dispersées en pleine nature, sauf sur les voies publiques.

En cas de dispersion des cendres en pleine nature, la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles en fait la déclaration à la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt. L'identité du défunt ainsi que la date et le lieu de dispersion de ses cendres sont inscrits sur un registre créé à cet effet.

9.2 Conservation temporaire des urnes cinéraires au Crématorium

L'article L. 2223-18-1 alinéas 2 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« *Dans l'attente d'une décision relative à la destination des cendres, l'urne cinéraire est conservée au crématorium pendant une période qui ne peut excéder un an. A la demande de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, l'urne cinéraire peut être conservée, dans les mêmes conditions, dans un lieu de culte, avec l'accord de l'association chargée de l'exercice du culte.*

Au terme de ce délai et en l'absence de décision de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, les cendres sont dispersées dans l'espace aménagé à cet effet du cimetière de la commune du lieu du décès ou dans l'espace le plus proche aménagé à cet effet visé à l'article L. 2223-18-2. »

La conservation temporaire des urnes cinéraires au crématorium est gratuite pendant un mois à compter de la crémation. Passé le premier mois, la conservation temporaire des urnes cinéraires devient payante et fait l'objet d'une facturation aux conditions tarifaires fixées dans le bordereau de tarifs affiché au crématorium.

La conservation temporaire des urnes cinéraires au crématorium fait l'objet d'un contrat de dépôt temporaire d'une urne entre le crématorium et la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles. Ce contrat prévoit notamment :

- La gratuité de la conservation temporaire pendant un mois puis, passé ce délai, son caractère payant ;
- Les conditions de dispersion des cendres, en l'absence de communication écrite de la décision de la part de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, relative à la destination des cendres et de reprise de l'urne cinéraire au plus tard un (1) an à compter de la crémation ;
- L'organisation de rappels, par le gestionnaire du crématorium à la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, concernant la date de fin de la conservation des urnes cinéraires ;
- Les mises en demeure, par lettre recommandée avec avis de réception, de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles et du plus proche parent, d'informer par écrit de la destination des cendres choisie et de la date de reprise de l'urne cinéraire.

Trente jours après les mises en demeure visées ci-dessus, la Maire de la commune du lieu de décès autorise la dispersion des cendres au cimetière du lieu de décès ou au site cinéraire de Montfort-sur-Meu.

Un registre des urnes cinéraires en dépôt est tenu au crématorium. Il reprend les informations suivantes :

- Le numéro de crémation,
- Le nom du défunt,
- La date de crémation,
- La date maximum de la conservation temporaire de l'urne cinéraire (soit un (1) an à compter de la crémation),
- L'identité de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles,
- Les dates des courriers de rappel et de mise en demeure,
- La date de remise de l'urne cinéraire à la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, ou à défaut son mandataire,
- La date et le lieu de dispersion des cendres en cas d'absence de communication écrite de la décision de la part de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, relative à la destination des cendres et de reprise de l'urne cinéraire au plus tard un (1) an à compter de la crémation,
- Une colonne « Observations ».

Ce document constitue un DOCUMENT DE TRAVAIL : Il ne saurait être considéré comme une offre dont l'acceptation aux clauses et conditions qui y figurent serait de nature à lier OGF avant sa signature par les deux parties

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_07-DE

Article 10 - Les fleurs

L'incinération des différentes fleurs offertes lors des cérémonies est interdite. A l'issue de la crémation, les fleurs sont reprises par la famille.

Il n'existe pas de lieu de dépôt de fleurs dans l'enceinte du crématorium.

Article 11 - Registres mis à disposition des familles

Un registre d'appréciation du service et un registre du Souvenir sont tenus à la disposition des familles, et communicables à Montfort-sur-Meu.

Article 12 - Tarifs

Les prestations du crématorium font l'objet d'une tarification révisable annuellement qui est mise à la disposition du public avec le présent règlement.

Les prestations du crématorium sont à régler avant la crémation et au plus tard, lors de l'arrivée du cercueil au crématorium.

II. FORMALITES

Article 13 - Les délais

La crémation doit avoir lieu vingt-quatre (24) heures au moins et six (6) jours au plus après le décès s'il s'est produit en France, six (6) jours au plus après l'entrée du corps en France si le décès a eu lieu à l'étranger ou dans un territoire d'outre-mer. Les dimanches et jours fériés ne sont pas compris dans le calcul de ces délais.

En cas de dérogation aux délais précités, le gestionnaire du crématorium doit exiger la présentation de l'autorisation réglementaire délivrée par le Préfet.

Article 14 - Autorisation de crémation

Les autorisations de crémation, délivrées par le Maire de la commune du lieu de décès ou de mise en bière, doivent parvenir, vingt-quatre (24) heures avant la date prévue, au gestionnaire du crématorium, accompagnées d'une copie du certificat médical affirmant que le décès ne pose pas de problème médico-légal et que la personne décédée n'était pas porteuse d'une prothèse renfermant des radioéléments artificiels ou, dans le cas contraire, qu'il a été procédé à la récupération de l'appareil avant la mise en bière.

Article 15 - Décès à l'étranger

Lorsque le décès a eu lieu à l'étranger, la crémation doit être autorisée par le Maire de Montfort-sur-Meu. La demande d'autorisation est accompagnée de l'acte de décès, du certificat médical visé à l'article précédent, et de l'autorisation prévue à l'article R. 2213-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 16 - Recours à une entreprise de pompes funèbres

Si la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles mandate une entreprise de pompes funèbres, il appartient à cette dernière, munie de son mandat, de constituer un dossier réglementaire de crémation, et de le transmettre au gestionnaire du crématorium vingt-quatre (24) heures avant la crémation aux fins de contrôle et d'enregistrement.

Article 17 - Normes du cercueil

Le cercueil doit être conforme à la réglementation en matière de crémation.

En outre, concernant les cercueils fabriqués dans des matériaux agrées autres que le bois, conformément à l'article R. 2213-25 du code général des collectivités territoriales, le gestionnaire se réserve le droit de refuser le cercueil pour des motifs de sécurité des personnes et des biens si le gestionnaire ne dispose pas des informations permettant de s'assurer de la compatibilité de ce type de cercueils aux normes et

Ce document constitue un DOCUMENT DE TRAVAIL : Il ne saurait être considéré comme une offre dont l'acceptation aux clauses et conditions qui y figurent serait de nature à lier OGF avant sa signature par les deux parties

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_07-DE

règlements en vigueur (études ou références scientifiques) et surtout de leur compatibilité avec les installations du crématorium de Montfort-sur-Meu (résistance du cercueil à la poussée et inflammabilité de ce matériau lors de l'introduction dans l'appareil de crémation).

Enfin, afin de préserver les installations de crémation et pour des raisons de sécurité des personnes et des biens, les cercueils de type hermétique ne seront pas acceptés au crématorium de Montfort-sur-Meu.

Article 18 - Dossiers administratifs

Le gestionnaire du crématorium doit vérifier le dossier administratif de crémation avant toute crémation.

Le dossier administratif comportera :
Obligatoirement :

- Copie de l'autorisation de crémation délivrée par le Maire ;
- Copie de l'autorisation du Maire de dépôt temporaire du cercueil, après sa fermeture, au crématorium, le cas échéant ;
- Copie du certificat médical affirmant que le décès ne pose pas de problème médico-légal ;
- Copie du mandat de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles donné à l'entreprise de pompes funèbres pour la crémation.
- Copie de l'attestation de sa récupération avant mise en bière par un médecin ou un thanatopracteur, si le défunt était porteur d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile ;
- Réservation de crémation ;
- Copie de l'autorisation de crémation du Parquet, en cas de problème médico-légal, le cas échéant ;
- Copie de la dérogation délivrée par le Préfet, en cas de crémation plus de six (6) jours après le décès s'il s'est produit en France ou, dans le cas contraire, après l'entrée du corps en France, le cas échéant.

A titre facultatif :

- Expression écrite des dernières volontés du défunt ou, à défaut, demande de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles (avec justificatif de son état civil et de son domicile) ;
- Copie de l'acte de décès ;
- Copie de l'autorisation de fermeture du cercueil.

Un registre des entrées sera tenu par le gestionnaire du crématorium et mentionnera :

- Le numéro d'ordre des crémations avec l'identité des défunts,
- L'identité de l'entreprise de pompes funèbres mandatée par la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles,
- L'heure de l'introduction du cercueil dans le four,
- L'heure de collecte des cendres à la sortie du four,
- Des renseignements techniques et notamment, les incidents survenus lors de la crémation,
- La destination des cendres, le cas échéant,
- Le lieu de décès du défunt,
- Le lieu du domicile du défunt.

Article 19 - Informations des familles

Tous renseignements utiles doivent être fournis gratuitement aux familles pour leur permettre d'effectuer, si elles le désirent, les démarches en vue de la crémation.

III. PIECES ANATOMIQUES D'ORIGINE HUMAINE

Article 20 - Convention entre le gestionnaire du crématorium et l'établissement producteur de pièces anatomiques d'origine humaine

Le gestionnaire du crématorium ne doit accepter l'incinération de pièces anatomiques d'origine humaine que dans le cadre d'une convention avec le producteur de pièces anatomiques d'origine humaine respectant les prescriptions des articles R.1335-9 à R.1335-11 du Code de la Santé Publique et de l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif au contrôle des filières d'élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine.

Ce document constitue un DOCUMENT DE TRAVAIL : Il ne saurait être considéré comme une offre dont l'acceptation aux clauses et conditions qui y figurent serait de nature à lier OGF avant sa signature par les deux parties

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_07-DE

Article 21 - Traçabilité et suivi administratif des pièces anatomiques d'origine humaine

Le gestionnaire du crématorium ne prend en charge les pièces anatomiques d'origine humaine en vue de leur élimination que dans la mesure où chacune des pièces anatomiques d'origine humaine fait l'objet d'une identification garantissant l'anonymat, reportée sur le bordereau de suivi « Élimination des pièces anatomiques d'origine humaine » (CERFA N11350*02) émis par le producteur de pièces anatomiques d'origine humaine.

En cas de prise en charge des pièces anatomiques d'origine humaine, le gestionnaire du crématorium renvoie le bordereau au producteur des pièces anatomiques d'origine humaine dans un délai de un (1) mois.

En cas de refus de prise en charge des pièces anatomiques d'origine humaine pour non-compatibilité avec la filière d'élimination, le gestionnaire du crématorium prévient sans délai l'établissement producteur et lui renvoie le bordereau de suivi mentionnant les motivations de refus.

Le gestionnaire du crématorium signale sans délai tout refus de prise en charge aux services de l'État territorialement compétents.

Article 22 - Conditionnement et état des pièces anatomiques d'origine humaine

22.1 Conditionnement

Le conditionnement des pièces anatomiques d'origine humaine doit respecter les prescriptions prévues au présent article. A défaut, le gestionnaire du crématorium refuse d'assurer la prise en charge des pièces anatomiques d'origine humaine.

Celles-ci doivent être conditionnées individuellement et anonymement dans des sacs en plastique sublimable.

Les pièces anatomiques préalablement conditionnées sont regroupées dans un même sac en plastique sublimable et étanche muni d'un système de fermeture définitif.

Le sac en plastique étanche contenant l'ensemble des pièces anatomiques d'origine humaine est placé dans un conteneur compatible avec la crémation, étanche et ne comportant pas de pièces métalliques ou de matériaux non sublimables.

Le conteneur est pourvu de poignées en plastique sublimable ou en bois permettant une manutention de nature à respecter les conditions en matière de sécurité de la législation du travail.

Les conteneurs ne doivent en aucun cas contenir d'objets métalliques ou en verre, de liquides volatiles ni de déchets qui ne présentent pas le caractère de pièces anatomiques d'origine humaine.

Les conteneurs ne peuvent peser plus de soixante (60) kilogrammes et contenir plus de deux cents (200) litres.

22.2 État des pièces anatomiques d'origine humaine

Le gestionnaire du crématorium ne prend en charge l'élimination des pièces anatomiques d'origine humaine que dans la mesure où elles ne sont pas formolées et où elles ne contiennent pas de prothèses renfermant des radioéléments artificiels tels que les piles.

La responsabilité de l'établissement producteur de pièces anatomiques d'origine humaine peut être engagée en cas de contravention.

Article 23 - Délai de crémation

Le gestionnaire du crématorium procède à la crémation des conteneurs de pièces anatomiques d'origine humaine en dehors des heures d'ouverture au public et dans un délai maximum de vingt-quatre (24) heures à compter de la prise en charge des pièces anatomiques d'origine humaine.

Article 24 - Destination des cendres

Ce document constitue un DOCUMENT DE TRAVAIL : Il ne saurait être considéré comme une offre dont l'acceptation aux clauses et conditions qui y figurent serait de nature à lier OGF avant sa signature par les deux parties

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_07-DE

L'établissement producteur de pièces anatomiques d'origine humaine récupère les cendres à la suite de la crémation.

Les cendres provenant de la crémation de pièces anatomiques d'origine humaine peuvent être dispersées dans le cimetière prévu dans la convention à un endroit exclusivement affecté à cet effet.

Article 25 - Registre concernant la crémation des pièces anatomiques d'origine humaine

Le gestionnaire du crématorium consigne sur un registre spécifique aux pièces anatomiques d'origine humaine les informations suivantes :

- Date d'arrivée au crématorium du ou des conteneurs,
- Identification de l'établissement producteur,
- Identification de la pièce anatomique d'origine humaine,
- Date et heure de la crémation.

Article 26 - Tarifs applicables aux crémations des pièces anatomiques d'origine humaine

La facturation est fonction de la capacité du conteneur :

- Capacité maximum de trente (30) kilogrammes et cent (100) litres ;
- Capacité maximum de soixante (60) kilogrammes et deux cents (200) litres.

Les prestations de crémation et de dispersion des cendres font l'objet d'une tarification révisable annuellement qui est mise à disposition avec le présent règlement intérieur.

IV. CREMATION DES RESTES DES CORPS EXHUMES

Article 27 - Crémation à la demande du plus proche parent

Le gestionnaire du crématorium ne procède à la crémation des restes des corps exhumés que s'il est en possession, vingt-quatre (24) heures avant la date de crémation :

- De l'autorisation de crémation des restes exhumés prévue à l'article R. 2213-37 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- D'une attestation de la famille du défunt précisant qu'il n'était pas porteur d'une prothèse renfermant des radioéléments artificiels tels que les piles.

Après la crémation, les cendres sont pulvérisées et recueillies dans une urne cinéraire munie extérieurement d'une plaque portant l'identité du défunt et le nom du crématorium.

L'urne cinéraire est remise à la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles conformément aux dispositions de l'Article 9 -.

Article 28 - Crémation à la demande d'une collectivité territoriale

Les restes exhumés provenant de reprises administratives peuvent faire l'objet d'une crémation conformément à l'article L. 2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire de la commune souhaitant procéder à la crémation des restes exhumés établit un planning de ces crémations avec le gestionnaire du crématorium afin de ne pas perturber les services de crémation à la demande des familles, cette dernière activité ayant un caractère prioritaire.

Afin de préserver les installations de crémation, les cercueils contenant exclusivement les restes exhumés provenant de reprises administratives ne doivent pas excéder quatre-vingt (80) kilogrammes.

L'urne est remise à la personne dûment habilitée par la collectivité territoriale.

Article 29 - Tarifs applicables aux restes des corps exhumés

Les tarifs applicables à la crémation des restes des corps exhumés dépendent de la période d'inhumation des corps :

Ce document constitue un DOCUMENT DE TRAVAIL : Il ne saurait être considéré comme une offre dont l'acceptation aux clauses et conditions qui y figurent serait de nature à lier OGF avant sa signature par les deux parties

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_07-DE

- Lorsque l'exhumation des restes des corps intervient moins de cinq (5) ans après l'inhumation,
- Lorsque l'exhumation des restes des corps a lieu plus de cinq (5) ans après l'inhumation.

Les prestations de crémation de restes d'exhumation font l'objet d'une tarification révisable annuellement qui est mise à disposition avec le présent règlement intérieur.

VI. INFORMATION DU PUBLIC

Article 30 - Documentation à la disposition du public

Aucun document de nature commerciale ne sera visible dans le crématorium.

La documentation générale pouvant être consultée par le public comprend :

- Les tarifs en vigueur toutes taxes comprises,
- La liste préfectorale des opérateurs funéraires habilités,
- Le registre d'appréciation du service,
- Le registre du Souvenir.

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du hall d'accueil du public, avec la documentation générale.

Pour la société OGF

A

Le

PROJET

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_07-DE

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le 17 FEV. 2017
ID : 035-213501885-20170206-17_08-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le six février deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **30 janvier 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – PRUDOR – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs BRETEAU – DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – SAILLENFEST – TILLARD

PROCURATIONS :
Mickaël ETIENNE a donné procuration à Thierry TILLARD,
Réjeanne FOUCARD a donné procuration à Jean-Marie DENEUVE,
Eric SAVIN a donné procuration à Delphine DAVID.

SECRETAIRE: Yvette BARBEDOR

TH/LT/17-08

ORIENTATION DE LA POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-6 et suivant ;

CONSIDERANT la réflexion menée pour formaliser les orientations politiques en matière d'éducation pour les 3-25 ans, et pour accompagner le travail des acteurs éducatifs en étant une référence, notamment pour les services liés à l'éducation dans le cadre de leurs activités pédagogiques

CONSIDERANT des ambitions et des valeurs qui reconnaissent l'enfance et la jeunesse comme une véritable richesse à l'origine d'une politique globale prenant en compte l'ensemble des champs d'intervention et avec la volonté de placer l'enfant et le jeune au cœur de la ville, de les rendre acteur de la vie de la cité et également acteur de leur propre parcours de vie.

CONSIDERANT des enjeux de dynamisme, d'attractivité, d'innovation pour le territoire et la définition de 4 enjeux majeurs:

- Un enjeu d'aide à l'expression et à la participation des enfants et des jeunes
- Un enjeu d'épanouissement et d'équilibre
- Un enjeu d'attractivité et de dynamisme
- Un enjeu d'adaptation et d'innovation

CONSIDERANT la volonté d'une politique ancrée dans les territoires de vie des enfants et des jeunes.

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035121501488-20170208-17_08DE

CONSIDERANT les orientations éducatives définies autour

- Axe 1 : L'expression et la communication des enfants et des jeunes
- Axe 2 : Le développement de l'autonomie, de la confiance, de la citoyenneté et du sens de l'engagement des enfants et des jeunes
- Axe 3 : La place et la participation des enfants et des jeunes dans la vie de la cité : débattre, agir et concrétiser
- Axe 4 : L'ouverture et la créativité par la culture et les projets
- Axe 5 : Un accompagnement des enfants et des jeunes dans une co-construction

CONSIDERANT la mobilisation de l'ensemble des acteurs éducatifs concernés, en particulier les parents, et tous les acteurs qui accompagnent les jeunes dans leur parcours de vie, en tant que facilitateurs dans la création et la mise de leurs projets.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à mandater les responsables de structures enfance – jeunesse à l'élaboration de leur projet de service.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le 17 FEV. 2017
ID : 035-213501885-20170206-17_09-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le six février deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **30 janvier 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – PRUDOR – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs BRETEAU – DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN – PETTIER – RENAULT – SAILLENFEST – TILLARD

PROCURATIONS :
Mickaël ETIENNE a donné procuration à Thierry TILLARD,
Réjeanne FOUCARD a donné procuration à Jean-Marie DENEUVE,
Eric SAVIN a donné procuration à Delphine DAVID.

SECRETAIRE: Yvette BARBEDOR

TH/LT/17-09

NOMINATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES PETITES CITES DE CARACTERE®

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-7 et suivants ;

VU la décision du Conseil d'Administration de l'association Petites Cités de Caractère® de France approuvant le caractère homologable de la candidature de la Ville de Montfort-sur-Meu à la marque, comme proposé par la Commission d'homologation de l'association Petites Cités de Caractère® de Bretagne ;

CONSIDERANT que la Ville de Montfort-sur-Meu est devenue membre actif de l'association Petites Cités de Caractère® de Bretagne en tant que commune homologable pour une durée de trois ans (2017-2020) ;

CONSIDERANT que, conformément aux statuts de l'association, il appartient au Conseil Municipal de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants qui pourront représenter la commune et prendre part aux votes lors des assemblées de l'association, à raison de deux voies par commune adhérente.

CONSIDERANT la proposition suivante de désigner :
- Membres titulaires : Mme DAVID, Mme FOUCARD
- Membres suppléants : Mme SEMPEY, Mme HUET

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_09-DE

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la désignation de Delphine DAVID et Réjeanne FOUCARD en tant que représentantes titulaires et Mathilde SEMPEY et Véronique HUET en tant que représentantes suppléantes auprès de l'association des Petites Cités de Caractère® de Bretagne.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Madame la Présidente de l'association Petites Cités de Caractère® de Bretagne.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

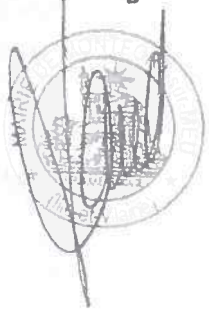

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le 17 FEV. 2017
ID : 035-213501885-20170206-17_10-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le six février deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **30 janvier 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – PRUDOR – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs BRETEAU – DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN – PETTIER – RENAULT – SAILLENFEST – TILLARD

PROCURATIONS :
Mickaël ETIENNE a donné procuration à Thierry TILLARD,
Réjeanne FOUCARD a donné procuration à Jean-Marie DENEUVE,
Eric SAVIN a donné procuration à Delphine DAVID.

SECRETAIRE: Yvette BARBEDOR

TH/LT/17-10

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Le Conseil Municipal

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant dans les communes de + 3 500 habitants, l'organisation d'un débat au sein du Conseil Municipal, sur les orientations générales du budget à venir.
VU la présentation faite lors de la Commission « Ressources Internes » en date du 24 janvier 2017,

CONSIDERANT que conformément à la règlementation, ont été communiquées des informations relatives à la situation financière de la Ville, dans un contexte plus large, notamment à l'échelle nationale,

CONSIDERANT que les orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ont été soumises à débat,

CONSIDERANT que les conseillers municipaux ont été invités à se prononcer et à débattre sur les contenus précédemment évoqués,

CONSIDERANT que chaque membre du conseil municipal a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_10-DE

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2017,
- **PREND ACTE** des orientations annoncées dans le rapport annexé à la présente délibération.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Président de Montfort Communauté.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

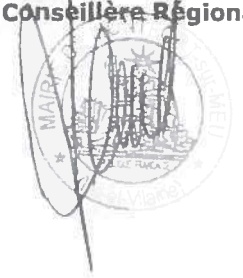

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_10-DE

Montfort sur Meu
Terre d'éveil

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17-10
EN DATE DU 06 février 2017
LE MAIRE,

CONSEIL MUNICIPAL DU
06 FEVRIER 2017

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

TABLE DES MATIERES

I. **CONTEXTE GÉNÉRAL** 3
A. Un débat obligatoire 3
B. Contexte économique et financier 3
C. Loi de Finances 2017 4
II. **DONNÉES FINANCIERES – VILLE DE MONTFORT** 5
A. Niveau d'épargne 5
B. Dette de la Ville 6
III. **SECTION DE FONCTIONNEMENT** 7
A. Les Recettes 7
1) Les Dotations et participations 7
2) Les ressources fiscales 8
B. Les Dépenses 8
1) Les charges à caractère général 8
2) La masse salariale 9
3) Les autres charges de gestion courante 9
IV. **SECTION D'INVESTISSEMENT** 10
A. Les Recettes 11
B. Les Dépenses 11
V. **LA NOTION D'EQUILIBRE REEL** 12
VI. **LES BUDGETS ANNEXES** 12
A. Le Budget Eau Potable 12
B. Le Budget Assainissement Collectif 14
C. Le Budget Assainissement Non Collectif 15
D. Le Budget « Gare Garun » 15

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_10-DE

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

A. Un débat obligatoire

En vertu de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales et compte tenu du dépassement du seuil de 3 500 habitants, la ville de Montfort-sur-Meu est tenue d'organiser un débat relatif aux orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre une présentation aux élus du contexte économique national et local, de la situation financière de la Ville et enfin des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

B. Contexte économique et financier

Profitant de la faiblesse de l'euro, des taux et du prix du pétrole, l'année 2016 a bien démarré pour la zone euro avec +0,5%. La France, elle, s'est distinguée par un retour de la croissance, quoique faible, au 3ème trimestre :+0,2%.

D'après les dernières enquêtes disponibles, l'activité demeure relativement bien orientée. Cependant, le retour de l'inflation en raison d'une remontée des prix du pétrole affecterait négativement la consommation privée. Ceci s'ajoute aux incertitudes mondiales qui pourraient plus particulièrement affecter les investissements.

En effet, 2017 s'annonce non dénuée de risques politiques. Les risques les plus importants sont à attendre au Royaume Uni (Brexit), en Espagne (gouvernement fragile), en Grèce (financement de la dette), au Portugal (difficultés fiscales), en France (primaires et élections présidentielles) et en Italie (référendum).

En 2017, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro, une politique monétaire encore accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne, en Italie et peut-être en France. Cependant, le retour de l'inflation va peser sur la croissance.

Selon le consensus, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,2% en moyenne en 2017 après 1,6% attendu en 2016. La demande intérieure devrait en rester le moteur principal, alimentée par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs nourrie par l'emploi et la hausse des salaires.

Toute la question est de savoir dans quelle mesure la confiance va revenir pour permettre un décollage des investissements suffisant. Cela améliorerait le potentiel de croissance qui reste faible : les gains de productivité ne progressent que modestement tandis que la population en âge de travailler décline, une tendance qui pourrait changer à l'avenir au regard des flux migratoires.

L'amélioration des perspectives de croissance de long terme nécessite une reprise dynamique de l'investissement productif et la mise en place de réformes structurelles.

En France, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation.

La baisse du chômage constitue un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du 3ème trimestre (14,5%).

A l'instar de la zone euro, la croissance française va continuer à bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

La faiblesse de l'euro devrait s'accentuer légèrement, particulièrement face au dollar qui s'apprécie suite à l'élection de Donald Trump à la Maison Blanche. Cette faiblesse améliore particulièrement la compétitivité des entreprises françaises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants. L'effet positif de la faiblesse de l'euro sur la croissance devrait se maintenir voire se renforcer légèrement.

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

La croissance de la zone euro devrait également être plutôt favorable à la France car elle résulte d'une meilleure demande intérieure au sein de la zone compensant le ralentissement du commerce international.

Cependant, l'inflation, demeurée faible au long de 2016, devrait poursuivre sa reprise en 2017 :+1,2% en moyenne.

Après s'être légèrement détendues en début d'année, les conditions de crédit se resserrent pour les entreprises alors qu'elles continuent à s'assouplir pour les ménages.

Néanmoins les taux d'intérêt demeurent très faibles. Les demandes de crédits de ménages et des entreprises sont en forte hausse depuis fin 2015.

Les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement qui semble principalement contraint par une confiance insuffisante.

Le redressement des finances publiques en 2015 a été de 3,5% du PIB contre 3,8% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP), grâce à une croissance contenue des dépenses malgré une baisse des prélèvements obligatoires (44,7% contre 44,9% en 2014). En 2016, année de campagne électorale pour les primaires présidentielles, le déficit se réduirait davantage (à -3,3% du PIB) tandis qu'un effort plus important est prévu en 2017, année des élections présidentielles et générales (-2,7% du PIB). Finalement, le cap de ramener le déficit sous le seuil des 3% en 2017 semble jusqu'ici maintenu.

(Source : Support à la préparation du DOB « Caisse d'Epargne » Janvier 2017)

C. Loi de Finances 2017

Baisse des dotations

La ponction additionnelle sur la DGF est répartie comme l'an dernier, mais avec une division par 2 de l'effort du bloc communal, qui aboutit à faire des départements les premiers contributeurs, soit :

Communes : -725 M€ (27,5%) au lieu de 1 450 M€
EPCI à fiscalité propre : -310 M€ (11,8%)
Départements : -1 148 M€ (43,6%)
Régions : -451 M€ (17,1%)

(Source : La gazette des Communes.com)

Report de la réforme de la DGF :

Lors du 99ème congrès des maires de France, le report de la réforme de la DGF a été annoncé. Le gouvernement souhaite que cette réforme, une fois la réflexion du Parlement aboutie, soit inscrite dans une loi spécifique qui prendra en compte la nouvelle carte intercommunale.

Soutien de l'Etat à l'investissement local

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est pérennisée avec un montant de 600 millions € pour 2017 dont 450 millions € à destination des communes et EPCI. Ces fonds sont consacrés à de grandes priorités d'investissement : rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou construction de logements, développement du numérique et de la téléphonie mobile, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

L'enveloppe dédiée au développement des territoires ruraux s'élève à 600 millions € en 2017. Elle est à destination des communes de moins de 50 000 habitants et de leurs EPCI de rattachement :

- 216 millions € pour financer les contrats de ruralité (création annoncée en mai 2016),
- 384 millions € pour abonder la DETR.

Les subventions issues de ces 2 enveloppes sont inscrites en section d'investissement. Par dérogation et pour tenir compte des dépenses d'étude préalable, une partie provenant de la 2ème enveloppe peut être inscrite en section de fonctionnement, à hauteur de 10% maximum du montant total de la subvention.

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_10-DE

Les subventions du FSIL seront attribuées par les préfets des départements et non plus par les préfets de région.
Par ailleurs, il est précisé que le FSIL est cumulable avec d'autres subventions et ne peut pas être refusé au motif d'un seuil minimal d'habitants ou de coût de l'opération.

Renforcement de la péréquation

La progression et le recentrage des dotations de péréquation intégrées à la DGF permettent de limiter l'impact de la baisse de la DGF pour les collectivités les plus fragiles.
L'augmentation des crédits des dotations de péréquation intégrées au sein de la DGF représente 317 millions € en 2017 (similaire à 2016)
Cette augmentation est financée, comme les années précédentes, par les collectivités elles-mêmes:
- pour moitié au sein de l'enveloppe normée par une diminution des variables d'ajustement,
- pour moitié par les écrêtements internes de la DGF.

(Source : Support à la préparation du DOB « Caisse d'Epargne » Janvier 2017)

II. DONNÉES FINANCIERES – VILLE DE MONTFORT

A. Niveau d'épargne

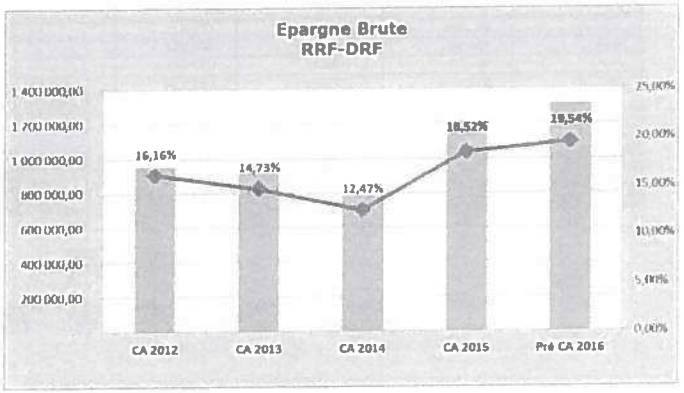

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de :

- faire face au remboursement de la dette en capital,

- financer tout ou partie de l'investissement.

Le taux d'épargne brute rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de la section de fonctionnement. L'expérience démontre qu'un seuil critique se situe autour de 7 à 8%. En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme, ce dont est préservé la Ville de Montfort au regard de son niveau qui se situe autour de 19.54 % au regard des données du compte administratif provisoire 2016.

Autrement dit, ce taux signifie que sur 100 € en section de fonctionnement, 19.54 € sont dégagés au titre de l'autofinancement.

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

B. Dette de la Ville

Le dernier emprunt souscrit par la Ville date de 2015, l'emprunt d'un million d'euros avait été contracté auprès de la Banque Postale, au taux fixe d'1.58 %. L'impact de ce nouvel emprunt était par ailleurs neutralisé par l'extinction d'un contrat dont l'annuité était équivalente.

Les services de la ville avaient également pris contact avec plusieurs établissements bancaires afin d'envisager des renégociations. Ceci étant, les indemnités demandées par les banques étaient à de tels niveaux, que cette piste d'économie ne s'est pas avérée pertinente.

En 2016, la collectivité n'a souscrit aucune dette nouvelle, et n'a eu recours à aucune ligne de trésorerie.

En 2017, il n'est pas prévu de recourir à de l'emprunt, la stratégie financière de la ville intégrant toujours une volonté de désendettement. Cependant, dans le cadre du financement du projet de l'annexe « Papegault », il est possible que la CAF participe sous la forme d'une subvention complétée d'un Prêt à Taux Zéro dont le montant reste à définir.

Code Emprunt	Etablissement	Période du contrat		Durée (en années)	Montant emprunté	Taux	Capital restant dû au 31/12/16	Budget 2017	Capital restant dû au 31/12/17
								Remboursement du capital	
116	La Banque Postale	2015	2030	15	1 000 000	1,58%	950 000	66 667	883 333
115	La Banque Postale	2014	2029	15	1 000 000	2,39%	866 667	66 667	800 000
114	Crédit Foncier	2014	2029	15	1 500 000	3,30%	1 225 000	100 000	1 125 000
113	Crédit Mutuel de Breta	2013	2028	15	1 000 000	3,92%	783 333	66 667	716 667
112	CAF	2013	2023	10	179 510	Taux zéro	125 657	17 951	107 706
111	Caisse des dépôts & c	2013	2028	15	800 000	3,92%	674 639	45 105	629 534
110	Caisse française de fin	2011	2026	15	48 930	1,82%	31 730	3 179	28 551
109	Caisse française de fin	2011	2026	15	106 271	1,82%	68 914	6 904	62 009
108	Caisse française de fin	2003	2028	25	1 300 000	5,35%	801 361	53 007	748 354
107	Crédit Agricole	2003	2023	20	1 300 000	3,71%	567 185	72 338	494 848
106	Caisse française de fin	2001	2021	20	457 347	4,99%	152 368	27 580	124 787
	Total				**8 692 058**		**6 246 853,89**	**526 065**	**5 720 789**

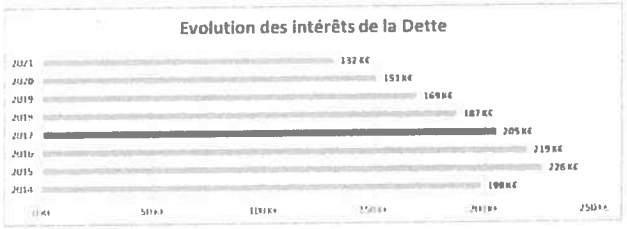

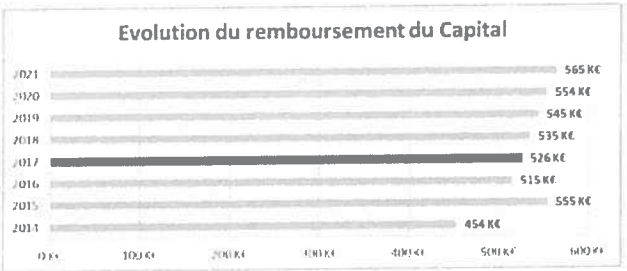

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_10-DE

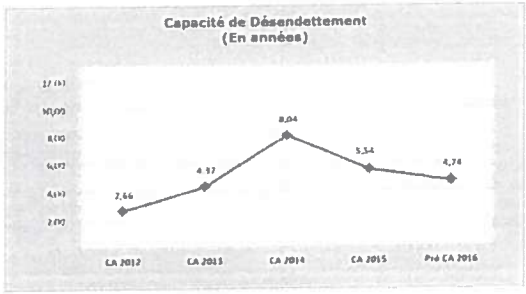

La stratégie financière établie en 2015 porte ses fruits car l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement permet de sécuriser la situation financière de la ville en lui assurant une capacité de désendettement inférieure à 5 ans.
Pour mémoire, bien que le seuil d'alerte soit remonté à 11-12 ans après la crise, la ville se réfère toujours au seuil critique de 8 ans utilisé auparavant.

III. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les Recettes

Recettes de fonctionnement	CA 2015	Alloué 2016	Pré CA 2016	BP 2017
Recettes Réelles	**6 583 953**	**6 460 420**	**6 742 066**	**6 326 766**
Chapitre 70 : Produits des services	625 203,84	620 120,00	638 840,39	636 400,00
Chapitre 73 : Impôts & taxes	3 778 865	3 917 600	3 920 014	3 804 500
Chapitre 74 : Dotations, subventions & participations	1 756 626	1 632 500	1 611 982	1 604 526
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	186 664	190 000	185 855	181 240
Chapitre 76 : Produits financiers	12	100	9	-
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	112 061	100	286 964	100
Chapitre 013 : Atténuations de charges	124 521	100 000	98 402	100 000
Chapitre 002 : Solde d'exécution reporté				
Recettes d'Ordre	**7 800**	**40 000**	**49 205**	**45 000**
Chapitre 042 : Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 800	40 000	49 205	45 000
Total	**6 591 753**	**6 500 420**	**6 791 271**	**6 371 766**

(Tableau prévisionnel ayant pour but de dégager les grandes masses du Pre CA 2016 et du BP 2017)

1) Les Dotations et participations

L'attribution de compensation :
2017 intègrera une baisse de l'AC en lien avec les transferts de charges au profit de Montfort Communauté pour le suivi des documents d'urbanisme et le transfert de la participation à l'EMPB. L'AC est ainsi estimée à 422 K€ au BP.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources :
Le FNGIR a été notifié à la collectivité à hauteur de 35 041 € comme les années précédentes.

La Dotation de Solidarité Communautaire :
La DSC doit connaitre une diminution en 2017, puisqu'elle intègre le remboursement d'une enveloppe d'avance de 6 K€ perçue en supplément en 2016 dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial. La DSC doit par conséquent passer de 97 K€ en 2016 à 85 K€ en 2017.

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

La Dotation Globale de Fonctionnement :
La ville a perdu 76 K€ de DGF entre 2015 et 2016, la baisse prévue en 2017 étant minorée de moitié, un calcul rapide prévoit une réduction de 40 K€ environ sur la masse.

Le Fonds de Péréquation (FPIC) :
Selon les simulations budgétaires provisoires de Montfort Communauté, l'enveloppe attribuée au bloc intercommunal devrait baisser de 50 K€ en 2017.
Selon la répartition entre communes précédemment appliquée, la ville de Montfort percevrait 97 K€ en 2017 contre 108 K€ en 2016.

2) Les ressources fiscales

En 2016, le levier fiscal a été actionné afin de réalimenter les ressources de fonctionnement face aux baisses de dotations.

Après notification des bases par les services de l'Etat, la ville avait équilibré son budget sur la base de 2 867 K€ de recettes fiscales locales, or il apparait au CA, une perte de 50 K€ de produits liée à la mesure gouvernementale en faveur des personnes économiquement faibles.

En 2017, le produit fiscal connaitra un accroissement mécanique du fait de l'actualisation annuelle des valeurs locatives décidée par l'Etat et de la variation physique des bases (constructions nouvelles, améliorations de l'habitat...).

La municipalité prévoit le maintien des taux 2016 en 2017, et reste prudente sur le produit attendu en 2017, à savoir une estimation de 2 840 K€.

B. Les Dépenses

Dépenses de fonctionnement	CA 2015	Alloué 2016	Pré CA 2016	BP 2017
Dépenses Réelles	**5 364 387**	**5 889 241**	**5 424 487**	**5 794 266**
Chapitre 011 : Charges à caractère général	1 293 271	1 655 065	1 420 344	1 611 292
Chapitre 012 : Charges de Personnel	3 153 957	3 280 100	3 218 692	3 340 000
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	691 226	652 926	557 252	560 074
Chapitre 66 : Charges financières	217 924	236 500	217 636	221 500
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	7 348	36 400	8 541	38 900
Chapitre 022 : Dépenses imprevues	-	24 950		20 000
Chapitre 014 : Atténuation de produits	662	3 300	2 022	2 500
Dépenses d'Ordre	**437 248**	**611 179**	**598 154**	**577 500**
Chapitre 042 : Ope. d'ordre de transfert entre sections	437 248	360 000	598 154	377 500
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement		251 179	-	200 000
Total	**5 801 636**	**6 500 420**	**6 022 641**	**6 371 766**

(Tableau prévisionnel ayant pour but de dégager les grandes masses du Pré CA 2016 et du BP 2017 à partir des données issues des services)

1) Les charges à caractère général

Après l'effort de 200 K€ consenti en 2015, l'objectif de la collectivité est toujours de contenir ce poste de dépenses tout en préservant le niveau de qualité des prestations.

Comme pour le BP 2016, il a été demandé aux services de travailler à budget constant en 2017.

La contractualisation de certaines prestations, la passation de marchés publics ou groupements de commande ces dernières années ont permis d'optimiser les dépenses courantes, aujourd'hui ce processus a abouti et réduire cette enveloppe pourrait porter atteinte aux services offerts aux usagers.

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_10-DE

2) La masse salariale

Gérer l'évolution de la masse salariale est une condition indispensable à l'équilibre budgétaire puisqu'elle représente à elle seule plus de 50% de la section de fonctionnement. Ainsi, les efforts d'optimisation et de recherche de marges de manœuvre pour financer les besoins nouveaux seront poursuivis.

Ainsi, en 2017, les objectifs visés par la politique des ressources humaines s'inscrivent dans la continuité des priorités annoncées, à savoir :

- Assurer un pilotage de la masse salariale de manière à veiller à l'optimisation des moyens,

- Adapter les services municipaux aux priorités de la Ville et aux besoins des citoyens et/ou usagers.

- Accompagner les parcours professionnels, notamment au travers des formations, pour faire en sorte que les attentes individuelles s'accordent avec les besoins de la collectivité.

La masse salariale 2017 devra intégrer des éléments incompressibles tels que :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- Le RIFSEEP
- SMIC +0,93% au 01/01/17
- Revalorisation point d'indice +0.6% au 01/02/2017
- L'assurance du personnel
- Remboursement Instructeur Droit des sols
- Des mouvements de personnel
- Protocole PPCR

3) Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre intègre entre autre les indemnités des élus, le versement des subventions aux associations, les participations aux syndicats ou encore la subvention d'équilibre destinée au CCAS.

En 2016, la participation aux frais de fonctionnement du SDIS a été transférée auprès de Montfort Communauté, soit une diminution de ce poste de dépense de l'ordre de 109 K€ (Un montant équivalent a par conséquent été déduit de l'attribution de compensation perçue par la ville).

En 2017, la ville connaitra le même processus avec le transfert de la participation à l'Ecole de Musique du Pays de Brocéliande. Le budget Ville intègrera par conséquent une baisse en dépense (participation) et en recette (attribution de compensation) de l'ordre de 95 K€.

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

IV. SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'Investissement

	BP 2017
Restes à Réaliser (Maison de l'Enfance - Ademe + CAF)	**40 000**
Produits de Cessions (Chap. 024) (Rue de Gaël)	**69 000**
Dotations, fonds divers (Chap. 10)	**888 630**
Dont :	
FCTVA (Cpte 10222)	*40 000*
Taxe d'Aménagement (Cpte 10226)	*80 000*
Excédents de fonc. Capitalisé (Cpte 1068)	*768 630*
Subventions d'investissement (Chap. 13)	**559 492**
Dont :	
Papegault - FSIL	*105 000*
Papegault - Région - Inv patrimoine	*19 915*
Papegault - Région - Contrat Partenariat	*40 000*
Papegault - DETR	*-*
Papegault - CAF	*70 000*
Terrain de Foot - Région	*100 000*
Terrain de Foot - DETR	*-*
Terrain de Foot - CG35	*100 000*
Terrain de Foot - MC Fonds de concours	*100 000*
Terrain de Foot - District	*20 000*
Sécurisation des écoles	*4 577*
Excédent d'investissement (001)	**219 545**
Virement de la section de fonctionnement (021)	**200 000**
Recettes d'Ordre (040) (Amortissements)	**377 500**
	2 354 167

Dépenses d'Investissement

Enveloppe dépenses d'investissement 2017
= 1 700 K€

	BP 2017
Dépenses d'ordre & régulation financière	**95 000**
Emprunt (Chap. 16)	**553 000**
Restes à Réaliser	**189 000**
Dépenses dites incompressibles	**237 000**
Projets	**1 280 167**
Annexe Tour Papegault	*350 500*
Terrain de foot synthétique	*720 000*
Autres	*209 667*
	2 354 167

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_10-DE

A. Les Recettes

Les Restes à Réaliser (RAR) :
Les crédits reportés en 2017 concernent le solde de subventions liées au projet de la Maison de l'Enfance (Ademe 20 K€, CAF 20 K€).

Les produits de Cessions :
En 2016, le budget a pu enregistrer les deux ventes suivantes :

- Bâtiment 44 Blvd Villebois Mareuil (Dit « Le Break ») : 190 K€
- Terrain 17 Rue de Gaël : 84 K€

En 2017, la vente d'un second terrain Rue de Gaël doit se concrétiser pour 69 K€.

La promesse de vente a été signée le 20/12/16, il convient désormais de laisser courir un délai de 2 mois pour laisser à l'acquéreur le temps de valider toutes ses démarches administratives.

Le FCTVA :
Les ressources inscrites sont directement liées aux travaux d'investissement réalisés en N-1.

La collectivité, dans la mesure où elle ne porte plus de grands projets tels que La Maison de l'Enfance ou la Médiathèque, voit son niveau de FCTVA diminuer.

La Taxe d'Aménagement :
Lors de sa mise en œuvre, la Taxe d'Aménagement a connu des difficultés en matière de reversement, qui ont conduit à un phénomène de rattrapage en 2015. Ne pouvant connaitre précisément les ressources attendues en 2017, l'enveloppe prévisionnelle a été fixée à 80 K€ par prudence au regard des 77 K€ encaissés en 2016.

L'excédent de fonctionnement capitalisé :
L'exercice 2016, grâce aux efforts consentis par les services et au levier fiscal, permet à partir de son réalisé en fonctionnement, de dégager provisoirement 768 K€ qui viennent abonder les ressources d'investissement en 2017.

Recettes d'ordre :
Sont enregistrées ici les provisions liées aux amortissements qui permettent de renouveler le patrimoine communal.

La ville poursuit son travail de fiabilisation des comptes et continuera la mise à jour de son inventaire au cours de l'année en lien avec le comptable public.

B. Les Dépenses

Les Restes à Réaliser (RAR) :
En dépenses, les RAR comprennent 15 K€ de luminaires LED dans le lotissement des Taminiers, 39 K€ de travaux de replantation de la forêt ; 10 K€ d'acquisition de véhicule pour les ST ou encore 17 K€ de maîtrise d'œuvre pour le projet de l'annexe Papegault.

Emprunt :
En investissement, les dépenses d'emprunt concernent le remboursement en capital, les intérêts étant quant à eux comptabilisés en section de fonctionnement.

(Cf point sur la dette II B p.6)

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Dépenses d'investissement « classiques » et « projets » :
Le budget 2017 intègrera 237 K€ de dépenses dites incompressibles lesquelles comprennent les enveloppes annuelles des services pour l'acquisition et/ou le renouvellement de matériel (informatique, mobilier, matériel technique, équipement de cuisine collective...), ainsi que pour les programmes annuels d'éclairage public et de voirie.

Le budget intègrera également 2 projets structurants : la restructuration de l'annexe Papegault pour 350 K€, ainsi que le projet d'un terrain de football synthétique pour un montant de 720 K€.

Une enveloppe de près de 200 K€ sera quant à elle répartie sur d'autres projets soumis à arbitrages.

Excédent d'investissement :
La municipalité a tenu ses engagements et à non seulement résorbé son déficit d'investissement lié aux grands projets (Médiathèque LaGirafe et Maison de l'Enfance), mais également réussi à dégager un excédent de 219 K€.

V. LA NOTION D'EQUILIBRE REEL

En 2017, la ville de Montfort, grâce à ses ressources et l'extinction de son déficit, respectera sans difficulté les critères de l'équilibre réel.

Pour mémoire, l'équilibre réel permet de garantir que les collectivités ont suffisamment de ressources pour, au minimum, couvrir leur dette.

VI. LES BUDGETS ANNEXES

A. Le Budget Eau Potable

Les résultats 2016 provisoires du budget Eau potable sont les suivants :

BUDGET EAU RÉSULTATS DE L'EXERCICE	2016
Investissement	
Recettes	180 658,94 €
Dépenses	96 705,42 €
Résultats d'investissement	**83 953,52 €**
Solde d'exécution reporté	1 228 207,12 €
Résultats cumulés d'investissement (001)	**1 312 160,64 €**
Fonctionnement	
Recettes	441 568,23 €
Dépenses	192 598,12 €
Résultats de fonctionnement	**248 970,11 €**
Solde d'exécution reporté	230 000,90 €
Résultats cumulés de fonctionnement	**478 971,01 €**

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_10-DE

En 2016, des travaux en matière de défense incendie ont consisté à réaliser, sur les points hauts de la ville, en alternative aux bassins de rétention des eaux jusqu'alors à l'air libre, des bâches souples de contenance 120 m3.
Sur le secteur urbain le changement de 8 poteaux d'incendie a été réalisé pour 20 K€.
En terme de travaux d'adduction, une canalisation de 40 m a été posée à la Penlaine de Saint Lazare, pour un montant de 14 K€

Sur le volet études, la modélisation du réseau d'adduction eau du secteur industriel Cooperl-Grand Saloir a été initiée afin d'esquisser le tracé des futures canalisations d'eau potable nécessaires d'une part à la desserte sécurisée de secteur en forte demande et d'autre part à la sécurisation du transfert d'eau vers le nouveau réservoir du tertre.
Une étude sur le patrimoine « eau potable » de la ville et les conséquences de la loi Nôtre qui propose un transfert de la compétence auprès de la communauté de communes a été engagée afin de préparer ce transfert sur des bases tangibles.
Enfin, une analyse eaux de surface de la rivière Le Meu a été lancée dès le début de l'année 2016 afin d'avoir un suivi qualitatif mensuel des paramètres usuels de connaissance du milieu, cette connaissance ayant des impacts immédiats sur la qualité de l'eau prélevée.

En 2017, il est prévu d'intégrer au BP les éléments suivants :

Réseau :
Des travaux de renouvellement de canalisations de distribution seront menés sur différents secteurs de la ville, plus spécifiquement sur la liaison rue des Ursulines / boulevard Pasteur afin de sécuriser l'approvisionnement de ce secteur. Un poteau d'incendie sera vraisemblablement ajouté sur ce parcours.
La défense incendie de la ville se poursuivra par la rénovation de 5 poteaux d'incendie et la réalisation d'un hydrant destiné à couvrir la zone Ouest de la rue des cordiers.
La baisse du rendement du réseau de la ville provient de fuite non détectées. Aussi il sera installée en 2017 une série de compteurs de secteurs qui permettront au concessionnaire Véolia de lancer des mesures précises en vue de localiser l'origine des fuites majeures constatées sur le réseau. A l'issue, un programme majeur de rénovation du réseau pourra être lancé, tronçon par tronçon, avec l'objectif de réaliser environ 1200 m de canalisations annuelles.
Enfin, l'année 2017 verra la poursuite des objectifs du schéma directeur d'adduction en eau potable le lancement des études de maîtrise d'œuvre relatives au renforcement de la canalisation d'adduction d'eau sur la section « pont aux ânes – réservoir ».

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

B. Le Budget Assainissement Collectif

Les résultats 2016 provisoires du budget Assainissement sont les suivants :

BUDGET ASSAINISSEMENT RÉSULTATS DE L'EXERCICE	2016
Investissement	
Recettes	602 567,15 €
Dépenses	471 193,45 €
Résultats d'investissement	**131 373,70 €**
Solde d'exécution reporté	619 502,76 €
Résultats cumulés d'investissement	**750 876,46 €**
Fonctionnement	
Recettes	452 584,64 €
Dépenses	278 677,50 €
Résultats de fonctionnement	**173 907,14 €**
Solde d'exécution reporté	700 000,00 €
Résultats cumulés de fonctionnement	**873 907,14 €**

L'année 2016 a vu la fin des programmes de travaux d'assainissement des écarts de la ville : le secteur Saint Lazare et le secteur du Chêne Herbet ont été raccordés au réseau public d'assainissement pour un total de 120 équivalents habitants. De même la nouvelle usine du grand saloir, d'une capacité de 7500 équivalents – habitants a commencé à produire et est montée progressivement en charge.
La station d'épuration de Montfort reçoit ainsi davantage de charge polluante – au bénéfice des sols en campagne autrefois saturés par les assainissements individuels défaillants- et augmente son rendement grâce à des apports « riches » en matière organique.
De surcroît la réalisation d'une étanchéité des regards les plus vulnérables aux entrées d'eaux pluviales devrait contribuer à réduire les venues d'eaux parasites dans le réseau d'assainissement collectif.

En 2017, il est prévu d'intégrer au BP les éléments suivants :

Réseau :
- Poursuite de la réalisation de travaux d'étanchéité du réseau, suite au diagnostic général des réseaux d'assainissement conduit en 2016. Ces travaux visent, en période de nappe haute, à réduire l'apport d'eaux parasites dans le réseau de collecte des eaux usées.
- étude d'opportunité à conduire sur deux secteurs de la ville : l'Asnière et les Vaults de Meu, afin de déterminer si la réalisation, d'un assainissement collectif s'y avère judicieuse.

Station d'épuration :
Les nouvelles normes édictées par le SAGE Vilaine en juillet 2015 ont un fort impact sur le fonctionnement de la station et du réseau de collecte. Les services préfectoraux imposent d'une part une série de mises aux normes (en particulier sur le volume des rejets et la charge polluante) qui se déclinent en plusieurs opérations de travaux (suite au diagnostic mené en 2016): étanchéité de collecteurs ou d'ouvrages de visite, pompes de recirculation ; Ces travaux sont approximativement évalués à 35 000 €.
D'autre part il est imposé par arrêté préfectoral de réaliser un traitement tertiaire à la station d'épuration afin d'abaisser le seuil «phosphore et azote» des rejets. Le coût de ce traitement tertiaire (265 000€) est pris en charge par le délégataire au prix d'un allongement de 4 ans de la durée de concession.
De surcroît une augmentation de l'aire de stockage des boues devra aussi être engagée pour un montant évalué à 85 000€ TTC pris en charge par la ville.

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_10-DE

C. Le Budget Assainissement Non Collectif

Les résultats 2016 provisoires du budget Assainissement Non Collectif sont les suivants :

BUDGET ASSAINISSEMENT NC RÉSULTATS DE L'EXERCICE	2016
Fonctionnement	
Recettes	- €
Dépenses	- €
Résultats de fonctionnement	**- €**
Solde d'exécution reporté	- 1 076,30 €
Résultats cumulés de fonctionnement	**- 1 076,30 €**

En 2017 ce budget sera reconduit à un niveau équivalent. Les efforts consentis sur le budget Assainissement Collectif conduisent à la réduction des branchements autonomes d'où une diminution des mouvements sur ce budget « non collectif ».
En 2016, un travail d'étude a été opéré pour analyser le déficit qui ne peut être comblé que par des ressources propres à ce budget. Il est apparu que des contrôles opérés par Véolia n'avaient pas été refacturés aux usagers. En 2017, les services « Urbanisme » et « Finances » s'associeront pour identifier les usagers concernés et prendre contact avec eux afin de recouvrer les sommes correspondant au remboursement des contrôles de conception et/ou réalisation.

D. Le Budget « Gare Garun »

Les résultats 2016 provisoires du budget Assainissement Non Collectif sont les suivants :

BUDGET GARE GARUN RÉSULTATS DE L'EXERCICE	2016
Investissement	
Recettes	- €
Dépenses	95 550,49 €
Résultats d'investissement	**- 95 550,49 €**
Solde d'exécution reporté	- 250 410,15 €
Résultats cumulés d'investissement	**- 345 960,64 €**

Fonctionnement	
Recettes	145 550,49 €
Dépenses	- €
Résultats de fonctionnement	**145 550,49 €**
Solde d'exécution reporté	3 268,45 €
Résultats cumulés de fonctionnement	**148 818,94 €**

Le budget Gare Garun sera reconduit en 2017, avec en recettes comme en 2016, une subvention de 50 K€ émanant du budget principal de la ville. Il est prévu de solder ce budget déficitaire par le biais de plusieurs subventions consécutives de 50 K€ environ sur 5 ans.

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le 17 FEV. 2017
ID : 035-213501885-20170206-17_11-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le six février deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **30 janvier 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – PRUDOR – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs BRETEAU – DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN – PETTIER – RENAULT – SAILLENFEST – TILLARD

PROCURATIONS :
Mickaël ETIENNE a donné procuration à Thierry TILLARD,
Réjeanne FOUCARD a donné procuration à Jean-Marie DENEUVE,
Eric SAVIN a donné procuration à Delphine DAVID.

SECRETAIRE: Yvette BARBEDOR

TH/LT/17-11

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MONTFORT SUR MEU ET MONTFORT COMMUNAUTE POUR LE REVERSEMENT A MONTFORT COMMUNAUTE DU PRODUIT DE LA PART COMMUNAL DES TAXES PERÇUES SUR LES PARCS D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES – AVENANT N°1

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Impôts et plus particulièrement ses articles relatifs à la Taxe Foncière,
VU l'article 29 de la loi du 10 janvier 1980 précisant la possibilité de reversement de fiscalité entre l'EPCI et ses Communes membres,
VU la délibération N°2011-129 du 14 novembre 2011 relative à l'institution de la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire communal ;
VU la délibération N°14-152 du 08/12/14 relative à la signature de la convention,

CONSIDERANT que Montfort Communauté est amenée à intervenir sur le territoire de ses Communes membres, notamment par l'aménagement de parcs d'activités, la construction et la gestion de bâtiments communautaires,

CONSIDERANT que du fait de ces investissements les Communes peuvent être amenées à percevoir des produits de Taxe d'Aménagement et/ou de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB),

CONSIDERANT la volonté de Montfort Communauté de réactualiser le mécanisme de reversement annuel sur ces produits précédemment cités, en intégrant les nouvelles zones d'activités dites communales,

CONSIDERANT le projet d'avenant à la convention transmis par les services Communautaires,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_11-DE

CONSIDERANT que l'intégration de nouveaux parcs d'activités et/ou de nouveaux bâtiments communautaires se fera par la voie d'avenants à la convention, sans toutefois nécessiter de nouvelle délibération,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** l'avenant N°1, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire signer la convention et tout acte s'y rapportant, notamment les avenants permettant l'intégration de nouvelles zones d'activités ou bâtiments.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur ;
- Monsieur le Président de Montfort Communauté.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_11-DE

VU POUR ETRE ANNEXE
A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 17.11
EN DATE DU 06 février 2017
LE MAIRE,

MAIRIE DE MONTFORT-SUR-MEU (Ille-et-Vilaine)

AGIR ENSEMBLE
MONTFORT COMMUNAUTÉ

TAXE D'AMENAGEMENT
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

-

CONVENTION
ENTRE LA COMMUNE DE MONTFORT SUR MEU ET MONTFORT COMMUNAUTE

POUR LE REVERSEMENT A MONTFORT COMMUNAUTE
DU PRODUIT DE LA PART COMMUNALE DES TAXES PERCUES
SUR LES PARCS D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

-

Avenant n° 1

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_11-DE

Entre

Montfort Communauté, dont le siège est situé 4 place du tribunal – MONTFORT-SUR-MEU (35160), représentée par Monsieur Christophe MARTINS, son Président, autorisé à cet effet, par délibération N° 7.2.9/Fisc en date du 15 décembre 2016,

La commune de Montfort-sur-Meu, dont le siège est situé Boulevard Villebois Mareuil, 35160 MONTFORT-SUR-MEU, représentée par Delphine DAVID, son Maire autorisé à cet effet, par délibération N° .....en date du .....

Vu :

- La convention du 23/12/2014
- Les principes généraux du droit administratif
- Le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants, et R331-1 et suivants, relatifs à la fiscalité de l'aménagement,
- La circulaire du 18 juin 2013 relative à la réforme de la fiscalité de l'aménagement.
- L'article 29 de la loi du 10 janvier 1980, précisant la possibilité de reversement de fiscalité entre l'EPCI et ses communes membres
- L'article 89 de la loi de finances initiale 2014 du 29 décembre 2013
- L'arrêt du Conseil d'Etat en date du 14 avril 1961 *Ministre de la construction c/Soc. Sd Aviation,* JCP 1961 II n°12.255
- La délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2016 fixant le périmètre des zones d'activités communautaires au 1er janvier 2017.

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_11-DE

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

L'article 2.1 est modifié comme suit :

Article 2.1 – Taxe d'aménagement

Chaque année, le montant du reversement au profit de la communauté sera établi sur la base d'un état des autorisations d'urbanisme accordées sur la zone concernée par le champ d'application de la convention et des sommes encaissées par la commune au cours de l'exercice précédent.

A compter de l'année 2017, la commune reversera à Montfort Communauté 100 % du produit de la taxe d'aménagement perçue l'année précédente sur les zones d'activités communautaires au 31 décembre 2016. Ces zones sont identifiées en annexe de la convention.

A compter de l'année 2017, la commune reversera à Montfort Communauté 50 % du produit de la taxe d'aménagement perçue l'année précédente sur les zones d'activités communales au 31 décembre 2016.
Ce versement concerne la taxe d'aménagement générée par une autorisation d'urbanisme accordée à compter du 1er janvier 2017.
Ces zones sont identifiées en annexe de la convention.

L'article 2.2 est modifié comme suit :

Article 2.2 – Taxe foncière

Les services de Montfort Communauté établiront chaque année, à partir des informations émanant des services fiscaux (liste 41 Commerces et Biens Divers et rôles de taxes foncières), l'état des versements à opérer au cours de l'exercice et la liste des bâtiments concernés selon les modalités évoquées ci-après.

Seules les zones d'activités déjà communautaires au 31 décembre 2016 sont concernées.
Le montant du reversement au titre de l'année *n* est basé, sur l'évolution réelle des bases (hors actualisation annuelle) constatée sur la zone concernée entre les rôles de taxes foncières de l'année *n-1* et ceux de 2014. Il sera appliqué à cette base le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties voté par la commune en *n-1*. Le reversement au profit de la communauté correspond alors à 50 % du produit communal calculé.

Cet état sera transmis à la commune pour vérification.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DES ANNEXES

Les annexes à la convention d'origine sont mises à jour afin de prendre en compte le périmètre des zones d'activités transférées au 1er janvier 2017 conformément aux dispositions de la délibération communautaire du 15 décembre 2016.

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_11-DE

Une cartographie des périmètres en question est présentée en annexe du présent avenant.

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux, un pour chacun des signataires.

A Montfort-sur-Meu, le _____.

Pour Montfort Communauté,

Le Président
Christophe MARTINS

Pour la commune de Montfort-sur-Meu

Le Maire,
Delphine DAVID

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 21/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_11-DE

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 17-11
EN DATE DU 06 février 2017
LE MAIRE

MAIRIE DE MONTFORT-sur-MEU (Ille-et-Vilaine)

Convention de reversement de fiscalité

Avenant n° 1

Annexe explicative

La Taxe d'aménagement

ZA communautaires au 31/12/2016	Année de 1ère perception de la TA par la commune (prévisionnelle)	Année du 1er reversement à l'EPCI	Taux de reversement
Permis délivré avant le 1er janvier 2016 (pas de changement)	2016	2017	50%
Permis délivré après le 1er janvier 2016	2017	2018	100%

ZA communales au 31/12/2016	Année de 1ère perception de la TA par la commune	Année du 1er reversement àl'EPCI	Taux de reversement
Permis délivré avant le 1er janvier 2017	pas de reversement		
Permis délivré après le 1er janvier 2017	2018	2019	50%

Le Foncier Bâti

		Taux de reversement
ZA communautaire au 31/12/2016	pas de changement par rapport à la convention initiale	50%
ZA communales au 31/12/2016	pas concernées	0%

Rappel du code couleur dans les annexes cartographiques

	zones communautaires au 31 décembre 2016
	zones communales au 31 décembre 2016

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le 17 FEV. 2017
ID : 035-213501885-20170206-17_12-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le six février deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **30 janvier 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – PRUDOR – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs BRETEAU – DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN – PETTIER – RENAULT – SAILLENFEST – TILLARD

PROCURATIONS :
Mickaël ETIENNE a donné procuration à Thierry TILLARD,
Réjeanne FOUCARD a donné procuration à Jean-Marie DENEUVE,
Eric SAVIN a donné procuration à Delphine DAVID.

SECRETAIRE: Yvette BARBEDOR

TH/LT/17-12

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, article 3, modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,
VU le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens,
VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de catégorie B,
VU le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux techniciens,
VU l'avis de la commission finances, ressources humaines, administration générale en date du 24 janvier 2017,
VU la saisine du Comité Technique du 2 mars 2017,

CONSIDERANT qu'il convient de supprimer et de créer un emploi à temps complet dans la filière technique, suite à une procédure de recrutement consécutive à un départ en retraite,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier en conséquence le tableau des effectifs dans la filière technique

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2017
Reçu en préfecture le 17/02/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170206-17_12-DE

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la création d'un poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet au 01/03/2017,
- **VALIDE** la suppression d'un poste de technicien au 01/07/2017,
- **ADOPTE** les modifications du tableau des effectifs qui en découlent,
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires au budget.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Montfort sur Meu
terre d'éveil

CONSEIL MUNICIPAL

20 MARS 2017

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_13-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER - HUET - LE PALMEC - SEMPEY
Messieurs DENEUVE - PERON - THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR - BOURGOGNON - GANDIN - HERISSON - LE GUELLEC - ROUAUX - SEIMANDI

Messieurs DEMAURE - ENIZAN - GUERIN - JOSTE - LANGEVIN - PETTIER - RENAULT - TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-13

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 06 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le procès-verbal joint en annexe de la note de synthèse et validé par le secrétaire de séance, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès verbal du 06 février 2017.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_14-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER - HUET - LE PALMEC - SEMPEY
Messieurs DENEUVE - PERON - THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR - BOURGOGNON - GANDIN - HERISSON - LE GUELLEC - ROUAUX - SEIMANDI

Messieurs DEMAURE - ENIZAN - GUERIN - JOSTE - LANGEVIN - PETTIER - RENAULT - TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-14

DENOMINATION DU PLATEAU SPORTIF DE LA HARELLE EN PLATEAU SPORTIF ALAIN MIET

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-7;

VU le courrier en date du vendredi 17 mars 2017 mentionnant l'accord de la famille MIET ;

CONSIDERANT l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination du plateau sportif de la Harelle en plateau sportif Alain MIET , né le 10 juillet 1950 à THOUARS, professeur d'éducation physique et sportive au collège Saint Louis Marie Grignion de Montfort de 1978 à 2010. Très investi dans l'établissement, sur ses heures de cours, sur la section sportive, l'association sportive du mercredi après-midi, il proposait également un complément pour les volontaires le samedi matin. Parallèlement, il a développé un partenariat avec la fédération d'Athlétisme pour permettre aux plus motivés de participer aux compétitions régionales et nationales, avec le plus souvent de très bons résultats. De 1994 à 2012, Alain MIET a passé de nombreuses heures avec des jeunes sur le stade de la Harelle à Montfort. Il a pris sa retraite en juin 2010 et continué à œuvrer avec ses collègues et au sein de son club sur Rennes. Il est décédé le 10 mai 2012.

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_14-DE

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** pour le plateau sportif de la Harelle, la dénomination plateau sportif Alain MIET ;
- **CHARGE** Madame le Maire de communiquer cette information.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur MIET Sébastien, représentant la famille MIET ;
- Le S.D.I.S 35 ;
- Centre des impôts fonciers (Bureau du cadastre).

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_15-DE

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 17-15
EN DATE DU 20 mars 2017
LE MAIRE,

Montfort sur Meu
terre d'éveil

CARRÉ DE LA GARE

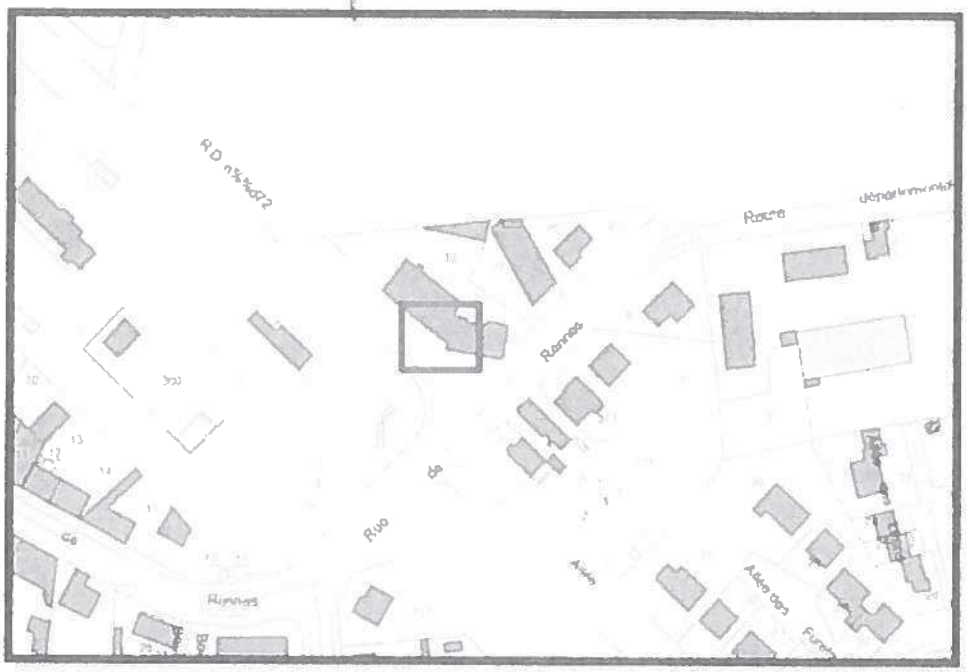

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_15-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-15

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN COMMUNAL - CARRE DE LA GARE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-7 et suivants ;
VU le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 141-3 et suivants ;
VU la demande des propriétaires de la parcelle cadastrée AE n°18 pour l'acquisition d'une bande de terrain communal au droit de leur propriété sise 10, rue de Rennes (Carré de la Gare) ;
VU l'avis de France Domaine du 6 juin 2014 ;

CONSIDERANT que la cession de cette bande de terrain susmentionnée n'aura pas d'incidence sur les conditions de circulation dans la voirie de la rue de Rennes et de la route de Bédée ;
CONSIDERANT que la surface qui pourrait être cédée aux demandeurs appartient au domaine public de la Commune. A ce titre, elle ne pourra faire l'objet d'une aliénation qu'après mise en œuvre d'une procédure de déclassement ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_15-DE

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le principe d'une cession de la surface telle que matérialisée sur le plan annexé à la présente délibération ;
- **DECIDE** que les frais d'acte et de procédure seront à la charge de l'acquéreur ;
- **PERMET** à Madame le Maire de mettre en œuvre l'enquête publique préalable au déclassement de la portion du domaine public concernée ;
- **SURSEOIT** à la décision quant au prix de vente (avis des Domaines : 25 €/m²) et à la surface exacte de la cession dans l'attente du bornage d'un géomètre-expert.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Propriétaires du 10, rue de Rennes – Le Carré de la Gare.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_17-DE

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°. 17-17
EN DATE DU 20 mars 2017
LE MAIRE,

Montfort sur Meu
Terre d'avenir

ZAC BROMEDOU

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_17-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-17

ENGAGEMENT D'ETUDES PREALABLES ET DEFINITIONS DES MODALITES DE CONCERTATION EN VUE DE LA CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC) - BROMEDOU : PARTIE NORD

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-7 et suivants ;
VU les articles L. 311-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;
VU les articles L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme ;

Par l'approbation, le 28 mars 2011, du Plan Local d'Urbanisme de Montfort-sur-Meu, les élus ont souhaité bâtir un projet urbain sur le long terme et planifier le développement communal sur environ 15 ans. Dans ce temps, il est apparu réaliste et raisonnable de permettre la réalisation d'un total de 850 logements.
La population atteindrait donc 7 500 à 7 800 habitants au terme de l'urbanisation de ces espaces soit une croissance démographique d'environ 1,2 % par an sur une quinzaine d'années.
Ce projet urbain est exprimé dans le PADD du PLU de la commune.

Lors de ces dernières années, s'est ouvert à l'urbanisation les secteurs de Bromedou partie sud (Parc de la Touchère) et du Rocher de Coulon (lotissements de Coulon Nord-est et de Coulon Sud) pour la réalisation d'environ 240 logements mixtes. Ces programmes devraient arriver à leur terme en 2019-2020.

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_17-DE

L'achèvement programmé de ces opérations d'aménagement a amené la commune à anticiper à nouveau son futur développement. Ainsi, dans le but de maîtriser au mieux son expansion, de se projeter sur les dernières années d'exécution du PLU et de garantir les objectifs qui y sont définis, il est envisagé la création d'une ZAC sur le secteur Nord de Bromedou.

En effet, pour assurer de façon cohérente l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur, la ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC) définie aux articles L.311-1 & suivants du code de l'urbanisme, paraît l'outil opérationnel le plus approprié.

Celle-ci se situera à l'Ouest du centre-ville et sera à vocation d'habitat.

Afin de concrétiser ce projet d'aménagement, et éventuellement de définir ses contours précis et ses conditions de réalisation, des études préalables d'urbanisme doivent être entreprises, sur ce secteur :

- Classé pour l'essentiel (2/3) en zone 2AU (partie Sud délimitée au Nord par la RD 125) et en zone A dans sa partie Nord, située entre la RD 125 et la voie ferrée;
- Faisant déjà l'objet (partie Sud) d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) inscrite au PLU ;

Le périmètre d'étude porte sur 21,2 Ha et a pour avantage de préserver la ceinture verte identifiée au PLU et de permettre de marquer l'entrée de ville. Il a pour inconvénient la proximité de la voie ferrée et une maîtrise foncière limitée.
La création d'une ZAC est soumis, en vertu de l'article L. 103-2 2° du Code de l'urbanisme à une procédure de concertation avec le public.

A ce titre, en vertu de l'article L. 103-3 du Code de l'Urbanisme, il appartient au Conseil municipal de fixer les objectifs poursuivis par la commune en projetant de créer une ZAC sur le secteur considéré.

La création de cette nouvelle ZAC constitue un enjeu majeur pour le développement de la commune.

Les objectifs suivants concourent à mettre en œuvre un projet urbain d'ensemble, cohérent et de qualité, performants sur le plan environnemental :

- **Répondre au besoin de développement démographique** par la création de 500 nouveaux logements sur une offre de logements diversifiée.
- **Maîtriser les coûts du foncier brut** et le coût des terrains devenus constructibles.
- **Gérer les liens nouveaux quartiers-campagne** en s'appuyant sur le paysage existant.
- **Favoriser l'intégration urbaine des opérations** ;
- **Améliorer l'entrée de ville Ouest sur le plan paysager, architectural et urbain** ; marquer une véritable entrée de ville.
- **Recoudre les territoires en reliant l'espace Nord, en partie urbanisée, à ce nouvel espace** et ainsi améliorer les liens avec les tissus environnants.
- **Apporter une mixité fonctionnelle** (pas uniquement de l'habitat).
- **Accompagner les zones de services, sportives et éducatives.**
- **Créer des espaces de convivialité** ; des espaces de partages de services entre habitants et espaces de travail.
- **Assurer un espace de respiration aux habitants de la Ville.**
- **Favoriser les déplacements doux, les nouvelles mobilités et le partage des espaces** tant à l'intérieur du nouveau quartier qu'en périphérie.

CONSIDERANT l'importance de ce projet et des enjeux portés durant ces études, une consultation du public la plus large possible est souhaitée. Les objectifs sont les suivants :

- Développer une démarche associant élus, habitants et professionnels pour décider ensemble du développement futur du secteur ;
- Informer le public ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_17-DE

- Permettre une meilleure compréhension des enjeux et objectifs visés par ce projet ;
- Offrir au public les moyens de s'approprier le projet et s'exprimer à son sujet.

1- <u>Engagement d'études préalables à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)</u>

La réponse à ces enjeux et objectifs majeurs pour l'avenir de Montfort-sur-Meu ne pourra se faire que dans le cadre d'une opération d'ensemble permettant de couvrir les différents périmètres concernés et assurant à la collectivité une maîtrise du processus. C'est pourquoi il est envisagé de recourir à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) définie à l'article L. 311-1 du Code de l'urbanisme.

Les études préalables nécessaires seront conduites par un prestataire désigné dans le cadre d'un marché public qui devra comprendre :

- Tranche ferme : les études préalables à la réalisation d'un dossier de création de ZAC sur un périmètre d'études d'environ 21,2 ha;
- Tranche conditionnelle : la réalisation des études pré opérationnelles en vue de l'élaboration du dossier de réalisation de la ZAC.

Il est aujourd'hui proposé de lancer les études préalables nécessaires au développement urbain du secteur Bromedou partie nord.

Il est également proposé d'autoriser le Maire à lancer une consultation pour l'attribution d'un marché public de services portant en tranche ferme sur la réalisation des études préalables à l'opération d'aménagement et en tranche conditionnelle sur la réalisation des études pré opérationnelles.

2- <u>Organisation de la concertation auprès du public</u>

L'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme précise que la création d'une ZAC fait « *l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées* ».

Dans le respect de ces dispositions et au regard des objectifs poursuivis par l'opération, il est donc proposé de mettre en œuvre les modalités de concertation suivantes :

- Mise à disposition auprès du public, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie, d'un dossier compilant l'ensemble des pièces d'études réalisées au cours des études préalables, jusqu'à la décision de créer la ZAC (documents techniques, documents de communication, ...) ;
- Mise à disposition, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie, d'un registre permettant au public d'y consigner ses remarques et observations ;
- Organisation d'une ou plusieurs réunions publiques lors des principales phases du processus de création de la ZAC. Les dates de réunion seront précisées préalablement par voie d'affichage en mairie et sur les supports de communication de la commune ;
- Parution régulière d'articles sur les supports de communication de la ville afin d'informer le public de l'avancement du projet ;
- Mise en ligne régulière d'informations et de supports relatifs au projet sur les supports numériques de la ville ;

Une commission spécifique de 7 membres sera créée et composée de membres du Conseil Municipal, afin de piloter le processus de concertation et d'élaboration du projet.

Au terme de ce processus, le bilan de la concertation sera dressé et soumis à l'approbation du Conseil Municipal en même temps que celui-ci se prononcera sur l'opportunité de créer la ZAC.

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_17-DE

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ENGAGE,** conformément aux objectifs et enjeux détaillés ci-dessus, les études préalables à l'opération Bromedou partie nord ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager la procédure de marché public nécessaire à la désignation du prestataire qui aura la charge de ces études, à assurer les formalités et signer les documents s'y rapportant ;
- **APPROUVE** au titre de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme, le lancement d'une concertation préalable avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées en vue de la création d'une ZAC portant sur les secteurs de Bromedou partie nord telle que proposée au plan d'intention du périmètre d'études annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE** les objectifs poursuivis par l'opération tels qu'exprimés ci-dessus, dans le cadre desquels la concertation sera menée ;
- **ADOPTE** les modalités de concertation suivantes :
  - Mise à disposition auprès du public, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie, d'un dossier compilant l'ensemble des pièces d'études réalisées au cours des études préalables, jusqu'à la décision de créer la ZAC (documents techniques, documents de communication, ...) ;
  - Mise à disposition, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie, d'un registre permettant au public d'y consigner ses remarques et observations ;
  - Organisation d'une ou plusieurs réunions publiques lors des principales phases du processus de création de la ZAC. Les dates de réunion seront précisées préalablement par voie d'affichage en mairie et sur les supports de communication de la commune ;
  - Parution régulière d'articles sur les supports de communication de la ville afin d'informer le public de l'avancement du projet ;
  - Mise en ligne régulière d'informations et de supports relatifs au projet sur les supports numériques de la ville ;
- **CHARGE** Madame le Maire de la mise en œuvre de cette concertation et de la création d'une commission spécifique composée de 7 membres du Conseil Municipal afin de piloter l'ensemble du processus ;
- **DEFINIT** la publicité de cette décision par les modalités suivantes :
  - Affichage de la présente délibération en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture, durant un mois ;
  - Article dans le bulletin communal ;
  - Publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_16-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-16

REVISION DU SCOT DU PAYS DE BROCELIANDE - AVIS SUR LE PROJET DE SCOT ARRETE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-7 et suivants ;
VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 143-20 et R. 143-4 ;
VU la délibération n°2016-39 du Conseil syndical du Syndicat mixte du Pays de Brocéliande : Révision du SCoT – Arrêt du projet et bilan de la concertation ;
VU le projet arrêté de SCoT du Pays de Brocéliande, notifié à la Commune le 30 janvier 2017 ;

CONSIDERANT que par la délibération susvisée, le Conseil syndical du Syndicat mixte du Pays de Brocéliande a arrêté son projet de SCoT révisé ;
CONSIDERANT que le projet est soumis pour avis à la Commune conformément à l'article L. 143-20 du Code de l'urbanisme ;
CONSIDERANT que, conformément à l'article R. 143-4 du Code de l'urbanisme, la Commune dispose d'un délai de 3 mois pour émettre un avis à compter de la notification du projet de SCoT arrêté. A défaut de réponse, l'avis sera réputé favorable.

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_16-DE

Après avoir délibéré, à l'unanimité (M. DEMAURE ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable sur le projet arrêté du SCoT révisé du Pays de Brocéliande ;
- **DEMANDE** à ce que soient pris en considération les nouveaux éléments suivants, apparus depuis le 1er janvier 2017 :
  - l'intégration de la Ville de Montfort-sur-Meu au réseau des Petites Cités de Caractère® (aspect patrimonial et touristique) et la création d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur la Ville de Montfort-sur-Meu ;
  - l'accentuation du cadencement à flux et contre-flux des Trains Express Régionaux (TER) en ce qui concerne la desserte de la gare de Montfort-sur-Meu ;
  - la prise en compte dans le périmètre d'agglomération de la Ville de Montfort-sur-Meu du périmètre de la zone dite des Tardivières côté Bédée.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Président du Pays de Brocéliande.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_19-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-19

RETROCESSION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DES OUVRAGES ET RESEAUX DIVERS COMMUNS – PARC DE LA TOUCHERE – PREMIERE TRANCHE - RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;
VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 318-3 ;
VU l'arrêté du Maire DD/JC/n°2016-32 en date du 17 août 2016 soumettant à enquête publique le dossier de rétrocession dans le domaine public de la Commune des ouvrages et réseaux divers du lotissement « Le Parc de la Touchère – Première tranche» ;
VU le rapport et les conclusions de M. Jean-Yves DESCOTTES, commissaire-enquêteur, en date du 15 octobre 2016, donnant un avis favorable ;
VU la délibération n°16-113 du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2016 : Rétrocession dans le domaine communal des ouvrages et réseaux divers communs – Lotissement « Parc de la Touchère » - Première tranche ;

CONSIDERANT que les conditions requises pour le classement dans le domaine communal des voies listées dans le dossier soumis à enquête publique sont remplies ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_19-DE

CONSIDERANT le descriptif des surfaces à rétrocéder pour le lotissement « Parc de la Touchère – Première tranche » :
Diverses parcelles de terrain comprenant :

- Voirie interne avec espaces communs aménagés et espaces verts plantés ;
- Réseaux divers (eaux usées, eaux pluviales et ouvrages de régularisation, alimentation en eau potable, électricité BTP, gaz et éclairage public, réseau TV).

Sur lesquelles existent :

- Les trottoirs y compris les bordures le long des espaces verts ;
- Les allées piétonnes ;
- Tous les réseaux dans l'emprise des espaces rétrocessibles (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, éclairage public, télédistribution...)

Le tout cadastré comme suit :

Parcelle	Surface
A 1381	22 m²
A 1382	12 m²
A 1481	736 m²
A 1488	234 m²
A 1505	7 054 m²
A 1514	1 m²
A 1515	1 m²
A 1516	75 m²
A 1519	2 271 m²
A 1527	11 261 m²
TOTAL	20 697 m²

Les voiries concernées sont dénommées :

- Allée de la Touchère ;
- Allée de la Rabine ;
- Rue du Puits ;
- Rue des Grandes Grées ;
- Rue du Blason ;
- Impasse de la Chapelle ;
- Impasse de la Casemate.

CONSIDERANT qu'aucune opposition des propriétaires n'a été signifiée à la Commune ;
CONSIDERANT que la délibération susvisée comporte une erreur matérielle dans sa décision ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PROCEDE** au classement dans le domaine communal des voies concernées par le dossier soumis à enquête publique ;
- **APPROUVE** le transfert dans le domaine public communal des voies susmentionnées.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs au transfert dans le domaine public communal des ouvrages et réseaux divers communs du « Parc de la Touchère » - Première tranche.
- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°16-133 susvisée par la présente délibération.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
NEXITY Foncier Conseil, Aménageur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Le Maire
Delphine DAVID
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_22-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-22

BUDGET COMMUNAL – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération N°16-37 du 21 mars 2016 approuvant le vote du budget primitif 2016,

CONSIDERANT que la collectivité s'est assurée que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les mandats de paiement et titres ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016,
STATUANT sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_22-DE

Conformément à la législation en vigueur (article L. 2121-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales), **Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.**

Après avoir délibéré, à 20 voix pour, 6 abstentions (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST) et 1 contre (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget de la Ville de Montfort sur Meu au titre de l'exercice 2016 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Le Maire
Delphine DAVID
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_21-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-21

INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR LES ELECTIONS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le décret n°91-875 du 06/09/1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26/01/1984
VU le décret n°2002-63 du 14/01/2002 modifié relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,
VU l'arrêté du 27/02/1962 modifié relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées à certains fonctionnaires communaux et notamment l'article 5,
VU l'arrêté du 12/05/2014 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,
VU le décret n°2016-670 du 25/05/2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités et des établissements publics d'hospitalisation, augmentant la valeur du point d'indice de 0,6% à compter du 01/07/2016 puis de 0,6% à compter du 01/02/2017,
VU la délibération n°12-62 instaurant l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections à Montfort-sur-Meu, **annulée et remplacée par la présente délibération,**

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_21-DE

VU l'avis favorable du Comité Technique du 02/03/2017,
VU l'avis de la commission finances, ressources humaines, administration générale du 07/03/2017,

CONSIDERANT que les agents territoriaux amenés à effectuer des travaux supplémentaires à l'occasion des consultations électorales (présidentielles, législatives, régionales, départementales, municipales, européennes, et référendum) peuvent :
- soit récupérer ces heures,
- soit être indemnisés en Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires si le grade le permet,
- soit percevoir une Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections, si le grade ne permet pas de percevoir des IHTS.

CONSIDERANT que le choix de rémunérer les travaux supplémentaires ou de les faire « récupérer » relève du pouvoir discrétionnaire de l'autorité territoriale.

CONSIDERANT que peuvent en bénéficier les agents titulaires, stagiaires, ainsi que les non titulaires exerçant des fonctions correspondant aux grades éligibles

CONSIDERANT que l'indemnité complémentaire pour élections est allouée dans la double limite
- d'un crédit global : celui-ci est obtenu en multipliant la valeur maximum de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires mensuelle des titulaires du grade d'attaché (2ème catégorie), mise en place dans la collectivité, par le nombre de bénéficiaires.
- d'une attribution individuelle ne pouvant excéder le quart du montant de l'indemnité forfaitaire annuelle pour travaux supplémentaires de 2ème catégorie retenu par la collectivité.

CONSIDERANT que l'enveloppe de crédit global est répartie selon des critères fixés librement par la collectivité

CONSIDERANT que par délibération n°2012-62 en date du 23/04/2012 la Ville de Montfort-sur-Meu a instauré l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (coef 2), avec un critère de répartition de l'enveloppe de crédit global en fonction du travail effectué le jour des élections : agent d'accueil / secrétaire titulaire / responsable centralisateur

CONSIDERANT qu'au 01/02/2017 le taux moyen d'IFTS de 2ème catégorie est de 1 091,71 € et le nombre de bénéficiaire est de 20. Sur ces nouvelles bases, le crédit global d'IFCE s'élève à 3 639,03 € pour chaque scrutin ainsi obtenu :

(1 091,71 € x 2) / 12 mois x 20 bénéficiaires

CONSIDERANT que l'enveloppe de crédit global sera adaptée en fonction de l'évolution du taux moyen d'IFTS de 2ème catégorie et du nombre de bénéficiaires.

CONSIDERANT que la répartition de l'indemnité pour élections, basée sur la mission, est la suivante par scrutin :
- agent d'accueil : 143 €
- secrétaire titulaire : 215 €
- responsable centralisateur : 316 €

CONSIDERANT que le paiement de cette indemnité aura lieu après chaque tour de consultation sous forme d'IHTS (tous grades de catégorie C et B) ou d'IFCE (tous grades de catégorie A).

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_21-DE

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** la nouvelle enveloppe de crédit global d'indemnité pour élections à 3 639,03 € par scrutin, susceptible d'évolution en fonction du taux moyen d'IFTS de 2ème catégorie et du nombre de bénéficiaires ;
- **ADOPTE** la répartition de l'indemnité pour élections suivant la mission par scrutin :
  - agent d'accueil : 143 €
  - secrétaire titulaire : 215 €
  - responsable centralisateur : 316 €
- **DECIDE** que ces modalités s'appliqueront à compter des élections d'avril 2017 ;
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_21-DE

Envoyé en préfecture le 21/03/2017
Reçu en préfecture le 21/03/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_20-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Danièle BOURGOGNON

TH/LT/17-20

VŒU DE SOUTIEN AU MANIFESTE DES MAIRES DE FRANCE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29, le Conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local ;

CONSIDERANT que l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a adopté lors de son bureau du 26 janvier 2017 un « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 07 mai prochain ;

CONSIDERANT les principes de la charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités élaborée pour le renforcement des libertés locales par l'Association des Maires de France ;

CONSIDERANT les 15 engagements demandés par l'Association des Maires de France aux candidats à l'élection présidentielle ;

CONSIDERANT qu'un rassemblement exceptionnel des maires de France avec les candidats à l'élection présidentielle se tiendra le 22 mars 2017 ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 21/03/2017
Reçu en préfecture le 21/03/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_20-DE

Après avoir délibéré, à 22 voix pour et 7 contre (Mmes BOURGOGNON, LE GUELLEC, ROUAUX, et MM DEMAURE, JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :

- **SOUTIENT** le manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens de l'Association des Maires.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- L'Association des Maires de France.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_18-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-18

PLU DE MONTFORT-SUR-MEU (MONTFORT COMMUNAUTE) - AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°4

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-57 ;
VU le Code de l'urbanisme, notamment son article L. 153-40 ;
VU la arrêté en date du 1er décembre 2016 du Président de Montfort Communauté prescrivant la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Montfort-sur-Meu ;
VU le projet de modification du PLU de Montfort-sur-Meu, notifié à la Commune le 5 janvier 2017 ;

CONSIDERANT que depuis le 17 novembre 2016, la compétence « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme et de document en tenant lieu » est exercée par la Communauté de Communes « Montfort Communauté » ;
CONSIDERANT qu'un projet de modification du PLU s'est fait en collaboration entre Montfort Communauté et la Ville de Montfort-sur-Meu ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_18-DE

CONSIDERANT que la modification du PLU a pour objet de permettre le renouvellement urbain du site de l'Etang de la Cane, rue de l'Etang de la Cane proche de la gare de Montfort-sur-Meu, afin d'y permettre la réalisation d'une opération mixte tertiaire/logements pour répondre aux besoins de la commune ;

CONSIDERANT que le projet de modification du PLU porte également sur le règlement littéral et le règlement graphique.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable sur le projet de modification du PLU de la Commune porté par Montfort Communauté.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Président de Montfort Communauté.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

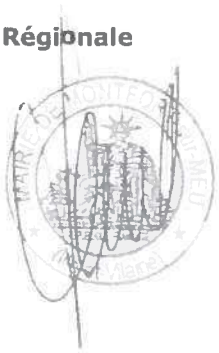

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_24-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-24

BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°17-23 en date du 20 mars 2017, approuvant le Compte Administratif 2016 du budget principal de la ville,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_24-DE

CONSIDERANT les résultats d'investissement 2016 présentés ci-dessous :

Investissement	2016
Recettes	1 763 207,27 €
Dépenses	883 281,66 €
Résultats d'investissement	**879 925,61 €**
Solde d'exécution reporté	- 640 380,70 €
Résultats cumulés d'investissement	**239 544,91 €**
Restes à Réaliser	**2016**
Recettes	20 000,00 €
Dépenses	189 001,20 €
Solde des RAR	**- 169 001,20 €**
Capacité de financement en investissement	**70 543,71 €**

CONSIDERANT les résultats de fonctionnement 2016 présentés ci-dessous :

Fonctionnement	2016
Recettes	6 772 934,09 €
Dépenses	5 995 124,78 €
Résultats de fonctionnement	**777 809,31 €**
Solde d'exécution reporté	
Résultats cumulés de fonctionnement	**777 809,31 €**

CONSIDERANT que l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoit, après l'approbation du Compte Administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent,

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser,

CONSIDERANT que l'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

Conformément à la législation en vigueur (article L. 2121-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales), **Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.**

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AFFECTE** la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 777 809.31 € en réserve sur le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » au sein du budget primitif 2017.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Le Maire
Delphine DAVID
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_023-BE

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le ~~Maire, Delphine DAVID~~,
A Montfort-sur-Meu, le 20/03/2017
Le Maire, Delphine DAVID,

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 27
VOTES : Pour : 20
Contre : 1
Abstention : 6

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Montfort-sur-Meu, le 20/03/2017

Date de convocation : 13/03/2017

Les membres du Conseil Municipal,

DAVID Delphine, Maire	Ne prend pas part au vote
DENEUVE Jean-Marie, 1er Adjoint	
GRELIER Erika, 2ème Adjointe	
LE PALMEC Nathalie, 3ème Adjointe	
PERON Lionel, 4ème Adjoint	
FOUCARD Réjeanne, 5ème Adjointe	
THIRION Dominique, 6ème Adjoint	
HUET Véronique, 7ème Adjointe	
SEMPEY Mathilde, 8ème Adjointe	
PETTIER Jean-Michel, Conseiller Municipal délégué	
SAVIN Eric, Conseiller Municipal délégué	Excusé. Procuration à D. David.
LANGEVIN Jean-Louis, Conseiller Municipal délégué	
GANDIN Marie-Odile, Conseillère Municipale déléguée	

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le [illegible]16
ID : 035-213501885-20170320-17_023-BF

IV - ANNEXES — IV

ARRETE ET SIGNATURES — D2

PRUDOR Corinne, Conseillère Municipale déléguée	Excusée. Procuration à R. Foucard
HERISSON Martine, Conseillère Municipale déléguée	
SEIMANDI Murielle, Conseillère Municipale déléguée	
GUÉRIN Jérôme, Conseiller Municipal délégué	
ETIENNE Mickaël, Conseiller Municipal délégué	Excusé. Procuration à J.M. Deneuve
TILLARD Thierry, Conseiller Municipal délégué	
BRETEAU Stéphane, Conseiller Municipal délégué	Excusé. Procuration à N. Le Palmec
BARBEDOR Yvette, Conseillère Municipale déléguée	
ENIZAN Pascal, Conseiller Municipal délégué	
ROUAUX Claudia, Conseillère Municipale	
SAILLENFEST Sébastien, Conseiller Municipal	Excusé. Procuration à C. Rouaux
LE GUELLEC Marcelle, Conseillère Municipale	Le Guellec
RENAULT Yann, Conseiller Municipal	
BOURGOGNON Danièle, Conseillère Municipale	
JOSTE Quentin, Conseiller Municipal	
DEMAURE Gérard, Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par le Maire, Delphine DAVID, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

Choix du Conseil Municipal			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : **500.00** €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Linéaire	01 ETUDES ET RECHERCHES		
Linéaire	01.1 Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10	26/11/2012
Linéaire	01.2 Frais d'étude, d'insertion non suivies de tvx	5	26/11/2012
Linéaire	01.3 Frais de recherche et développement	5	26/11/2012
Linéaire	02 CONCESSIONS, DROITS		
Linéaire	02.1 Logiciels	2	26/11/2012
Linéaire	02.2 Droits, brevets, licences, marques...		26/11/2012
Linéaire	03 BUREAU, INFORMATIQUE, TELEPHONIE		
Linéaire	03.1 Matériel Informatique	3	26/11/2012
Linéaire	03.2 Matériel Monétique	5	26/11/2012
Linéaire	03.3 Matériel de bureau électrique ou électronique	5	26/11/2012
Linéaire	03.4 Autre matériel de bureau	4	26/11/2012
Linéaire	04 MOBILIER		
Linéaire	04.1 Mobilier	12	26/11/2012
Linéaire	04.2 Coffre Fort	20	26/11/2012
Linéaire	05 AUDIOVISUEL		
Linéaire	05.1 Téléviseur, lecteur DVD, camescopes, APN...	5	26/11/2012
Linéaire	05.2 Rétroprojecteurs, vidéoprojecteurs	5	26/11/2012
Linéaire	06 AUTRES MATERIELS		
Linéaire	06.1 Matériel d'affichage	6	26/11/2012
Linéaire	06.2 Electroménager	7	26/11/2012
Linéaire	06.3 Equipements de Cuisine	10	26/11/2012
Linéaire	06.4 Equipements Sportifs	10	26/11/2012
Linéaire	06.5 Matériel Funéraire	10	26/11/2012
Linéaire	06.6 Appareils Médicaux	5	26/11/2012
Linéaire	06.7 Contrôle Routier	10	26/11/2012
Linéaire	06.8 Matériels divers	6	26/11/2012
Linéaire	07 MATERIEL CULTUREL & MANIFESTATIONS		
Linéaire	07.1 Instruments de Musique	5	26/11/2012
Linéaire	07.2 Fonds destinés aux bibliothèques et musées	15	26/11/2012
Linéaire	07.3 Estrades, gradins, podiums, chapiteaux...	10	26/11/2012
Linéaire	07.4 Matériel Scénique (Eclairage, sonorisation)	10	26/11/2012
Linéaire	08 MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE		
Linéaire	08.1 Matériel de nettoyage	10	26/11/2012
Linéaire	08.2 Outillage	10	26/11/2012
Linéaire	08.3 Groupes électrogènes	10	26/11/2012
Linéaire	09 MATERIEL DE TRANSPORT		

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

Linéaire	09.1 Voitures et 2 roues	7	26/11/2012
Linéaire	09.2 Camions et Véhicules industriels	8	26/11/2012
Linéaire	09.3 Autres matériels roulants	8	26/11/2012
Linéaire	09.4 Equipements de garage et stations	10	26/11/2012
Linéaire	10 ENTRETIEN & AMGMT DE LA VOIRIE		
Linéaire	10.1 Mobilier urbain	10	26/11/2012
Linéaire	10.2 Installations de voirie	10	26/11/2012
Linéaire	10.3 Evènementiel (décorations, barrières...)	5	26/11/2012

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_023-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

Choix du Conseil Municipal			Délibération du
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : **500.00** €			
Linéaire	11.1 Tondeuses, débroussailleuse...	10	26/11/2012
Linéaire	11.2 Matériel de serre	10	26/11/2012
Linéaire	11.3 Plantations	20	26/11/2012
Linéaire	11.4 Autres équipements et amgmts de terrains	20	26/11/2012
Linéaire	12 BÂTIMENTS		
Linéaire	12.1 Bâtiments légers, abris	10	26/11/2012
Linéaire	12.2 Bâtiments durables	50	26/11/2012
Linéaire	12.3 Installation et appareil de chauffage	20	26/11/2012
Linéaire	12.4 Agencement de bâtiments; aménagements	15	26/11/2012
Linéaire	12.5 Appareil de levage, ascenseurs	20	26/11/2012
Linéaire	12.6 Construction sur sol d'autrui		26/11/2012
Linéaire	13 TERRAINS		
Linéaire	13.1 Terrains de gisements (mines et carrières)		26/11/2012
Linéaire	13.2 Instal. élec., téléphoniques, canalisations	10	26/11/2012
Linéaire	14 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		
Linéaire	14.1 Subv. d'équipement - Organismes publics	15	12/09/2011
Linéaire	14.2 Subv. d'équipement - Organismes privés	5	12/09/2011

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_25-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-25

BUDGET EAU POTABLE – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération N°16-41 du 21 mars 2016 approuvant le vote du budget primitif 2016,

CONSIDERANT que la collectivité s'est assurée que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les mandats de paiement et titres ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016,
STATUANT sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_25-DE

Conformément à la législation en vigueur (article L. 2121-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales), **Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.**

Après avoir délibéré, à 21 voix pour et 6 abstentions (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Eau Potable au titre de l'exercice 2016 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Le Maire
Delphine DAVID
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501685-20170320-17_23-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-23

BUDGET COMMUNAL – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21 relatifs à la désignation d'un adjoint autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif

VU l'avis de la Commission Finances en date du 07 mars 2017,

VU la délibération N°17-22 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2017 portant approbation du Compte de Gestion 2016 du budget de la Ville de Montfort-sur-Meu,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_23-DE

CONSIDERANT la présentation aux membres du Conseil Municipal du Compte Administratif établi par Madame le Maire pour l'exercice 2016 tel qu'il est résumé ci-dessous:

- En section de Fonctionnement :

	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
DEPENSES			
Dépenses réelles	5 889 241,00	5 396 970,76	91,64%
Dépenses d'ordre	*611 179,00*	*598 154,02*	*97,87%*
TOTAL	**6 500 420,00**	**5 995 124,78**	**92,23%**
RECETTES			
Recettes réelles	6 460 420,00	6 723 729,48	104,08%
Recettes d'ordre	*40 000,00*	*49 204,61*	*123,01%*
TOTAL	**6 500 420,00**	**6 772 934,09**	**104,19%**
Résultat de fonctionnement		**777 809,31 €**	

- En section d'Investissement :

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Taux de réalisation hors RAR
DEPENSES				
Dépenses réelles	1 970 702,61	1 454 110,69	189 001,20	73,79%
Dépenses d'ordre	*325 000,00*	*69 551,67*		*21,40%*
TOTAL	**2 295 702,61**	**1 523 662,36**	**189 001,20**	**66,37%**
RECETTES				
Recettes réelles	1 399 523,61	1 144 706,19	20 000,00	81,79%
Recettes d'ordre	*896 179,00*	*618 501,08*		*69,02%*
TOTAL	**2 295 702,61**	**1 763 207,27**	**20 000,00**	**76,80%**
Résultat d'investissement		**239 544,91 €**		

Capacité de financement*	**70 543,71 €**

**** Excédent d'investissement et solde des restes à réaliser 2016***

Conformément à la législation en vigueur (article L. 2121-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales), **Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.**

Après avoir délibéré, à 20 voix pour, 6 abstentions (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST) et 1 contre (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :

- **VOTE** le Compte Administratif 2016 du Budget Principal de la Commune de Montfort-Sur-Meu.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Le Maire
Delphine DAVID
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_27-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-27

BUDGET EAU POTABLE – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°17-26 en date du 20 mars 2017, approuvant le Compte Administratif 2016 du budget annexe Eau Potable,

CONSIDERANT que l'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit, après l'approbation du Compte Administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent,

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M49, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser,

CONSIDERANT que l'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_27-DE

CONSIDERANT la synthèse des résultats telle que précisée ci-dessous :

Investissement	
Recettes	179 942,82 €
Dépenses	96 510,42 €
Résultats d'investissement	**83 432,40 €**
Solde d'exécution reporté	1 228 207,12 €
Résultats cumulés d'investissement (001)	**1 311 639,52 €**

Restes à Réaliser	
Recettes	24 914,62 €
Dépenses	149 487,74 €
Solde des RAR -	**124 573,12 €**

Capacité de financement en investissement	**1 187 066,40 €**

Fonctionnement	
Recettes	441 373,23 €
Dépenses	191 882,00 €
Résultats de fonctionnement	**249 491,23 €**
Solde d'exécution reporté	230 000,90 €
Résultats cumulés de fonctionnement	**479 492,13 €**

CONSIDÉRANT la capacité de financement d'investissement.

Conformément à la législation en vigueur (article L. 2121-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales), **Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.**

Après avoir délibéré, à 21 voix pour et 6 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :

- **AFFECTE** la somme de 279 492.13 € en réserve en investissement sur le compte 1068 « Autres réserves » au sein du budget primitif 2017,
- **AFFECTE** la somme de 200 000.00 € en fonctionnement, sur le compte 002 « Solde d'exécution reporté » au sein du budget primitif 2017.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Le Maire
Delphine DAVID
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_026-BF

MONTFORT-SUR-MEU - 35 - Eau - Montfort-sur-Meu **2016**

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le ~~Maire, Delphine DAVID,~~

A Montfort-sur-Meu, le 20/03/2017

Le Maire, Delphine DAVID,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A Montfort-sur-Meu, le 20/03/2017

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 27
VOTES : Pour : 21
Contre : 6
Abstentions : /

Date de convocation : 13/03/2017

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le [redacted] 2016
ID : 035-213501883-20170328-17_020-BF

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

DAVID Delphine, Maire	Ne prend pas part au vote
DENEUVE Jean-Marie, 1er A	
GRELIER Erika, 2ème Adjoir	
LE PALMEC Nathalie, 3ème	
PERON Lionel, 4ème Adjoint	
FOUCARD Réjeanne, 5ème	
THIRION Dominique, 6ème A	
HUET Véronique, 7ème Adjo	
SEMPEY Mathilde, 8ème Adj	
PETTIER Jean-Michel, Cons	
SAVIN Eric, Conseiller Munic	Excusé. Procuration à D. David
LANGEVIN Jean-Louis, Cons	
GANDIN Marie-Odile, Conse	
PRUDOR Corinne, Conseillè	Excusée. Procuration à R. Foucard
HERISSON Martine, Conseill	
SEIMANDI Murielle, Conseill	
GUÉRIN Jérôme, Conseiller	

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_026-BF

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

ETIENNE Mickaël, Conseiller	Excusé. Procuration à JM Denieuve
TILLARD Thierry, Conseiller	
BRETEAU Stéphane, Consei	Excusé. Procuration à N. Le Patmec
BARBEDOR Yvette, Conseill	
ENIZAN Pascal, Conseiller M	
ROUAUX Claudia, Conseillèr	
SAILLENFEST Sébastien, Cc	Excusé. Procuration à C. Rouaux
LE GUELLEC Marcelle, Cons	Leguellec
RENAULT Yann, Conseiller M	
BOURGOGNON Danièle, Co	
JOSTE Quentin, Conseiller M	
DEMAURE Gérard, Conseille	

Certifié exécutoire par le Maire, Delphine DAVID, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_026-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

Choix du Conseil Municipal			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : **500.00** €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Linéaire	01 ETUDES ET RECHERCHES		
Linéaire	01.1 Frais d'étude, d'insertion non suivies de tvx	5	26/11/2012
Linéaire	01.2 Frais de recherche et développement	5	26/11/2012
Linéaire	02 CONCESSIONS, DROITS		
Linéaire	02.1 Logiciels	2	26/11/2012
Linéaire	02.2 Droits, brevets, licences, marques		26/11/2012
Linéaire	03 BUREAU, INFORMATIQUE, TELEPHONIE		
Linéaire	03.1 Matériel Informatique	3	26/11/2012
Linéaire	03.2 Matériel de bureau électrique, électronique	5	26/11/2012
Linéaire	03.3 Autre matériel de bureau	4	26/11/2012
Linéaire	04 MOBILIER		
Linéaire	04.1 Mobilier	12	26/11/2012
Linéaire	04.2 Coffre Fort	20	26/11/2012
Linéaire	05 AUDIOVISUEL		
Linéaire	05.1 Téléviseurs, lecteurs DVD, camescopes, APN	5	26/11/2012
Linéaire	05.2 Rétroprojecteur, vidéoprojecteur	5	26/11/2012
Linéaire	06 AUTRES MATERIELS		
Linéaire	06.1 Matériel d'affichage	6	26/11/2012
Linéaire	06.2 Electroménager	7	26/11/2012
Linéaire	06.3 Matériels divers	6	26/11/2012
Linéaire	07 MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE		
Linéaire	07.1 Matériel de nettoyage	10	26/11/2012
Linéaire	07.2 Outillage	10	26/11/2012
Linéaire	07.3 Groupes électrogènes	10	26/11/2012
Linéaire	07.4 Pompes, appareils électromécaniques...	15	26/11/2012
Linéaire	08 MATERIEL DE TRANSPORT		
Linéaire	08.1 Voitures & 2 roues	7	26/11/2012
Linéaire	08.2 Camions & véhicules industriels	8	26/11/2012
Linéaire	08.3 Autres matériels roulants	8	26/11/2012
Linéaire	08.4 Equipements de garage et station	10	26/11/2012
Linéaire	09 BÂTIMENTS		
Linéaire	09.1 Bâtiments légers, abris	10	26/11/2012
Linéaire	09.2 Bâtiments durables	50	26/11/2012
Linéaire	09.3 Installation et appareil de chauffage	20	26/11/2012
Linéaire	09.4 Agencement de bâtiments, aménagements	15	26/11/2012
Linéaire	09.5 Appareils de levage, ascenseurs	20	26/11/2012
Linéaire	09.6 Construction sur sol d'autrui		26/11/2012

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_026-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

Linéaire	10 TERRAINS		
Linéaire	10.1 Réseaux d'adduction d'eau	55	26/11/2012
Linéaire	10.2 Réseaux d'assainissement	55	26/11/2012
Linéaire	10.3 Terrains de gisements (mines & carrières)		26/11/2012
Linéaire	10.4 Instal. élec., téléphoniques, canalisations	10	26/11/2012

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_28-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-28

BUDGET ASSAINISSEMENT – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération N°16-42 approuvant le vote du budget primitif 2016,

CONSIDERANT que la collectivité s'est assurée que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les mandats de paiement et titres ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016,
STATUANT sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Conformément à la législation en vigueur (article L. 2121-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales), **Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.**

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_28-DE

Après avoir délibéré, à 20 voix pour et 7 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM DEMAURE, JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Assainissement au titre de l'exercice 2016 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Le Maire
Delphine DAVID
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_26-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-26

BUDGET EAU POTABLE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21 relatifs à la désignation d'un adjoint autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif,

VU l'avis de la Commission Ressources Internes en date du 07 mars 2017,

VU la délibération N°17-25 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2017 portant approbation du Compte de Gestion 2016 du budget Eau Potable de la Ville de Montfort-sur-Meu,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_26-DE

CONSIDERANT la présentation aux membres du Conseil Municipal du Compte Administratif établi par Madame le Maire pour l'exercice 2016 tel qu'il est résumé ci-dessous:

- En section de Fonctionnement :

	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
DEPENSES			
Dépenses réelles	295 850,00	172 100,90	58%
Dépenses d'ordre	*323 150,90*	*19 781,10*	*6%*
TOTAL	**619 000,90**	**191 882,00**	**31%**
RECETTES			
Recettes réelles	616 000,90	668 963,43	109%
Recettes d'ordre	*3 000,00*	*2 410,70*	*80%*
TOTAL	**619 000,90**	**671 374,13**	**108%**
Résultat de fonctionnement		**479 492,13 €**	

- En section d'Investissement :

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Taux de réalisation hors RAR
DEPENSES				
Dépenses réelles	1 753 026,96	81 353,33	149 487,74	5%
Dépenses d'ordre	*83 000,00*	*15 157,09*		*18%*
TOTAL	**1 836 026,96**	**96 510,42**	**149 487,74**	**5%**
RECETTES				
Recettes réelles	1 432 876,06	1 375 622,45	24 914,62	96%
Recettes d'ordre	*403 150,90*	*32 527,49*		*8%*
TOTAL	**1 836 026,96**	**1 408 149,94**	**24 914,62**	**77%**
Résultat d'investissement		**1 311 639,52 €**		

Capacité de financement*	**1 187 066,40 €**

**** Excédent d'investissement et solde des restes à réaliser 2016***

Conformément à la législation en vigueur (article L. 2121-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales), **Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.**

Après avoir délibéré, à 21 voix pour et 6 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :

VOTE le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Eau Potable de la Commune de Montfort-Sur-Meu.

Ampliation de la présente délibération sera adressé à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Le Maire
Delphine DAVID
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_30-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER - HUET - LE PALMEC - SEMPEY
Messieurs DENEUVE - PERON - THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR - BOURGOGNON - GANDIN - HERISSON - LE GUELLEC - ROUAUX - SEIMANDI

Messieurs DEMAURE - ENIZAN - GUERIN - JOSTE - LANGEVIN - PETTIER - RENAULT - TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-30

BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°17-29 en date du 20 mars 2017, approuvant le Compte Administratif 2016 du budget annexe Assainissement,

CONSIDERANT que l'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit, après l'approbation du Compte Administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent,

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M49, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_30-DE

CONSIDERANT que l'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire,

CONSIDERANT la synthèse des résultats telle que précisée ci-dessous :

Investissement	
Recettes	598 469,89 €
Dépenses	457 294,85 €
Résultats d'investissement	**141 175,04 €**
Solde d'exécution reporté	619 502,76 €
Résultats cumulés d'investissement	**760 677,80 €**
Restes à Réaliser	
Recettes	47 953,46 €
Dépenses	287 720,74 €
Solde des RAR	**- 239 767,28 €**
Capacité de financement en investissement	**520 910,52 €**

Fonctionnement	
Recettes	452 584,64 €
Dépenses	278 164,38 €
Résultats de fonctionnement	**174 420,26 €**
Solde d'exécution reporté	700 000,00 €
Résultats cumulés de fonctionnement	**874 420,26 €**

CONSIDÉRANT la capacité de financement d'investissement.

Conformément à la législation en vigueur (article L. 2121-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales), **Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.**

Après avoir délibéré, à 21 voix pour et 6 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :

- **AFFECTE** la somme de 324 420.26 € en réserve en investissement sur le compte 1068 « Autres réserves »,
- **AFFECTE** la somme de 550 000.00 € en fonctionnement, sur le compte 002 « Solde d'exécution reporté ».

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Le Maire
Delphine DAVID
Conseillère Régionale

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_029-DE

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le ~~Maire, Delphine DAVID,~~

A Montfort-sur-Meu, le 20/03/2017

Le Maire, Delphine DAVID,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A Montfort-sur-Meu, le 20/03/2017

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 27
VOTES : Pour : 20
Contre : 7
Abstentions : /

Date de convocation : 13/03/2017

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_029-BF

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

DAVID Delphine, Maire	Ne prend pas part au vote
DENEUVE Jean-Marie, 1er A	
GRELIER Erika, 2ème Adjoir	
LE PALMEC Nathalie, 3ème	
PERON Lionel, 4ème Adjoint	
FOUCARD Réjeanne, 5ème	
THIRION Dominique, 6ème A	
HUET Véronique, 7ème Adjo	
SEMPEY Mathilde, 8ème Adj	
PETTIER Jean-Michel, Cons	
SAVIN Eric, Conseiller Munic	Excusé. Procuration à D. David
LANGEVIN Jean-Louis, Cons	
GANDIN Marie-Odile, Conse	
PRUDOR Corinne, Conseillè	Excusée. Procuration à R. Foucard
HERISSON Martine, Conseill	
SEIMANDI Murielle, Conseill	
GUÉRIN Jérôme, Conseiller	

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_029-BF

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

ETIENNE Mickaël, Conseiller	Excusé. Procuration à M. Deneuve
TILLARD Thierry, Conseiller	
BRETEAU Stéphane, Consei	Excusé. Procoration à N. Le Palmec
BARBEDOR Yvette, Conseill	
ENIZAN Pascal, Conseiller M	
ROUAUX Claudia, Conseillèr	
SAILLENFEST Sébastien, Cc	Excusé. Procuration à C. Rouaux
LE GUELLEC Marcelle, Cons	le guellec
RENAULT Yann, Conseiller M	
BOURGOGNON Danièle, Co	
JOSTE Quentin, Conseiller M	
DEMAURE Gérard, Conseille	

Certifié exécutoire par le Maire, Delphine DAVID, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_029-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

Choix de l' assemblée délibérante			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Linéaire	01 ETUDES & RECHERCHES		
Linéaire	01.1 Frais d'étude, insertion non suivies de tvx	5	26/11/2012
Linéaire	01.2 Frais de recherche et de développement	5	26/11/2012
Linéaire	02 CONCESSIONS, DROITS		
Linéaire	02.1 Logiciels	2	26/11/2012
Linéaire	02.2 Droits, brevets, licences, marques...		26/11/2012
Linéaire	03 BUREAU, INFORMATIQUE, TELEPHONIE		
Linéaire	03.1 Matériel informatique	3	26/11/2012
Linéaire	03.2 Matériel de bureau électique ou électronique	5	26/11/2012
Linéaire	03.3 Autre matériel de bureau	4	26/11/2012
Linéaire	04 MOBILIER		
Linéaire	04.1 Mobilier	12	26/11/2012
Linéaire	04.2 Coffre Fort	20	26/11/2012
Linéaire	05 AUDIOVISUEL		
Linéaire	05.1 Téléviseur, lecteur DVD, camescope, APN	5	26/11/2012
Linéaire	05.2 Rétroprojecteurs, vidéoprojecteurs	5	26/11/2012
Linéaire	06 AUTRES MATERIELS		
Linéaire	06.1 Matériel d'affichage	6	26/11/2012
Linéaire	06.2 Electroménager	7	26/11/2012
Linéaire	06.3 Matériels divers	6	26/11/2012
Linéaire	07 MATERIEL & OUTILLAGE TECHNIQUE		
Linéaire	07.1 Matériel de nettoyage	10	26/11/2012
Linéaire	07.2 Outillage	10	26/11/2012
Linéaire	07.3 Groupes électrogènes	10	26/11/2012
Linéaire	07.4 Pompes, appareils électromécaniques...	15	26/11/2012
Linéaire	08 MATERIEL DE TRANSPORT		
Linéaire	08.1 Voitures & 2 roues	7	26/11/2012
Linéaire	08.2 Camions & véhicules indutriels	8	26/11/2012
Linéaire	08.3 Autres matériels roulants	8	26/11/2012
Linéaire	08.4 Equipements de garage et stations	10	26/11/2012
Linéaire	09 BÂTIMENTS		
Linéaire	09.1 Bâtiments légers, abris	10	26/11/2012
Linéaire	09.2 Bâtiments durables	50	26/11/2012
Linéaire	09.3 Installation et appareil de chauffage	20	26/11/2012
Linéaire	09.4 Agencement de bâtiments, aménagements	15	26/11/2012
Linéaire	09.5 Appareils de levage, ascenseurs	20	26/11/2012
Linéaire	09.6 Construction sur sol d'autrui		26/11/2012

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_029-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

Linéaire	10 TERRAINS		
Linéaire	10.1 Réseaux d'adduction d'eau	55	26/11/2012
Linéaire	10.2 Réseaux d'assainissement	55	26/11/2012
Linéaire	10.3 Terrains de gisements (mines & carrières)		26/11/2012
Linéaire	10.4 Instal. élec., téléphoniques, canalisations	10	26/11/2012

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_31-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-31

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération N°16-43 du 21 mars 2016 approuvant le budget primitif 2016,

CONSIDERANT que la collectivité s'est assurée que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les mandats de paiement et titres ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016,

STATUANT sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Conformément à la législation en vigueur (article L. 2121-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales), **Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.**

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_31-DE

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Assainissement Non Collectif au titre de l'exercice 2016 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Le Maire
Delphine DAVID
Conseillère Régionale

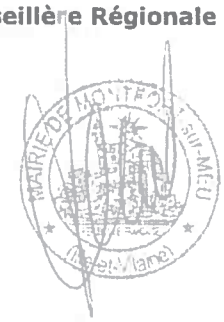

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501886-20170320-17_29-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-29

BUDGET ASSAINISSEMENT – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21 relatifs à la désignation d'un adjoint autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif,

VU l'avis de la Commission Ressources Internes en date du 07 mars 2017,

VU la délibération N°17-28 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2017 portant approbation du Compte de Gestion 2016 du budget Assainissement de la Ville de Montfort-sur-Meu,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_29-DE

CONSIDERANT la présentation aux membres du Conseil Municipal du Compte Administratif établi par Madame le Maire pour l'exercice 2016 tel qu'il est résumé ci-dessous:

- En section de Fonctionnement :

	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
DEPENSES			
Dépenses réelles	135 500,00	58 040,80	43%
Dépenses d'ordre	*981 500,00*	*220 123,58*	*22%*
TOTAL	**1 117 000,00**	**278 164,38**	**25%**
RECETTES			
Recettes réelles	992 000,00	1 029 306,43	104%
Recettes d'ordre	*125 000,00*	*123 278,21*	*99%*
TOTAL	**1 117 000,00**	**1 152 584,64**	**103%**
Résultat de fonctionnement		**874 420,26 €**	

- En section d'Investissement :

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Taux de réalisation hors RAR
DEPENSES				
Dépenses réelles	1 837 175,11	287 929,66	287 720,74	16%
Dépenses d'ordre	*225 000,00*	*169 365,19*		*75%*
TOTAL	**2 062 175,11**	**457 294,85**	**287 720,74**	**22%**
RECETTES				
Recettes réelles	980 675,11	951 762,09	47 953,46	97%
Recettes d'ordre	*1 081 500,00*	*266 210,56*		*25%*
TOTAL	**2 062 175,11**	**1 217 972,65**	**47 953,46**	**59%**
Résultat d'investissement		**760 677,80 €**		

Capacité de financement*	**520 910,52 €**

**** Excédent d'investissement et solde des restes à réaliser 2016***

Conformément à la législation en vigueur (article L. 2121-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales), **Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.**

Après avoir délibéré, à 20 voix pour et 7 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM DEMAURE, JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :

- **VOTE** le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Assainissement de la Commune de Montfort-Sur-Meu.

Ampliation de la présente délibération sera adressé à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Le Maire
Delphine DAVID
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_33-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-33

BUDGET GARE GARUN – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°16-44 du 20 mars 2016 approuvant le vote du budget primitif 2016,

CONSIDERANT que la collectivité s'est assurée que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les mandats de paiement et titres ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016,

STATUANT sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_33-DE

Conformément à la législation en vigueur (article L. 2121-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales), **Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.**

Après avoir délibéré, à 20 voix pour et 7 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM DEMAURE, JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Gare-Garun au titre de l'exercice 2016 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Le Maire
Delphine DAVID
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_034-DF

MONTFORT-SUR-MEU - 35 - Aménagement secteur Gare-Garun	CA 2016
IV - ANNEXES	**IV**
ARRETE ET SIGNATURES	**D2**

Présenté par le ~~Maire, Delphine DAVID.~~
A Montfort-sur-Meu, le 20/03/2017
Le Maire, Delphine DAVID.

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 27
VOTES : Pour : 20
Contre : 7
Abstention : /

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Montfort-sur-Meu, le 20/03/2017

Date de convocation : 13/03/2017

Les membres du Conseil Municipal,

DAVID Delphine, Maire	Ne prend pas part au vote
DENEUVE Jean-Marie, 1er Adjoint	
GRELIER Erika, 2ème Adjointe	
LE PALMEC Nathalie, 3ème Adjointe	
PERON Lionel, 4ème Adjoint	
FOUCARD Réjeanne, 5ème Adjointe	
THIRION Dominique, 6ème Adjoint	
HUET Véronique, 7ème Adjointe	
SEMPEY Mathilde, 8ème Adjointe	
PETTIER Jean-Michel, Conseiller Municipal délégué	
SAVIN Eric, Conseiller Municipal délégué	Excusé. Procuration à D. David
LANGEVIN Jean-Louis, Conseiller Municipal délégué	
GANDIN Marie-Odile, Conseillère Municipale déléguée	

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_034-DF

PRUDOR Corinne, Conseillère Municipale déléguée	Excusée. Procuration à R. Foucard
HERISSON Martine, Conseillère Municipale déléguée	
SEIMANDI Murielle, Conseillère Municipale déléguée	
GUÉRIN Jérôme, Conseiller Municipal délégué	
ETIENNE Mickaël, Conseiller Municipal délégué	Excusé. Procuration à J.M. Deneuve
TILLARD Thierry, Conseiller Municipal délégué	
BRETEAU Stéphane, Conseiller Municipal délégué	Excusé. Procuration à N. Le Palmec
BARBEDOR Yvette, Conseillère Municipale déléguée	
ENIZAN Pascal, Conseiller Municipal délégué	
ROUAUX Claudia, Conseillère Municipale	
SAILLENFEST Sébastien, Conseiller Municipal	Excusé. Procuration à C. Rouaux
LE GUELLEC Marcelle, Conseillère Municipale	Le Guellec
RENAULT Yann, Conseiller Municipal	
BOURGOGNON Danièle, Conseillère Municipale	
JOSTE Quentin, Conseiller Municipal	
DEMAURE Gérard, Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par le Maire, Delphine DAVID, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
ID : 035-213501885-20170320-17_032-BF

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le ~~Maire, Delphine DAVID~~,

A Montfort-sur-Meu, le 20/03/2017

Le Maire, Delphine DAVID,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A Montfort-sur-Meu, le 20/03/2017

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 27
VOTES : Pour : 27
Contre : /
Abstentions : /

Date de convocation : 13/03/2017

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_032-BF

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

DAVID Delphine, Maire	Ne prend pas part au vote
DENEUVE Jean-Marie, 1er A	
GRELIER Erika, 2ème Adjoir	
LE PALMEC Nathalie, 3ème	
PERON Lionel, 4ème Adjoint	
FOUCARD Réjeanne, 5ème	
THIRION Dominique, 6ème A	
HUET Véronique, 7ème Adjo	
SEMPEY Mathilde, 8ème Adj	
PETTIER Jean-Michel, Cons	
SAVIN Eric, Conseiller Munic	Excusé. Procuration à D. David
LANGEVIN Jean-Louis, Cons	
GANDIN Marie-Odile, Conse	
PRUDOR Corinne, Conseillè	Excusée. Procuration à R. Foucard
HERISSON Martine, Conseill	
SEIMANDI Murielle, Conseill	
GUÉRIN Jérôme, Conseiller	

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_032-DF

IV - ANNEXES — IV

ARRETE ET SIGNATURES — D

ETIENNE Mickaël, Conseiller	Excusé. Procuration à JM Deneuve
TILLARD Thierry, Conseiller	
BRETEAU Stéphane, Consei	Excusé. Procuration à N. Le Palmec
BARBEDOR Yvette, Conseill	
ENIZAN Pascal, Conseiller M	
ROUAUX Claudia, Conseillèr	
SAILLENFEST Sébastien, Cc	Excusé. Procuration à C. Rouaux
LE GUELLEC Marcelle, Cons	
RENAULT Yann, Conseiller M	
BOURGOGNON Danièle, Co	
JOSTE Quentin, Conseiller M	
DEMAURE Gérard, Conseille	

Certifié exécutoire par le Maire, Delphine DAVID, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_34-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-34

BUDGET GARE-GARUN – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21 relatifs à la désignation d'un adjoint autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif

VU l'avis de la Commission « Ressources Internes » en date du 07 mars 2017,

VU la délibération N°17-33 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2017 portant approbation du Compte de Gestion 2016 du budget Gare-Garun de la Ville de Montfort-sur-Meu,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_34-DE

CONSIDERANT la présentation aux membres du Conseil Municipal du Compte Administratif établi par Madame le Maire pour l'exercice 2016 tel qu'il est résumé ci-dessous:

- En section de Fonctionnement :

	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
DEPENSES			
Dépenses réelles	200 250,00	-	0%
Dépenses d'ordre	*345 960,64*	*345 960,64*	*100%*
TOTAL	**546 210,64**	**345 960,64**	**63%**
RECETTES			
Recettes réelles	450 660,15	53 268,45	12%
Recettes d'ordre	*95 550,49*	*95 550,49*	*100%*
TOTAL	**546 210,64**	**148 818,94**	**27%**
Résultat de fonctionnement		**- 197 141,70 €**	

- En section d'Investissement :

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Taux de réalisation hors RAR
DEPENSES				
Dépenses réelles	-	-	-	#DIV/0!
Dépenses d'ordre	*345 960,64*	*345 960,64*		*100%*
TOTAL	**345 960,64**	**345 960,64**	-	**100%**
RECETTES				
Recettes réelles	250 410,15	250 410,15	-	100%
Recettes d'ordre	*95 550,49*	*95 550,49*		*100%*
TOTAL	**345 960,64**	**345 960,64**	-	**100%**
Résultat d'investissement		**- €**		

Besoin/Capacité de financement*	**- €**

**** Déficit ou excédent d'investissement et solde des restes à réaliser 2016***

Conformément à la législation en vigueur (article L. 2121-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales), **Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.**

Après avoir délibéré, à 20 voix pour et 7 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM DEMAURE, JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :

- **VOTE** le Compte Administratif 2016 du Budget annexe Gare-Garun de la Commune de Montfort-Sur-Meu.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Le Maire
Delphine DAVID
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_32-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-32

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21 relatifs à la désignation d'un adjoint autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif

VU l'avis de la Commission « Ressources Internes » en date du 07 mars 2017,

VU la délibération N°17-31 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2017 portant approbation du Compte de Gestion 2016 du budget Assainissement de la Ville de Montfort-sur-Meu,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_32-DE

CONSIDERANT la présentation aux membres du Conseil Municipal du Compte Administratif établi par Madame le Maire pour l'exercice 2016 tel qu'il est résumé ci-dessous:

- En section de Fonctionnement :

	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
DEPENSES			
Dépenses réelles	2 000,00	1 076,30	54%
Dépenses d'ordre	-	-	-
TOTAL	**2 000,00**	**1 076,30**	**54%**
RECETTES			
Recettes réelles	2 000,00	-	0%
Recettes d'ordre	-		
TOTAL	**2 000,00**	-	**0%**
Résultat de fonctionnement		**- 1 076,30 €**	

CONSIDERANT que le déficit de fonctionnement constaté ne donne pas lieu à une affectation.

Conformément à la législation en vigueur (article L. 2121-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales), **Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.**

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VOTE** le Compte Administratif 2016 du Budget annexe Assainissement Non Collectif de Montfort-Sur-Meu.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.
-

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Le Maire
Delphine DAVID
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_35-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-35

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;
VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;
VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 21 décembre 2016 ;
VU la délibération N°17-10 du Conseil Municipal en date du 06 février 2017 qui prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;
VU la délibération N°17-23 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2017 approuvant le Compte Administratif 2016 ;
VU l'avis de la Commission « Ressources Internes » en date du 07 mars 2017 ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_35-DE

CONSIDERANT que le Budget Primitif de la Ville est voté par chapitre,

CONSIDERANT le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017 équilibré comme suit :

⇒ **Section d'investissement** **2 645 989.12 €**

⇒ **Section de fonctionnement** **6 411 866.00 €**

Le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le Budget Primitif Principal 2017 en ses quatre sections, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Le Maire
Delphine DAVID
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Montfort Meu

BUDGET PRINCIPAL

BP 2017 - ETAT DES RAR EN DÉPENSES

Référence	Date	Tiers	Objet	Reste engagé	Compte	Opération	Fonction
Eclairage Public - PPI				**26 326,59**			
20161116-003630	16/11/2016	Legallais bouchard	Achat pince pour mise en œuvre des illuminations	365,07	2188		814
20160930-002904	30/09/2016	Santerne	Installation de candélabre bd Pasteur Orée des petits Chemins	1 011,00	2315		814
20161115-003598	15/11/2016	Santerne	Luminaire LED - Lotissement des Taminiers	15 253,00	2315		814
20160915-002699	15/09/2016	Santerne	Candélabres espace jeux des Taminiers	1 956,00	2315		814
Facture 16121609	01/12/2016	Blachère illumination	Acquisition illumination de noël	2 506,52	2188		814
20161114-003479	14/11/2016	santrene	Installation de candélabre chemin de la croix huchard	5 235,00	2315		814
Espaces naturels				**48 674,40**			
F15328	20/12/2016	TPA environnement	Réalisation de chemin sablé	2 883,60	2152		833
F15328	15/12/2016	TPA environnement	Terrain de boules étang de la Cane	7 074,00	2152		833
2016VMPATRA002	31/12/2016	Talhouet	Travaux forestiers en forêt communale (tranche ferme)	16 906,30	2312		833
			Travaux forestiers en forêt communale (tranche conditionnelle)	21 810,50	2312		833
Cap Jeunes				**1 595,97**			
208920161202937	13/12/2016	Super U	Tablettes, manettes de jeux + PS4 - TV sony - Tour son	1 595,97	2188		423
Centralisateur véhicules				**10 300,00**			
20161115-003596	15/11/2016	Garage du Meu	Acquisition véhicule	10 300,00	2182		020117
Aménagement urbain				**15 402,00**			
20161104-003362	04/11/2016	Univers	Travail d'esquisse - Traitement entrée de ville - Le Gouzet	2 340,00	2031		824
2012VMPASER015	13/06/2012	Archipole/Le Quintrec/Terragone/Maitre Martin	Etudes - Aménagement et renouvellement urbain secteur Gare	13 062,00	2031		824
Musée de France				**424,80**			
20161031-003313	31/10/2016	Museo Direct	6 malettes pour collection	424,80	2188		331
Restructuration Eglise Saint Louis Marie Grignon				**4 922,43**			
20070000000026	27/11/2007	Atelier 44	Maîtrise d'Œuvre	4 922,43	2313		8102
Restructuration Annexe Papegault				**19 130,27**			
20161230-003941	30/12/2016	Ada	Frais d'insertion	109,39	2033		8102
20161230-003940	30/12/2016	DILA	Frais d'insertion	864,00	2033		8102
20161230-003939	30/12/2016	Medialex	Frais d'insertion	694,48	2033		8102
2016VMPASER003	29/07/2016	Gumiaux et Gombeau	Maîtrise d'Œuvre	17 462,40	2313		8102
RASED				**656,04**			
52026477	06/12/2016	UGAP	1 Armoire - 2 chaises	656,04	2184		420
TAP				**159,00**			
20161003-002928	03/102016	Casal sport	Matelas Gym	159,00	2188		426
Ecole Maternelle Pays Pourpré				**120,70**			

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_035-BF

20161013-003063	13/10/2016	Nathan	Fond documentaire	120,70	2188		2111
Centralisateur photocopieur				**4 344,00**			
2016VMPAFOU001	10/11/2016	OMR	Acquisition de photocopieurs	4 344,00	2183		020115
Médiathèque				**99,90**			
20161021-003175	21/10/2016	Aubert SA	Transat BEBE	99,90	2188		321
Matériel informatique				**700,00**			
20161024-003203	24/10/2016	Micro C	PC Toshiba (Rased)	700,00	2183		0201122
Maison de l'enfance - Opération (Part Montfort)				**1 366,15**			
2012VMPASER007	29/02/2012	Normier Postec	Maîtrise d'Œuvre	1 366,15	2313	105	8102
Maison de l'enfance - Opération (Part MC)				**642,90**			
2012VMPASER007	29/02/2012	Normier Postec	Maîtrise d'Œuvre	642,90	4581105	105	8102
Médiathèque - Opération				**22 527,58**			
2012VMPATRA050	13/11/2012	Atelier du plessis	Lot 11 - Menuiseries intérieures	2 179,18	2313	102	8102
2014VMPAF00007	24/04/2014	3M	Lot n°3 - Fourniture, installation et maintenance du système d'identification et de protection antivol des documents	12 218,40	2183	102	321
20110000000038	05/08/2011	Archipole/Guesdon/AUA	Maîtrise d'Œuvre	8 130,00	2313	102	8102
Voirie PPI				**30 432,47**			
2013VMPATRA010	09/04/2013	Lamy	Lot 2 - Aménagements Paysagers RD 30	1 406,40	2315	277	822
20161115	15/11/2016	Actus	Bancs et mobiliers urbain	4 000,00	2152 2188		822
20161115-003574	15/11/2016	cloture concept	Barrière Bd Balzac	1 800,00	2315		822
20160614-001939	14/06/2016	cloture concept	Clôture bois Bd Balzac	2 315,60	2315		822
2013VMPATR006	05/02/2013	Self Signal	Signalisation commerciale	14 054,40	2152		822
-	15/12/2016	Loxam	Barrières de sécurité	2 507,52	2188		822
2010000000053	2010	Cabinet bourgois - Univers	Maîtrise d'Œuvre RD 30	4 348,55	2315	277	822
Urbanisme réglementaire				**1 176,00**			
2013VMPASER003	04/02/2013	Parme avocat - Aspasie	Assistance à MO (Crématorium)	1 176,00	2031		820
			TOTAL	**189 001,20 €**			

BP 2017 - ETAT DES RAR EN RECETTES

Financeur	Libellé	Engagé	Compte	Opération	Fonction
Ademe	Maison de l'Enfance	20 000,00	1321	105	8102
	TOTAL	**20 000,00 €**			

Validation DGS,
Thierry HARSCOUËT
DGS

A Montfort-Sur-Meu, le 17 janvier 2017
Delphine DAVID,
Maire,
Conseillère Régionale

MAIRIE DE MONTFORT-SUR-MEU (Ille-et-Vilaine)

Le 09/02/2017 à 14:50

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_035-BF

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_035-BF

MONTFORT-SUR-MEU - 35 - Ville de Montfort sur Meu | BP 2017

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Maire, Delphine DAVID,
A Montfort-sur-Meu, le 20/03/2017
Le Maire, Delphine DAVID,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Montfort-sur-Meu, le 20/03/17

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 29 0
Nombre de membres présents : 24 0
Nombre de suffrages exprimés : 28 0
VOTES : Pour : 28 (absence de vote) 0
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 13/03/2017

DAVID Delphine, Maire	
DENEUVE Jean-Marie, 1er Adjoint	
GRELIER Erika, 2ème Adjointe	
LE PALMEC Nathalie, 3ème Adjointe	
PERON Lionel, 4ème Adjoint	
FOUCARD Réjeanne, 5ème Adjointe	
THIRION Dominique, 6ème Adjoint	
HUET Véronique, 7ème Adjointe	
SEMPEY Mathilde, 8ème Adjointe	
PETTIER Jean-Michel, Conseiller Municipal délégué	
SAVIN Eric, Conseiller Municipal délégué	Excusé - Procuration à D. David
LANGEVIN Jean-Louis, Conseiller Municipal délégué	
GANDIN Marie-Odile, Conseillère Municipale déléguée	

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_035-BF

PRUDOR Corinne, Conseillère Municipale déléguée	Excusée. Procuration à R. Foucaud
HERISSON Martine, Conseillère Municipale déléguée	
SEIMANDI Murielle, Conseillère Municipale déléguée	
GUÉRIN Jérôme, Conseiller Municipal délégué	
ETIENNE Mickaël, Conseiller Municipal délégué	Excusé. Procuration à JM Deneuve
TILLARD Thierry, Conseiller Municipal délégué	
BRETEAU Stéphane, Conseiller Municipal délégué	Excusé. Procuration à N. Le Palmec
BARBEDOR Yvette, Conseillère Municipale déléguée	
ENIZAN Pascal, Conseiller Municipal délégué	
ROUAUX Claudia, Conseillère Municipale	
SAILLENFEST Sébastien, Conseiller Municipal	Excusé. Procuration à C. Rouaux
LE GUELLEC Marcelle, Conseillère Municipale	Le Guellec
RENAULT Yann, Conseiller Municipal	
BOURGOGNON Danièle, Conseillère Municipale	
JOSTE Quentin, Conseiller Municipal	
DEMAURE Gérard, Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par le Maire, Delphine DAVID, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Montfort-sur-Meu, le .....

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_035-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

Choix du Conseil Municipal			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : **500.00** €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Linéaire	01 ETUDES ET RECHERCHES		
Linéaire	01.1 Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10	26/11/2012
Linéaire	01.2 Frais d'étude, d'insertion non suivies de tvx	5	26/11/2012
Linéaire	01.3 Frais de recherche et développement	5	26/11/2012
Linéaire	02 CONCESSIONS, DROITS		
Linéaire	02.1 Logiciels	2	26/11/2012
Linéaire	02.2 Droits, brevets, licences, marques...		26/11/2012
Linéaire	03 BUREAU, INFORMATIQUE, TELEPHONIE		
Linéaire	03.1 Matériel Informatique	3	26/11/2012
Linéaire	03.2 Matériel Monétique	5	26/11/2012
Linéaire	03.3 Matériel de bureau électrique ou électronique	5	26/11/2012
Linéaire	03.4 Autre matériel de bureau	4	26/11/2012
Linéaire	04 MOBILIER		
Linéaire	04.1 Mobilier	12	26/11/2012
Linéaire	04.2 Coffre Fort	20	26/11/2012
Linéaire	05 AUDIOVISUEL		
Linéaire	05.1 Téléviseur, lecteur DVD, camescopes, APN...	5	26/11/2012
Linéaire	05.2 Rétroprojecteurs, vidéoprojecteurs	5	26/11/2012
Linéaire	06 AUTRES MATERIELS		
Linéaire	06.1 Matériel d'affichage	6	26/11/2012
Linéaire	06.2 Electroménager	7	26/11/2012
Linéaire	06.3 Equipements de Cuisine	10	26/11/2012
Linéaire	06.4 Equipements Sportifs	10	26/11/2012
Linéaire	06.5 Matériel Funéraire	10	26/11/2012
Linéaire	06.6 Appareils Médicaux	5	26/11/2012
Linéaire	06.7 Contrôle Routier	10	26/11/2012
Linéaire	06.8 Matériels divers	6	26/11/2012
Linéaire	07 MATERIEL CULTUREL & MANIFESTATIONS		
Linéaire	07.1 Instruments de Musique	5	26/11/2012
Linéaire	07.2 Fonds destinés aux bibliothèques et musées	15	26/11/2012
Linéaire	07.3 Estrades, gradins, podiums, chapiteaux...	10	26/11/2012
Linéaire	07.4 Matériel Scénique (Eclairage, sonorisation)	10	26/11/2012
Linéaire	08 MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE		
Linéaire	08.1 Matériel de nettoyage	10	26/11/2012
Linéaire	08.2 Outillage	10	26/11/2012
Linéaire	08.3 Groupes électrogènes	10	26/11/2012
Linéaire	09 MATERIEL DE TRANSPORT		

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_035-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

Linéaire	09.1 Voitures et 2 roues	7	26/11/2012
Linéaire	09.2 Camions et Véhicules industriels	8	26/11/2012
Linéaire	09.3 Autres matériels roulants	8	26/11/2012
Linéaire	09.4 Equipements de garage et stations	10	26/11/2012
Linéaire	10 ENTRETIEN & AMGMT DE LA VOIRIE		
Linéaire	10.1 Mobilier urbain	10	26/11/2012
Linéaire	10.2 Installations de voirie	10	26/11/2012
Linéaire	10.3 Evènementiel (décorations, barrières...)	5	26/11/2012

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_035-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

Choix du Conseil Municipal			Délibération du
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : **500.00** €			
Linéaire	11.1 Tondeuses, débroussailleuse...	10	26/11/2012
Linéaire	11.2 Matériel de serre	10	26/11/2012
Linéaire	11.3 Plantations	20	26/11/2012
Linéaire	11.4 Autres équipements et amgmts de terrains	20	26/11/2012
Linéaire	12 BÂTIMENTS		
Linéaire	12.1 Bâtiments légers, abris	10	26/11/2012
Linéaire	12.2 Bâtiments durables	50	26/11/2012
Linéaire	12.3 Installation et appareil de chauffage	20	26/11/2012
Linéaire	12.4 Agencement de bâtiments; aménagements	15	26/11/2012
Linéaire	12.5 Appareil de levage, ascenseurs	20	26/11/2012
Linéaire	12.6 Construction sur sol d'autrui		26/11/2012
Linéaire	13 TERRAINS		
Linéaire	13.1 Terrains de gisements (mines et carrières)		26/11/2012
Linéaire	13.2 Instal. élec., téléphoniques, canalisations	10	26/11/2012
Linéaire	14 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		
Linéaire	14.1 Subv. d'équipement - Organismes publics	15	12/09/2011
Linéaire	14.2 Subv. d'équipement - Organismes privés	5	12/09/2011

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17-35
EN DATE DU 20 mars 2017
LE MAIRE,

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_35-DE

COMMUNE DE MONTFORT SUR MEU
CA 2016 - BP 2017
Section de fonctionnement - Dépenses

		Alloué 2016	CA 2016	BP 2017	Evolution BP/CA en volume	Evolution BP/CA en %
	OPERATIONS RÉELLES	***5 889 241,00***	***5 396 970,76***	***5 897 366,00***	***500 395,24***	***9,27%***
011	***Charges à caractère général***	**1 655 068,00**	**1 429 499,72**	**1 723 332,80**	**293 833,78**	**20,55%**
6042	Achat prestations de services	52 301,00	56 921,52	59 010,00	2 088,48	3,67%
60611	Eau et assainissement	35 000,00	28 949,76	38 000,00	9 050,24	31,26%
60612	Energie - Electricité	190 500,00	170 546,60	177 500,00	6 953,40	4,08%
60618	Gaz	95 000,00	109 739,25	110 000,00	260,75	0,24%
60621	Combustibles	18 050,00	13 740,45	16 050,00	2 309,55	16,81%
60622	Carburants	11 500,00	10 381,31	10 000,00	381,31	
60623	Alimentation	102 100,00	110 013,82	104 400,00	5 613,82	-5,10%
60624	Produits de traitement	1 000,00		-	-	-
60628	Autres fournitures non stockées	2 858,00	1 810,45	2 558,50	748,05	41,32%
60631	Fournitures d'entretien	38 120,00	27 477,27	31 500,00	4 022,73	14,64%
60632	Fournitures de petit equipement	79 570,00	78 975,20	93 940,00	14 964,80	18,95%
60633	Fournitures de voirie	6 800,00	4 749,00	6 750,00	2 001,00	42,14%
60636	Vetements de travail	3 400,00	2 734,79	3 200,00	465,21	17,01%
6064	Fournitures administratives	26 550,00	17 315,15	25 050,00	7 734,85	44,67%
6065	Livres disques	47 850,00	44 675,14	39 000,00	5 675,14	-12,70%
6067	Fournitures scolaires	20 660,00	18 335,93	21 404,00	3 068,07	16,73%
6068	Autres matieres et fournitures	25 600,00	22 585,13	17 200,00	5 385,13	23,84%
611	Contrat Prestations de Services	69 205,00	68 615,52	283 480,00	184 861,48	269,40%
6132	Locations immobilieres	2 400,00	2 233,56	2 400,00	166,44	7,45%
6135	Locations mobilieres	13 069,00	12 861,28	18 110,00	5 248,72	40,81%
614	Charges locatives et de copropriété	3 500,00	2 556,76	3 500,00	943,24	36,89%
61521	Terrains	59 800,00	27 871,15	9 750,00	18 121,15	65,02%
615221	Bâtiments	156 975,00	118 833,53	60 500,00	55 333,53	47,77%
615231	Voies	33 600,00	25 238,52	14 500,00	10 738,52	
615232	Réseaux	5 000,00	4 454,66	5 000,00	545,34	12,24%
61524	Bois et forêts	5 300,00	2 857,96	23 050,00	20 192,04	706,52%
61551	Materiel roulant	21 800,00	19 775,69	23 000,00	3 224,31	16,30%
61558	Autres biens mobiliers	9 270,00	9 689,30	16 170,00	6 480,70	66,89%
6156	Maintenance	37 260,00	29 720,46	41 860,00	12 139,54	40,85%
6162	Assurance dommage ouvrage	2 000,00	1 062,03	3 500,00	2 437,97	229,56%
6168	Assurances Autres	36 610,00	19 881,50	33 600,00	13 718,50	69,00%
617	Etudes et recherches	19 300,00	8 774,80	23 500,00	14 725,20	167,81%
6182	Documentation générale et technique	6 635,00	5 446,19	6 435,00	988,81	18,16%
6184	Versement à des organismes de formation	9 630,00	9 796,80	14 000,00	4 203,20	42,90%
6185	Frais de colloques et séminaires			-	-	
6188	Autres frais divers	21 900,00	16 569,00	25 100,00	9 531,00	61,22%
6225	Indemnite au comptable et aux regisseurs	1 400,00	1 304,09	1 400,00	95,91	7,35%
6226	Honoraires	11 475,00	3 426,08	9 750,00	6 323,92	184,58%
6227	Frais d actes et de contentieux	1 500,00	-	1 500,00	1 500,00	-
6228	Services extérieurs divers	103 050,00	73 832,41	92 980,00	19 147,59	25,93%
6231	Annonces et insertions	6 500,00	6 518,31	8 500,00	1 981,69	30,40%
6232	Fetes et ceremonies	9 000,00	9 000,00	8 500,00	3 500,00	38,89%
6236	Catalogues et imprimes	500,00	111,29	650,00	538,71	484,06%
6237	Publications	23 630,00	15 368,58	24 900,00	9 531,42	62,02%
6238	Divers			-	-	-
6241	Transports de biens	900,00	-	400,00	400,00	
6247	Transports collectifs	10 150,30	7 810,50	12 900,00	5 089,50	65,16%
6248	Divers					-
6251	Voyages et deplacements	2 500,00	1 546,02	2 000,00	453,98	29,36%
6255	Frais de déménagement			-		
6256	Missions	1 000,00	825,93	1 000,00	174,07	21,08%
6257	Receptions	15 500,00	12 299,68	18 800,00	6 500,32	52,85%
6261	Frais d'affranchissement	18 000,00	12 372,90			21,23%
6262	Frais de telecommunications	41 900,00	36 663,74	46 400,00	9 736,26	26,56%
627	Services bancaires et assimilés	600,00	544,44		55,56	10,20%
6281	Concours divers (cotisations)	50 065,30	50 439,59	66 525,00	16 085,41	31,89%
6282	Frais de gardiennage	2 800,30	2 779,59	2 900,00	120,41	4,33%
62875	Remb De frais aux communes membres du GFP					
62876	Remboursement de frais au GFP de rattachement	4 400,30	4 400,10	4 000,00	400,10	9,09%
62878	Remboursement de frais a d autres organismes	140,00	20 059,03	400,00	19 659,03	98,01%
6288	Autres services exterieurs			3 550,00	3 550,00	
63512	Taxes foncieres	43 000,00	39 822,00	43 000,00	3 178,00	7,98%
6355	Taxes et impots sur les vehicules	202,00	-		210,00	
637	Autres impots taxes et versements assimiles	33 350,00	29 185,96	27 450,00	1 735,96	5,95%
012	***Charges de personnel et frais assimilés***	**3 280 100,00**	**3 181 191,56**	**3 340 000,00**	**158 808,44**	**4,99%**
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	11 000,00	10 536,00	12 000,00	1 464,00	13,90%
6218	Autre personnel exterieur	45 000,00	56 604,93		7 395,07	13,06%
6332	Cotisations FNAL	10 000,00	9 251,26	11 000,00	1 748,74	18,90%
6336	Cotisations CNFPT et CDG	42 000,00	37 952,00	42 000,00	4 047,00	10,66%
6338	Autres impots taxes et versements assimiles sur remun	6 000,00	5 598,95	7 000,00	1 401,05	25,02%
64111	Remuneration principale (titulaires)	1 410 000,00	1 376 581,01	1 424 100,00	47 518,99	3,45%
64112	NBI suppl de traitement	36 000,00	33 409,13	36 000,00	2 590,87	7,75%
64118	Autres indemnités	305 000,00	289 116,86	305 000,00	15 883,14	5,49%
64131	Remunérations non titulaires	365 000,00	360 175,11	366 000,00	4 824,89	1,34%
64138	Personnel non titulaire Autres indemnités	30 000,00	34 289,01	36 000,00	1 710,99	4,99%
64168	Autres emplois d insertion	85 000,00	76 641,05		3 358,95	4,38%
6417	Remunerations des apprentis	10 000,00	15 036,54	17 000,00	1 963,46	13,06%
6451	Cotisations URSSAF	350 000,00	349 060,18	355 000,00	5 939,82	1,70%
6453	Cotisations aux caisses de retraite	460 000,00	463 874,79	466 000,00	2 125,21	0,46%
6454	Cotisations aux ASSEDIC	30 000,00	27 844,68		2 155,32	7,74%
6455	Cotisations assurance du personnel	80 000,00	28 532,36	70 500,00	41 967,64	147,09%
6456	Versement au FNC du supplement familial		1 206,00	1 300,00	94,00	7,79%
6457	Cotisations sociales liees à l apprentissage	100,00	57,80	100,00	42,20	73,01%
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		1 623,00	2 000,00	377,00	23,23%
64731	Allocations chomage versees directement			4 000,00	4 000,00	
6475	Médecine du travail pharmacie	5 000,00	3 799,90	12 000,00	8 200,10	215,80%
6488	Autres charges de personnel					

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501005-20170320-17_35-DE

65	*Autres charges de gestion courante*	662 926,00	558 079,84	572 283,50	13 203,66	[illegible]
651	Redevances concessions brevets licences logiciels	22 250,00	17 723,23	22 450,00		
6521	Déficit ou excedent des budgets annexes	50 000,00	50 000,00	50 000,00		0,00%
6531	Indemnités des élus	120 000,00	114 552,96	119 330,00	4 447,04	3,87%
6532	Frais de mission	2 000,00	1 386,92	2 000,00	613,08	44,20%
6533	Cotisations de retraite	9 000,00	8 991,95	9 280,00	288,05	3,20%
6534	Cotisations de sécurité sociale	8 000,00	7 637,15	9 120,00	1 582,85	21,00%
6535	Formation des élus	1 000,00	1 139,23	900,00	239,23	-21,00%
65372	Cotisation au fonds de financement des allocations					-
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	500,00	425,10	3 000,00	2 574,90	605,72%
6542	Créances éteintes	500,00	300,27	3 000,00	2 699,73	899,10%
6553	Service d'incendie					
65548	Contributions aux organismes de regroupement	80 500,00	80 343,86		80 343,86	
6558	Autres contributions obligatoires	141 010,00	137 030,88	152 754,00	15 723,12	11,47%
657341	Subvention de fonct Communes membres GFP	2 850,00		3 000,00	3 000,00	
657348	Subvention de fonct autres communes	1 850,00		2 000,00	2 000,00	
657351	Subvention fonct Groupements de fiscalité GFP	8 500,00	615,00		615,00	
657358	Autres groupements		7 545,47	8 000,00	454,53	6,02%
657362	CCAS	97 500,00	67 455,83	118 580,00	51 124,17	75,79%
65738	Subvention autres organismes publics					
6574	Subvention Fonct Autres organismes Droit prive	67 456,00	62 702,00	67 679,50	4 977,50	7,94%
658	Charges diverses de gestion courante					
66	*Charges financières*	236 500,00	217 636,41	221 500,00	3 863,59	1,78%
66111	Intérêts des emprunts et des dettes	230 000,00	219 014,84	218 000,00	4 014,84	1,83%
66112	ICNE de l'exercice (emprunts)	5 000,00	- 1 378,43	5 000,00	6 378,43	-462,73%
6615	Intérêts (Ligne de Trésorerie)	1 000,00		1 000,00	1 000,00	
6618	Intérêts des autres dettes					
666	Pertes de change					
6688	Autres charges financières	500,00		500,00	500,00	
67	*Charges exceptionnelles*	36 400,00	8 841,23	18 750,00	10 208,77	115,53%
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	2 500,00	266,84	2 500,00	2 233,16	836,89%
6714	Bourses et prix (Type Maisons fleuries)	200,00	197,50	200,00	2,50	1,27%
6718	Autres charges exceptionnelles sur operations de gestion	430,00	416,00	4 450,00	4 034,00	969,71%
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 270,00	3 160,89	3 700,00	539,11	17,06%
6745	Subventions aux personnes de droit privé (remise gracieuse)			400,00	400,00	-
6748	Subventions exceptionnelles					
678	Autres charges exceptionnelles	28 000,00	4 500,00	7 500,00	3 000,00	66,67%
022	*Dépenses imprévues*	24 950,00		20 000,00	20 000,00	-
014	*Atténuation de produits*	3 300,00	2 023,00	2 500,00	478,00	23,64%
7391171	Dégrèvement TF non bâti Jeunes agriculteurs	3 300,00	262,00	1 500,00	1 238,00	472,52%
7391172	Dégrevement sur la THLV		1 760,00	1 000,00	760,00	-43,18%
	OPÉRATIONS D'ORDRE	*611 179,00*	*598 154,02*	*514 500,00*	- *246 654,02*	*-13,99%*
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	*360 000,00*	*598 154,02*	*351 500,00*	- *246 654,02*	*-41,24%*
668	Autres charges financieres					-
675	Valeur comptable des immobilisations cédees		309 202,92		- 309 202,92	-
6761	Différences sur réalisations positives transerées		3 171,57		- 3 171,57	-
6811	Dotations amortissements immobilisations corp et incorp	360 000,00	285 779,53	351 500,00	65 720,47	23,00%
6812	Dotations amortissements des charges de fonc à repartir					-
023	*Virement à la section d'investissement*	*251 179,00*		*163 000,00*		-
	Total opérations réelles	5 889 241,00	5 396 970,76	5 897 366,00	500 395,24	9,27%
	Total opérations d'ordre	611 179,00	598 154,02	514 500,00	- 246 654,02	-13,99%
	Total dépenses de fonctionnement	6 500 420,00	5 995 124,78	6 411 866,00	253 741,22	6,95%

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_35-DE

COMMUNE DE MONTFORT SUR MEU
CA 2016 - BP 2017
Section d'investissement - Recettes

		Alloué 2016	CA 2016	Reports 2016	Proposition nouvelle	BP 2017
	OPÉRATIONS RÉELLES	**1 399 523,61**	**1 144 706,19**	**20 000,00**	**1 586 944,21**	**1 606 944,21**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**973 117,13**	**964 963,83**	-	**897 809,31**	**897 809,31**
10222	FCTVA	90 000,00	96 620,00		40 000,00	**40 000,00**
10223	TLE (remplacee par la taxe d'aménagement)		725,00			-
10226	Taxe d aménagement et versement pour sous densité	95 000,00	77 503,70		80 000,00	**80 000,00**
1068	Excédents de fon tionnement capitalisés	790 117,13	790 117,13		777 809,31	**777 809,31**
13	**Subventions d'investissement**	**128 112,00**	**165 880,62**	**20 000,00**	**512 992,00**	**532 992,00**
1311	Etat et établissements nationaux				4 577,00	**4 577,00**
1313	Départements					-
13151	Groupements de collectivités (subv sur biens amortissables)					
1316	Autres établissements publics locaux		6 677,00			
1318	Autres subventions d'équipement transférables					-
1321	Etat et établissements nationaux (chute enseigne centre ville)	72 875,00	87 800,00	20 000,00	105 000,00	**125 000,00**
1322	Régions				159 915,00	**159 915,00**
1323	Départements				100 000,00	**100 000,00**
13251	GFP de Rattachement				100 000,00	**100 000,00**
1326	Subv Autres établissements locaux	6 677,00	22 843,62			-
1328	Subv Non transférable Autres	20 000,00	20 000,00		43 500,00	**43 500,00**
13251	Groupements de collectivités					-
13258	Autres groupements					
1326	Autres établissements publi s locaux					
1328	Autres subventions d'équipement					
1331	Dotation d'équipement des territoires ruraux	28 560,00	28 560,00			-
1342	Amendes de police					
1346	Participations pour voirie et réseaux					
1348	Autres fonds affectés à l équipement (Taxe d'aménagement) Voir 10226					-
16	**Emprunts et dettes assimilées**	-	-	-	**46 500,00**	**46 500,00**
1641	Emprunts en euros				46 500,00	**46 500,00**
16818	Autres emprunts (CAF)					-
20	**Immobilisations incorporelles**	-	-	-	-	-
2031	Frais d'Etudes					-
2033	Frais d'insertion					-
21	**Immobilisations corporelles**	-	-	-	-	-
2152	Installations de voirie					
23	**Immobilisations en cours**	**1 600,00**	**1 554,80**	-	-	-
2313	Constructions	**1 600,00**	**1 554,80**			-
238	Avances versées					-
45	**Comptabilité distincte rattachée**	**20 694,48**	**12 304,94**		**642,90**	**642,90**
024	**Produits des cessions**	**274 000,00**			**129 000,00**	**129 000,00**
	OPÉRATIONS D'ORDRE	**896 179,00**	**618 501,08**	-	**799 500,00**	**799 500,00**
021	**Virement de la section fonct.**	**251 179,00**			**163 000,00**	**163 000,00**
040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**360 000,00**	**598 154,02**	-	**351 500,00**	**351 500,00**
1643	Emprunts en devises					-
192	Plus ou moins value sur cessions d'immobilisations		3 171,57			
2111	Terrains nus		80 828,43			-
21318	Autres bâtiments publics		228 374,49			-
2802	Amortissements frais liés aux documents d'urbanisme	14 500,00	2 593,75		1 000 00	**1 000,00**
28031	Amortissements frais d'études	24 000,00			10 000 00	**10 000,00**
280413 1	Amortissements subventions d'équipement Département	27 000,00	26 333,34		28 000 00	**28 000,00**
280415	Amortissements subventions d'équipement Groupements de collectivités	9 000,00	8 196,24		10 000 00	**10 000,00**
280418	Amortissements subventions d équipement Autres organismes publics	7 000,00	6 659,11		8 000 00	**8 000,00**
28042	Amortissements subventions d'équipement Org. privés	13 000,00	12 575,35		15 000 00	**15 000,00**
2805	Amortissement des concessions, brevets et licences	5 000,00	1 188,81		30 000 00	**30 000,00**
28121	Amortissement plantations	100,00	50,80		200 00	**200,00**
28128	Amortissement sur aménagements de terrains	500,00	394,20		400 00	**400,00**
281316	Amortissement sur équipement du cimetière				1 000 00	**1 000,00**
281318	Amortissement sur constructions, autres bâtiments publics	500,00	314,47		200 00	**200,00**
28135	Amortissement sur constructions, installations générales, agencements...	2 500,00	2 374,10		3 000 00	**3 000,00**
28152	Amortissement des installations de voirie	7 500,00	20 747,43		25 000 00	**25 000,00**
281534	Amortissement sur réseau d'électrification				500 00	**500,00**
28156	Amortissement matériel & outillage d'incendie	500,00			300 00	**300,00**
281571	Amortissement matériel roulant de voirie	23 250,00	20 470,71		12 500,00	**12 500,00**
281578	Amortissement matériel et outillage de voirie	3 000,00	1 686,77		1 500,00	**1 500,00**
28158	Amortissement autres installations, matériel et outillage techniques	3 000,00	2 338,04		13 000,00	**13 000,00**
281721	Amortissement sur plantations d'arbres et arbustes	150,00	185,48		400,00	**400,00**
28182	Amortissement matériel de transport	12 000,00	11 917,78		11 000,00	**11 000,00**
28183	Amortissement mat. bureau et informatique	92 500,00	83 943,99		49 000,00	**49 000,00**
28184	Amortissement mobilier	30 000,00	18 756,53		35 500,00	**35 500,00**
28188	Amortissement autres immobilisations	85 000,00	65 052,63		96 000,00	**96 000,00**
4818	Charges à étaler					-
041	**Opérations patrimoniales**	**285 000,00**	**20 347,06**	-	**285 000,00**	**285 000,00**
2031	Intégration d'études	**145 000,00**	**16 921,01**		**145 000,00**	**145 000,00**
2033	Intégration des frais d'insertion	**45 000,00**	**3 426,05**		**45 000,00**	**45 000,00**
238	Ecritures liées aux avances sur marchés	**95 000,00**			**95 000,00**	**95 000,00**
	Total opérations réelles	**1 399 523,61**	**1 144 706,19**	**20 000,00**	**1 586 944,21**	**1 606 944,21**
	Total opérations d'ordre	**896 179,00**	**618 501,08**	-	**799 500,00**	**799 500,00**
001	**Solde d'exécution reportée**				**239 544,91**	**239 544,91**
	Total recettes d'investissement	**2 295 702,61**	**1 763 207,27**	**20 000,00**	**2 625 989,12**	**2 645 989,12**

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_35-DE

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_35-DE

COMMUNE DE MONTFORT SUR MEU
CA 2016 - BP 2017
Section de fonctionnement - Recettes

		Alloué 2016	CA 2016	BP 2017	Evolution BP en volume	évolution BP en %
	OPÉRATIONS RÉELLES	*6 460 420,00*	*6 723 729,48*	*6 366 866,00*	*- 356 863,48*	*-5,31%*
70	***Produits des services***	**620 120,00**	**638 930,33**	**648 500,00**	**9 569,68**	**1,50%**
7032	Coupes de bois	500,00	9 975,95	1 000,00	- 8 975,95	-89,98%
70311	Concessions cimetières	7 500,00	7 172,06	7 500,00	327,94	4,57%
70312	Redevances funéraires	-	1 441,80		- 1 441,80	-
70323	Redevance d'occupation du domaine communal	43 520,00	43 324,10	44 600,00	1 275,90	2,95%
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	16 100,00	27 976,40	26 100,00	- 1 876,40	-6,71%
70631	Redevances et droits des services a caractère sportif	44 400,00	38 050,28	49 200,00	11 149,72	29,30%
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	53 000,00	55 653,46	55 000,00	- 653,46	-1,17%
7066	Redevances et droits des services à caractère social					-
7067	Redevances et droits des services péri scol enseignement	310 000,00	314 309,46	314 000,00	- 309,46	-0,10%
70688	Autres prestations de services		129,50		- 129,50	-
70841	Mise à dispo de pers Facturee aux budgets annexes. CCAS	112 000,00	106 680,43	116 000,00	9 319,57	8,74%
70872	Remboursement de frais par les budgets annexes	13 000,00	12 526,92	13 000,00	473,08	3,78%
70873	Remboursement de frais par les CCAS	8 100,00	7 961,02	8 000,00	138,98	1,77%
70876	Remb De frais Par le GFP de rattachement	3 000,00	-	3 000,00	3 000,00	-
70878	Rembt par d'autres redevables	9 000,00	9 868,44	7 000,00	- 2 868,44	-29,07%
7088	Autres productions activités annuelles		1 060,50	1 200,00	139,50	13,15%
73	***Impôts et taxes***	**3 917 600,00**	**3 920 014,10**	**3 804 500,00**	**- 115 514,10**	**-2,95%**
73111	Contributions directes	2 867 000,00	2 820 607,00	2 850 000,00	29 393,00	1,04%
7318	Autres impôts locaux ou assimilés		4 864,00		- 4 864,00	
73211	Attribution de compensation	530 000,00	517 400,00	422 000,00	- 95 400,00	-18,44%
73212	Dotation de solidarité communautaire	90 000,00	97 715,00	85 000,00	- 12 715,00	-13,01%
73221	Reversement FNGIR	35 000,00	35 041,00	35 000,00	- 41,00	-0,12%
73223	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales (FPIC)	90 000,00	108 803,00	97 000,00	11 803,00	10,85%
7333	Taxes funéraires	24 000,00	30 080,60	24 000,00	6 080,60	20,21%
7336	Droits de place	15 600,00	9 683,50	15 600,00	5 916,50	61,14%
7351	Taxe sur l'électricité	110 000,00	109 927,88	110 000,00	72,12	0,07%
7363	Impôt sur les spectacles		52,70		52,70	-
73681	Taxe locale sur la publicité extérieure	6 000,00	5 699,59	6 000,00	300,41	5,27%
7381	Taxe additionnelle droits de mutation	160 000,00	180 239,83	160 000,00	20 239,83	11,23%
74	***Dotations, subventions et participations***	**1 632 500,00**	**1 611 981,83**	**1 619 826,00**	**7 844,17**	**0,47%**
7411	Dotation forfaitaire	593 700,00	593 722,00	554 000,00	39 722,00	6,69%
74121	Dotation de solidarité rurale	499 800,00	499 882,00	500 000,00	118,00	0,02%
74127	Dotation nationale de péréquation	228 400,00	228 422,00	228 000,00	422,00	0,18%
744	FCTVA			15 000,00	15 000,00	
746	Dotation générale de décentralisation				-	
74718	Etat		1 857,16	3 021,00	1 163,84	62,67%
7472	Régions					
7473	Départements (Dont participation SDIS mise à dispo local)	41 720,00	37 407,00	43 720,00	6 313,00	16,88%
74741	Communes membres du GFP	21 500,00	2 960,40	26 390,00	23 429,60	791,43%
74748	Autres communes	6 000,00	3 638,72	7 665,00	- 4 026,28	113,78%
7478	Autres organismes (CAF, MSA, CNL)	58 350,00	85 722,55	86 250,00	527,45	0,95%
748314	Dotation unique de compensation spécifique à la TP	8 000,00	7 152,00	8 000,00	848,00	11,86%
74832	Att du fds départemental de la TP	50 000,00	47 344,00	50 000,00	2 656,00	5,61%
74833	Etat - Comp au titre de la TP					
74834	Etat - Comp Tit Exon Tx Foncières	10 000,00	10 908,00	10 000,00	908,00	8,32%
74835	Etat - Comp Tit Exon Tx d habitation	79 000,00	72 496,00	79 000,00	6 504,00	8,97%
7485	Etat - Dotation pour les titres sécurisés	5 030,00	5 030,00	5 580,00	3 550,00	70,58%
7488		31 000,00	46 540,00	30 000,00	15 540,00	34,12%
75	***Autres produits de gestion courante***	**190 000,00**	**170 315,63**	**196 240,00**	**25 924,37**	**15,22%**
752	Revenus des immeubles	190 000,00	170 315,63	196 240,00	25 924,37	15,22%
758	Produits divers de gestion courante (Récup TOM)					
013	***Atténuations de charges***	**100 000,00**	**98 514,15**	**100 000,00**	**1 485,85**	**1,51%**
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	100 000,00	98 514,15	100 000,00	1 485,85	1,51%
6459	Remboursement charges de SS et de prévoyance					
76	***Produits financiers***	**100,00**	**9,25**	**-**	**- 9,25**	**-**
761	Produits de participations		9,25		9,25	
7688	Autres produits financiers	100,00				
77	***Produits exceptionnels***	**100,00**	**286 964,20**	**1 100,00**	**- 285 864,20**	**-99,62%**
7711	Dédits et pénalités perçus					
7718	Autres produits exceptionnels					
773	Mandats annulés sur exercice n 1		1 939,98		1 939,98	
775	Produits des cessions d immobilisations		274 000,00		274 000,00	
7788	Produits exceptionnels divers	100,00	11 024,22	1 100,00	9 924,22	90,02%
	OPÉRATIONS D'ORDRE	*40 000,00*	*49 204,61*	*45 000,00*	*- 8 374,49*	*-8,55%*
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	*40 000,00*	*49 204,61*	*45 000,00*	*- 8 374,49*	*-8,55%*
722	Immobilisations incorporelles	29 000,00	-	30 000,00	30 000,00	
7761	Différences sur réalisations négatives		38 374,49		38 374,49	
777	Reprise sur subventions	11 000,00	10 830,12	15 000,00		38,50%
791	Transferts de charges exceptionnelles					
002	**Solde d'exécution reporté**		-			-
	Total opérations réelles	**6 460 420,00**	**6 723 729,48**	**6 366 866,00**	**- 356 863,48**	**-5,31%**
	Total opérations d'ordre	**40 000,00**	**49 204,61**	**45 000,00**	**- 8 374,49**	**-8,55%**
	Total recettes de fonctionnement	**6 500 420,00**	**6 772 934,09**	**6 411 866,00**	**- 366 237,97**	**-5,33%**

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_35-DE

COMMUNE DE MONTFORT SUR MEU
CA 2016 - BP 2017
Section d'investissement - Dépenses

		Alloué 2016	CA 2016	Reports 2016	Proposition nouvelle	BP 2017
	OPÉRATIONS RÉELLES	**1 330 321,91**	**813 729,99**	**189 001,20**	**2 126 987,92**	**2 315 989,12**
16	**Remboursement d'emprunts et dettes**	**533 000,00**	**515 257,72**	**-**	**553 000,00**	**553 000,00**
1641	Emprunts en euros	515 000,00	497 306,72		535 000,00	535 000,00
16818	Autres emprunts *(CAF)*	18 000,00	17 951,00		18 000,00	18 000,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**92 163,00**	**48 186,64**	**18 345,87**	**71 200,00**	**89 445,87**
202	Frais d'études, élaboration, modification	10 000,00	6 720,00			-
2031	Frais d'études non suivis de travaux	69 504,00	28 968,00	16 578,00	54 700,00	71 278,00
2033	Frais d'insertion	500,00	427,24	1 667,87	1 500,00	3 167,87
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	12 159,00	12 071,40		15 000,00	15 000,00
204	**Subventions d'équipement versées**	**10 000,00**	**10 000,00**	**-**	**-**	**-**
20418	Autres organismes publics	10 000,00	10 000,00			-
20422	Bâtiments et installations (Ecriture IGM La Harelle)					-
21	***Immobilisations corporelles***	**271 358,20**	**131 162,10**	**64 009,92**	**272 071,60**	**336 081,52**
2111	Terrains nus	1 252,90	1 252,90			-
2116	Cimetière					-
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes					-
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	7 650,00	6 615,60		1 000,00	1 000,00
21311	Hôtel de Ville	3 000,00			5 000,00	5 000,00
21312	Bâtiments scolaires				15 000,00	15 000,00
21318	Autres bâtiments publics	6 000,00			16 000,00	16 000,00
2132	Immeubles de rapport				5 000,00	5 000,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	12 303,14	11 940,26		3 000,00	3 000,00
2138	Autres constructions					-
2152	Installations de voirie	13 500,00	9 620,76	28 012,00	7 615,60	35 627,60
21534	Immo. Corporelles - Réseaux divers	422,00	421,80		2 000,00	2 000,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile					-
21571	Matériel roulant	2 740,00	2 280,00			-
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	415,00	414,90			-
2161	Oeuvres et objets d'art					-
21721	Plantations d'arbres et d'arbustes					-
2182	Matériel de transport	6 545,00	-	10 300,00		10 300,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	27 500,40	6 834,00	17 262,40	30 434,00	47 696,40
2184	Mobilier	33 608,00	23 305,29	656,04	41 721,00	42 377,04
2188	Autres immobilisations corporelles	156 421,76	68 476,59	7 779,48	145 301,00	153 080,48
23	**Immobilisations en cours**	**401 506,23**	**98 333,82**	**106 102,91**	**1 230 716,32**	**1 336 819,83**
2312	Terrains	49 000,00		38 716,80	731 500,00	770 216,80
2313	Constructions	289 308,68	84 171,12	34 060,16	412 331,92	446 392,08
2315	Installations, matériels et outillages techniques	63 197,55	11 162,40	33 325,35	86 884,40	120 209,98
2318	Autres immobilisations corporelles en cours					-
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations					-
13	**Subventions d'investissement**	**1 600,00**	**1 485,07**			
45	**Comptabilité distincte rattachée**	**20 694,48**	**12 304,94**	**642,90**		**642,90**
	OPÉRATIONS D'ORDRE	**325 000,00**	**69 551,67**	**-**	**330 000,00**	**330 000,00**
040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**40 000,00**	**49 204,61**	**-**	**45 000,00**	**45 000,00**
13911	Reprise sur subvention Etat	10 000,00	9 672,67		15 000,00	15 000,00
13913	Reprise sur subvention Département		195,40			
139151	Reprise sur subvention GFP de rattachement	1 000,00	900,00			
13918	Reprise sur subvention Autres		62,05			
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		38 374,49			-
2128	Autres agencements et aménagements de terrains					-
21318	Autres bâtiments publics					-
2132	Immeubles de rapport					-
2315	Travaux en régie	29 000,00			30 000,00	30 000,00
4818	Charges à étaler					-
041	**Opérations patrimoniales**	**285 000,00**	**20 347,06**	**-**	**285 000,00**	**285 000,00**
21318	Autres bâtiments publics		20 347,06			-
21534	Intégration de travaux d'EP enregistrés sur le 238	95 000,00			95 000,00	95 000,00
2193	Intégration d'études et frais d'insertion	500,00			500,00	500,00
2184	Intégration d'études et frais d'insertion	1 000,00			1 000,00	1 000,00
2313	Ecritures liées aux avances sur marchés/Intégration d'études et frais d'insertion	146 500,00			146 500,00	146 500,00
2315	Intégration d'études et frais d'insertion	42 000,00			42 000,00	42 000,00
	Total opérations réelles	1 330 321,91	813 729,99	189 001,20	2 126 987,92	2 315 989,12
	Total opérations d'ordre	325 000,00	69 551,67	-	330 000,00	330 000,00
001	**Solde d'exécution reportée**	640 380,70	640 380,70			-
	Total dépenses d'investissement	2 295 702,61	1 523 662,36	189 001,20	2 456 987,92	2 645 989,12

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_38-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-38

SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CCAS

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N°17-35 en date du 20 mars 2017 approuvant le Budget Primitif de la Ville,

VU l'avis de la Commission « Finances, Administration Générale & Ressources Internes » en date du 07 mars 2017,

CONSIDERANT l'autonomie juridique du CCAS et de son budget,

CONSIDERANT que l'octroi d'une subvention donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

CONSIDERANT la nécessité de distinguer les subventions octroyées au CCAS selon leur finalité et/ou conditions de versement ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_38-DE

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention correspondant au 1/3 des recettes liées aux concessions funéraires constatées sur le budget ville N-1 sur le compte 70311.
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 19 300 € correspondant à la somme des 4 subventions octroyées par le Conseil Départemental, qui ont en 2016, bénéficié au budget principal de la ville en réduisant la subvention d'équilibre,
- **AUTORISE** le versement des subventions « Projets » au prorata des montants réellement ordonnancés soit :
  - Audition : 3000 € de subvention pour 8 030 € d'actions
  - Ambassadeurs de solidarité : 2 000 € de subvention pour 5 050 € d'actions
  - Mobilité : 4 180 € de subvention pour 9 700 € d'actions
  - Numérique : 4 100 € de subvention pour 10 200 € d'actions
- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'équilibre au CCAS de Montfort au regard des résultats observés en fin d'exercice dans la limite de 83 500 €.
- **AUTORISE** les écritures comptables qui en découlent.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Le Maire
Delphine DAVID
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_37-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-37

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES PUBLIQUES

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 21 décembre 2016 ;

VU la délibération N°17-10 du Conseil Municipal en date du 06 février 2017 qui prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;

VU la délibération N°17-35 en date du 20 mars 2017 approuvant le Budget Primitif pour l'exercice 2017 ;

CONSIDERANT que l'attribution des subventions inscrites au compte 6574 donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

CONSIDERANT que la Ville participe annuellement au fonctionnement des écoles publiques par le biais de subventions aux OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_37-DE

CONSIDERANT le mode de calcul basé sur le nombre d'élèves inscrits dans chacune des écoles lors de la rentrée scolaire ; multiplié par un forfait :

- De 1.5 € par élève pour les Crédits de Direction
- De 12 € par élève pour les sorties éducatives & Projets

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** les subventions de fonctionnement aux écoles telles qu'elles ont été définies ci-dessous :

	Crédits de direction	Sorties Educatives & Projets	Subvention "Cirque"	Total Subvention 2017
Ecole Elémentaire Moulin à Vent	220,50	1 764,00	1 000,00	**2 984,50**
Ecole Elémentaire Pays Pourpré	297,00	2 376,00	1 000,00	**3 673,00**
Ecole Maternelle Moulin à Vent	93,00	744,00		**837,00**
Ecole Maternelle Pays Pourpré	165,00	1 320,00		**1 485,00**

- **AUTORISE** Madame le Maire à verser les sommes correspondantes aux OCCE respectifs de chaque école.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur le Percepteur

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Le Maire
Delphine DAVID
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_36-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-36

FISCALITÉ LOCALE DIRECTE FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-7 et suivants ;
VU le projet de Budget Primitif pour l'année 2017,
VU l'avis de la Commission « Ressources Internes en date du 7 mars 2017 »;
CONSIDERANT la nécessité de fixer les taux d'imposition pour l'année 2017 .

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **VOTE** le maintien des taux précédemment votés, soit :
  - 21.18 % pour la taxe d'habitation (y compris la THLV) ;
  - 21.18 % pour la taxe sur le foncier bâti ;
  - 59.65 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Le Maire
Delphine DAVID
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Montfort Meu sur terre d'eveil

BUDGET EAU

BP 2017 - ETAT DES RESTES A RÉALISER

DÉPENSES

Référence	Date	Nom du fournisseur	Désignation	Restant engagé	Compte	Opération
				125 637,74	**2031**	
20100000000011	12/05/2010	SAFEGE	Travaux schéma directeur	125 637,74	2031	
				23 850,00	**2032**	
20110000000017	12/04/2011	Lithologic/Setrafor	Mission de géophysicien	23 850,00	2032	
				149 487,74 €		

RECETTES

Référence	Date	Nom du fournisseur	Désignation	Restant engagé	Compte	Opération
				24 914,62	**2762**	
-	31/12/2016	Veolia	Récupération de TVA	24 914,62	2762	
				24 914,62 €		

A Montfort-Sur-Meu, le 17/02/2017
Delphine DAVID,
Maire,
Conseillère Régionale

MAIRIE DE MONTFORT-SUR-MEU (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_039-BF

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 17-39
EN DATE DU 20 mars 2017
LE MAIRE,

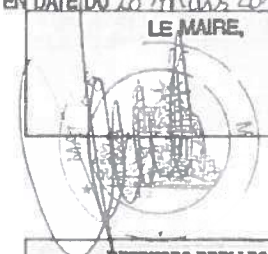

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_39-DE

CA 2016 - BP 2017 - EAU POTABLE
Section de fonctionnement - Dépenses

		Alloué 2016	CA 2016	BP 2017	% d'évolution BP/CA
	DEPENSES REELLES	**295 850,00**	**172 100,90**	**295 000,00**	**71%**
011	**Charges à caractère général**	**171 850,00**	**135 834,99**	**171 000,00**	**25,89%**
6061	Fournitures non stockables	3 000,00	2 000,68	3 000,00	49,95%
6063	Fournitures d'entretien & petit équipement	500,00	250,00	500,00	100,00%
6064	Fournitures de bureau	2 000,00	1 217,78	2 000,00	64,23%
6066	Carburants	350,00	250,00	500,00	100,00%
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	3 268,86	4 000,00	22,37%
6112	Participation aux frais de fonc. Syndicat de Production Ouest 35	10 000,00	7 591,77	10 000,00	31,72%
613	Locations, droits de passage et servitudes diverses	-	340,29	500,00	46,93%
61528	Entretien, réparation sur biens mobiliers	1 500,00	-	1 500,00	-
616	Primes d'assurances	1 000,00	500,00	1 000,00	100,00%
617	Etudes et recherches	15 000,00		6 000,00	-
622	Rémunération d intermédiaires et honoraires	5 000,00	1 250,00	5 000,00	300,00%
623	Publicité, publications, relations publiques	500,00	275,92	500,00	81,21%
626	Frais postaux et de télécommunications	1 000,00	1 000,00	1 500,00	50,00%
628	Divers	10 000,00	1 045,00	10 000,00	856,94%
637	Syndicat Ouest 35 potable- Surtaxe de Production	120 000,00	116 844,69	125 000,00	6,98%
012	**Charges de personnel**	**40 000,00**	**35 183,51**	**45 000,00**	**27,90%**
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	40 000,00	35 183,51	40 000,00	13,69%
6218	Autres personnels extérieurs			5 000,00	
65	**Autres charges de gestion courante**	**3 500,00**	-	**2 500,00**	-
651	Redevances pour concessions brevets licences	2 500,00		2 500,00	-
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	-		
66	**Charges financières**				
66111	Intérêts des emprunts				-
66112	Intérêts courus non échus				-
6615	Intérêts courus non échus n-1				-
668	Autres charges financières				-
67	**Charges exceptionnelles**	**60 500,00**	**1 082 40**	**56 500,00**	**5119,88%**
6711	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 500,00	220,44	1 500,00	5,80
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	50	-	50 000,00	-
678	Autres charges exceptionnelles	9 000,00	861,96	5 000,00	480,07%
022	**Dépenses imprévues**	**20 000,00**	-	**20 000,00**	-
022	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00	-
	DEPENSES D ORDRE	**323 150,90**	**19 781,10**	**348 000,00**	**165**
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**61 000,00**	**19 781,10**	**50 000,00**	**152,77%**
6811	Dotations aux amortissements	61 000,00	19 781,10	50 000,00	152,77%
6875	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels				-
023	**Virement à la section d investissement**	**262 150,90**		**298 000,00**	-
023	Virement à la section d'investissement	262 150,90		298 000,00	-
	Total dépenses réelles	**295 850,00**	**172 100,90**	**295 000,00**	**71,41%**
	Total dépenses d'ordre	**323 150,90**	**19 781,10**	**348 000,00**	**1659,26%**
	Total dépenses de fonctionnement	619 000	191 882,00	643 000,00	

CA 2016 - BP 2017 - EAU POTABLE
Section de fonctionnement - Recettes

		Alloué 2016	CA 2016	BP 2017	% d'évolution BP/CA
	RECETTES REELLES	**386 000,00**	**438 962,53**	**440 000,00**	**0%**
70	**Ventes diverses**	**386 000,00**	**438 962,53**	**440 000,00**	**0,24%**
7011	Surtaxe Eau	256 000,00	315 377,46	315 000,00	-0,12%
70128	Autres taxes et redevances	130 000,00	123 585,07	125 000,00	1,14%
76	**Produits financiers**	-	-	-	-
					-
	RECETTES D'ORDRE	**3 000,00**	**2 410,70**	**3 000,00**	**24%**
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**3 000,00**	**2 410,70**	**3 000,00**	**24,45%**
777	Quote part de subventions d investissement reporté	3 000,00	2 410,70	3 000,00	24,45%
797	Transferts de charges exceptionnelles				-
	Total recettes réelles	**386 000,00**	**438 962,53**	**440 000,00**	**0%**
	Total recettes d'ordre	**3 000,00**	**2 410,70**	**3 000,00**	**24,45%**
002	**Solde d'exécution reporté**	**230 000,90**	**230 000,90**	**200 000,00**	**-13,04%**
	otal recettes de fonctl n	619 000,90			-4,23%

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_39-DE

CA 2016 - BP 2017 - EAU POTABLE
Section d'investissement - Dépenses

		Alloué 2016	CA 2016	Crédits à reporter	Propositions nouvelles	BP 2017
	DEPENSES REELLES	**1 753 026,96**	**81 353,33**	**149 487,74**	**1 866 643,91**	**2 016 131,65**
020	**Dépenses imprévues**	**108 026,06**	-	-	**110 000,00**	**110 000,00**
020	Dépenses imprévues	108 026,06			110 000,00	**110 000,00**
16	**Emprunts en euros**	-	-	-	-	-
1641	Caisse de Dépôts et Consignations					-
20	**Immobilisations incorporelles**	**238 850,00**	**3 900,00**	**149 487,74**	**105 512,26**	**255 000,00**
2031	Frais d'études	180 000,00	3 900,00	125 637,74	74 362,26	**200 000,00**
2032	Frais de recherche et de développement	53 850,00	-	23 850,00	26 150,00	**50 000,00**
2033	Frais d'insertion	5 000,00	-		5 000,00	**5 000,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**50 000,00**	**47 014,50**	-	**130 000,00**	**130 000,00**
2156	Matériel spécifique d'exploitation	20 000,00	41 904,00		100 000,00	**100 000,00**
2188	Autres immobilisations corporelles	30 000,00	5 110,50		30 000,00	**30 000,00**
23	**Immobilisations en cours**	**1 351 150,90**	**25 563,83**	-	**1 521 131,65**	**1 521 131,65**
2313	Constructions	179 000,90			250 000,00	**250 000,00**
2315	Installations, matériel et outillages techniques	1 172 150,00	25 563,83		1 271 131,65	**1 271 131,65**
13	**Subventions**	**5 000,00**	**4 875,00**	-	-	-
1315	Subvention d'équipement	5 000,00	4 875,00			-
	DEPENSES D'ORDRE	**83 000,00**	**15 157,09**	-	**113 000,00**	**113 000,00**
040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**3 000,00**	**2 410,70**	-	**3 000,00**	**3 000,00**
1391	Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat	3 000,00	2 410,70		3 000,00	**3 000,00**
4818	Charges à étaler					-
041	**Opérations patrimoniales**	**80 000,00**	**12 746,39**	-	**110 000,00**	**110 000,00**
2315	Installations, matériel et outillages techniques	10 000,00	-		10 000,00	**10 000,00**
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	70 000,00	12 746,39		100 000,00	**100 000,00**
	Total dépenses réelles	**1 753 026,96**	**81 353,33**	**149 487,74**	**1 866 643,91**	**2 016 131,65**
	Total dépenses d'ordre	**83 000,00**	**15 157,09**	-	**113 000,00**	**113 000,00**
	Total dépenses d'investissement	**1 836 026,96**	**96 510,42**	**149 487,74**	**1 979 643,91**	**2 129 131,65**

CA 2016 - BP 2017 - EAU POTABLE
Section d'investissement - Recettes

		Alloué 2016	CA 2016	Crédits à reporter	Propositions nouvelles	BP 2017
	RECETTES REELLES	**204 668,94**	**147 415,33**	**24 914,62**	**334 577,51**	**359 492,13**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**134 668,94**	**134 668,94**	-	**279 492,13**	**279 492,13**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	134 668,94	134 668,94		279 492,13	279 492,13
13	**Subvention d'investissement**	-	-	-	-	-
1315	Groupement de collectivités					-
16	**Emprunts et dettes assimilées**					
1641	Emprunt en euros					-
27	**Autres immobilisations financières**	**70 000,00**	**12 746,39**	**24 914,62**	**55 085,38**	**80 000,00**
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	70 000,00	12 746,39	24 914,62	55 085,38	80 000,00
	RECETTES D'ORDRE	**403 150,90**	**32 527,49**	-	**458 000,00**	**458 000,00**
021	**Virement de la section de fonctionnement**	**262 150,90**	-	-	**298 000,00**	**298 000,00**
021	Virement de la section de fonctionnement	262 150,90	-		298 000,00	298 000,00
040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**61 000,00**	**19 781,10**	-	**50 000,00**	**50 000,00**
2813	Constructions	25 000,00	3 497,73		13 000,00	13 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	35 000,00	15 396,13		35 000,00	35 000,00
28158	Autres					-
2818	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	887,24		2 000,00	2 000,00
4818	Charges à étaler					-
041	**Opérations patrimoniales**	**80 000,00**	**12 746,39**	-	**110 000,00**	**110 000,00**
2031	Frais d'études	35 000,00	650,00		23 000,00	23 000,00
2032	Frais de recherche et de développement					-
2033	Frais d'insertion					-
2156	Matériel spécifique d'exploitation	-	6 984,00		10 000,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	-	851,75		2 000,00	2 000,00
2313	Constructions	5 000,00	-		5 000,00	5 000,00
2315	Installations, matériel et outillages techniques	40 000,00	4 260,64		70 000,00	70 000,00
	Total recettes réelles	**204 668,94**	**147 415,33**	**24 914,62**	**334 577,51**	**359 492,13**
	Total recettes d'ordre	**403 150,90**	**32 527,49**	-	**458 000,00**	**458 000,00**
001	**Solde d'exécution reporté**	**1 228 207,12**	**1 228 207,12**		**1 311 639,52**	**1 311 639,52**
	Total recettes d'investissement	**1 836 026,96**	**1 408 149,94**	24 914,62	**2 104 217,03**	**2 129 131,65**

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_40-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-40

BUDGET ASSAINISSEMENT - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-1 et suivants ;

VU le plan comptable n°49 applicable aux services d'assainissement et de distribution d'eau potable ;

VU la délibération n°17-10 du Conseil Municipal en date du 06 février 2017 qui prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;

VU la délibération N°17-29 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2017 approuvant le Compte Administratif 2016,

VU l'avis de la commission « Ressources Internes » en date du 07 mars 2017;

CONSIDERANT que le Budget Primitif est voté par chapitre,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_40-DE

CONSIDERANT le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017 équilibré comme suit :

⇒ **Section d'investissement**	**2 145 098.06 €**
⇒ **Section de fonctionnement**	**1 001 000.00 €**

Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le Budget annexe Assainissement 2017 en ses quatre sections, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Le Maire
Delphine DAVID
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_39-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-39

BUDGET EAU POTABLE - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2224-1 et suivants ;
VU le plan comptable n°49 applicable aux services d'assainissement et de distribution d'eau potable ;
VU la délibération N°17-10 du Conseil Municipal en date du 06 février 2017 qui prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;
VU la délibération N°17-26 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2017 approuvant le Compte Administratif 2016,
VU l'avis de la commission « Ressources Internes » en date du 07 mars 2017;

CONSIDERANT que le Budget Primitif est voté par chapitre,

CONSIDERANT le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017, équilibré comme suit :

⇒ **Section d'investissement** **2 129 131.65 €**

⇒ **Section de fonctionnement** **643 000.00 €**

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_39-DE

CONSIDERANT l'inscription spécifique de 50 K€ prévue au compte 6742 en lien avec le projet de canalisation entre Bédée et Montfort et la convention établie avec le SMPBR,

Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le Budget annexe Eau Potable 2017 en ses quatre sections, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le versement de la participation de la ville au SMPBR dans la limite de 50 K€ sur le compte 6742 ou tout autre compte proposé par le comptable public.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Le Maire
Delphine DAVID
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

BUDGET ASSAINISSEMENT
BP 2017 - ETAT DES RESTES A RÉALISER

DÉPENSES

Référence	Date	Nom du fournisseur	Désignation	Restant engagé	Compte	Opération
				12 999,07	**2031**	
2016-00005	11/05/2016	IDEE Tech	MO pour optimisation fonctionnement du PRG La Harelle	1 080,00	2031	
2016-00007	13/05/2016	IDEE Tech	Etude de diagnostic des réseaux de collecte des eaux usées	11 919,07	2031	
				2 772,65	**212**	
2016-00014	20/10/2016	Dematteo	Extension réseau d'assainissement - Route de l'Abbaye	2 772,65	212	
				30 486,95	**2156**	
2016-00002	08/04/2016	Véolia	Moulin de la Harelle - Travaux d'étanchéité du regard	12 224,88	2156	
2016-00012	12/09/2016	Erdf	Secteur chêne Herbet - Raccordement pour alimentation	1 294,85	2156	
2016-00015	20/10/2016	Véolia	Secteur chêne herbet - Branchement	1 039,02	2156	
2016-00018	01/12/2016	Sogea Atlantique	Secteur Saint Lazare - Branchement EU	15 928,20	2156	
				241 462,07	**2315**	
		Sarc	Assainissement secteur centre	145 204,67	2315	
2016-00006	11/05/2016	Ouest aménagement	Secteur chêne Herbet - MO - Extension réseau d'ass des eaux usées	2 856,80	2315	
2016-00010	27/07/2016	Quali consult	Secteur chêne Herbet - SPS - Extension réseau ass Des eaux usées	209,76	2315	
2016-00011	27/07/2016	Sogea Atlantique - Breizh	Secteur chêne Herbet - lot 1 - Extension réseau ass Des eaux usées	81 950,46	2315	
2013VMPASER011	10/04/2013	Ouest aménagement	Secteur Saint Lazare - MO - Travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées	28,78	2315	
2015VMPATRA005	24/07/2015	Hardy	Secteur Saint Lazare - Travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées	11 211,60	2315	
				287 720,74		

RECETTES

Référence	Date	Nom du fournisseur	Désignation	Restant engagé	Compte	Opération
				47 953,46	**2762**	
-	31/12/2016	VEOLIA	Récupération de TVA	47 953,46	2762	
				47 953,46		

A Montfort-Sur-Meu, le 17 février 2017
Delphine DAVID,
Maire,
Conseillère Régionale

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_040-BF

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_010-DF

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Présenté par le Maire, Delphine DAVID,
A Montfort-sur-Meu, le 20/03/2017
Le Maire, Delphine DAVID,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Montfort-sur-Meu, le 20/03/17

Nombre de membres en exercice : 29 0
Nombre de membres présents : 24 0
Nombre de suffrages exprimés : 29 0
VOTES : Pour : 23 0
Contre : 6 0
Abstention : / 0

Date de convocation : 13/03/2017

Les membres du Conseil Municipal,

DAVID Delphine, Maire	
DENEUVE Jean-Marie, 1er Adjoint	
GRELIER Erika, 2ème Adjointe	
LE PALMEC Nathalie, 3ème Adjointe	
PERON Lionel, 4ème Adjoint	
FOUCARD Réjeanne, 5ème Adjointe	
THIRION Dominique, 6ème Adjoint	
HUET Véronique, 7ème Adjointe	
SEMPEY Mathilde, 8ème Adjointe	
PETTIER Jean-Michel, Conseiller Municipal délégué	
SAVIN Eric, Conseiller Municipal délégué	Excusé. Procuration à D. David
LANGEVIN Jean-Louis, Conseiller Municipal délégué	
GANDIN Marie-Odile, Conseillère Municipale déléguée	

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170329-17_040-DF

IV - ANNEXES — IV

ARRETE ET SIGNATURES — D

PRUDOR Corinne, Conseillère Municipale déléguée	Excusée. Procuration à R. Foucard
HERISSON Martine, Conseillère Municipale déléguée	
SEIMANDI Murielle, Conseillère Municipale déléguée	
GUÉRIN Jérôme, Conseiller Municipal délégué	
ETIENNE Mickaël, Conseiller Municipal délégué	Excusé. Procuration à JM Deneuve
TILLARD Thierry, Conseiller Municipal délégué	
BRETEAU Stéphane, Conseiller Municipal délégué	Excusé. Procuration à N. Le Palmec
BARBEDOR Yvette, Conseillère Municipale déléguée	
ENIZAN Pascal, Conseiller Municipal délégué	
ROUAUX Claudia, Conseillère Municipale	
SAILLENFEST Sébastien, Conseiller Municipal	Excusé. Procuration à C. Rouaux
LE GUELLEC Marcelle, Conseillère Municipale	le guellec
RENAULT Yann, Conseiller Municipal	
BOURGOGNON Danièle, Conseillère Municipale	
JOSTE Quentin, Conseiller Municipal	
DEMAURE Gérard, Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par le Maire, Delphine DAVID, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Montfort-sur-Meu, le .....

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_040-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

Choix de l' assemblée délibérante			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Linéaire	01 ETUDES & RECHERCHES		
Linéaire	01.1 Frais d'étude, insertion non suivies de tvx	5	26/11/2012
Linéaire	01.2 Frais de recherche et de développement	5	26/11/2012
Linéaire	02 CONCESSIONS, DROITS		
Linéaire	02.1 Logiciels	2	26/11/2012
Linéaire	02.2 Droits, brevets, licences, marques...		26/11/2012
Linéaire	03 BUREAU, INFORMATIQUE, TELEPHONIE		
Linéaire	03.1 Matériel informatique	3	26/11/2012
Linéaire	03.2 Matériel de bureau électique ou électronique	5	26/11/2012
Linéaire	03.3 Autre matériel de bureau	4	26/11/2012
Linéaire	04 MOBILIER		
Linéaire	04.1 Mobilier	12	26/11/2012
Linéaire	04.2 Coffre Fort	20	26/11/2012
Linéaire	05 AUDIOVISUEL		
Linéaire	05.1 Téléviseur, lecteur DVD, camescope, APN	5	26/11/2012
Linéaire	05.2 Rétroprojecteurs, vidéoprojecteurs	5	26/11/2012
Linéaire	06 AUTRES MATERIELS		
Linéaire	06.1 Matériel d'affichage	6	26/11/2012
Linéaire	06.2 Electroménager	7	26/11/2012
Linéaire	06.3 Matériels divers	6	26/11/2012
Linéaire	07 MATERIEL & OUTILLAGE TECHNIQUE		
Linéaire	07.1 Matériel de nettoyage	10	26/11/2012
Linéaire	07.2 Outillage	10	26/11/2012
Linéaire	07.3 Groupes électrogènes	10	26/11/2012
Linéaire	07.4 Pompes, appareils électromécaniques...	15	26/11/2012
Linéaire	08 MATERIEL DE TRANSPORT		
Linéaire	08.1 Voitures & 2 roues	7	26/11/2012
Linéaire	08.2 Camions & véhicules indutriels	8	26/11/2012
Linéaire	08.3 Autres matériels roulants	8	26/11/2012
Linéaire	08.4 Equipements de garage et stations	10	26/11/2012
Linéaire	09 BÂTIMENTS		
Linéaire	09.1 Bâtiments légers, abris	10	26/11/2012
Linéaire	09.2 Bâtiments durables	50	26/11/2012
Linéaire	09.3 Installation et appareil de chauffage	20	26/11/2012
Linéaire	09.4 Agencement de bâtiments, aménagements	15	26/11/2012
Linéaire	09.5 Appareils de levage, ascenseurs	20	26/11/2012
Linéaire	09.6 Construction sur sol d'autrui		26/11/2012

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_040-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

Linéaire	10 TERRAINS		
Linéaire	10.1 Réseaux d'adduction d'eau	55	26/11/2012
Linéaire	10.2 Réseaux d'assainissement	55	26/11/2012
Linéaire	10.3 Terrains de gisements (mines & carrières)		26/11/2012
Linéaire	10.4 Instal. élec., téléphoniques, canalisations	10	26/11/2012

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17-40
EN DATE DU 20 mars 2017
LE MAIRE,

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 033423501885-20170320-17_40-DE

CA 2016 - BP 2017 - ASSAINISSEMENT
Section de fonctionnement - Dépenses

		Alloué 2016	CA 2016	BP 2017	% d'évolution BP/CA
	DEPENSES REELLES	**135 500,00**	**58 040,80**	**141 000,00**	**143%**
011	**Charges à caractère général**	**60 000,00**	**19 517,82**	**65 500,00**	**235,59%**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	3 000,00	3 885,66	5 000,00	28,68%
6063	Fournitures d'entretien & de petit équipement	5 000,00	770,20	5 000,00	549,18%
6064	Fournitures de bureau	2 000,00	1 217,78	2 500,00	105,29%
6066	Carburants	500,00	250,00	500,00	100,00%
6068	Autres matières & fourntiures	1 000,00	24,81	1 000,00	3930,63%
6152	Entretien et réparations	5 000,00	882,00	5 000,00	466,89%
616	Primes d'assurances	1 000,00	500,00	1 000,00	100,00%
617	Etudes et recherches	8 000,00	7 200,00	10 000,00	38,89%
6227	Frais d'acte et de contentieux	2 500,00	-	2 500,00	-
6228	Rémunérations d'intermédiaires divers	5 000,00	2 124,00	5 000,00	135,40%
623	Publicité, publications et relations publiques	-	618,37	1 000,00	61,72%
626	Frais postaux et frais de télécommunications	2 000,00	1 000,00	2 000,00	100,00%
628	Divers	25 000,00	1 045,00	25 000,00	2292,34%
012	**Charges de personnel**	**40 000,00**	**32 074,29**	**40 000,00**	**24,71%**
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	40 000,00	32 074,29	40 000,00	24,71%
65	**Autres charges de gestion courante**	**4 000,00**	-	**2 500,00**	-
651	Redevances pour concessions; brevets, licences	2 500,00		2 500,00	-
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00			
66	**Charges financières**	**18 000,00**	**4 548,12**	**18 000,00**	**295,77%**
66111	Intérêts des emprunts	15 000,00	4 640,32	15 000,00	223,25%
66112	Intérêts courus non échus	3 000,00	- 92,20	3 000,00	-3353,80%
67	**Charges exceptionnelles**	**3 500,00**	**1 900,57**	**5 000,00**	**163,08%**
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marché	1 000,00	415,41	1 000,00	140,73%
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 500,00	-	1 500,00	-
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	1 485,16	2 500,00	68,33%
022	**Dépenses imprévues**	**10 000,00**	-	**10 000,00**	-
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00	-
	DEPENSES D'ORDRE	**981 500,00**	**220 123,58**	**860 000,00**	**291%**
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**230 000,00**	**220 123,58**	**240 000,00**	**9,03%**
6811	Dotations aux amortissements	230 000,00	220 123,58	240 000,00	9,03%
023	**Virement à la section d'investissement**	**751 500,00**	-	**620 000,00**	-
023	Virement à la section d'investissement	751 500,00		620 000,00	-
	Total dépenses réelles	**135 500,00**	**58 040,80**	**141 000,00**	**142,93%**
	Total dépenses d'ordre	**981 500,00**	**220 123,58**	**860 000,00**	**290,69%**
	Total dépenses de fonctionnement	1 117 000,00	**278 164 3**	**1 1 000,00**	**259,86%**

CA 2016 - BP 2017 - ASSAINISSEMENT
Section de fonctionnement - Recettes

		Alloué 2016	CA 2016	BP 2017	% d'évolution BP/CA
	RECETTES REELLES	**292 000,00**	**329 306,43**	**326 000,00**	**-1%**
70	**Ventes de produits fabriqués, prestations de services**	**292 000,00**	**329 306,43**	**326 000,00**	**-1,00%**
7011	Vente d'eau	-	72 765,18	72 000,00	-1,05%
70128	Autres taxes et redevances	-	38 395,70	38 000,00	
704	Travaux (Participation Assainissement Collectif)	15 000,00	12 000,00	10 000,00	
70611	Redevance d assainissement collectif	277 000,00	206 145,55	206 000,00	-0,07%
	RECETTES D'ORDRE	**125 000,00**	**123 278,21**	**125 000,00**	**1%**
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**125 000,00**	**123 278,21**	**125 000,00**	**1%**
777	Quote part de subventions d'investissement reporté	125 000,00	123 278,21	125 000,00	1,40%
	Total recettes réelles	**292 000,00**	**329 306,43**	**326 000,00**	**-1,00%**
	Total recettes d'ordre	**125 000,00**	**123 278,21**	**125 000,00**	**1,40%**
002	**Solde d'exécution reporté**	**700 000,00**	**700 000,00**	**550 000,00**	**-21,43%**
	Total recettes de fonctionnement	1 117 000,00	1 152 584,64	1 001 000,00	-13,15%

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 013-213501885-20170320-17_40-DE

CA 2016 - BP 2017 - ASSAINISSEMENT
Section d'investissement - Dépenses

		Alloué 2016	CA 2016	Crédits à reporter	Propositions nouvelles	BP 2017
	DEPENSES REELLES	**1 837 175,11**	**287 929,66**	**287 720,74**	**1 632 377,32**	**1 920 098,06**
020	**Dépenses imprévues**	**100 000,00**	-	-	**100 000,00**	**100 000,00**
020	Dépenses imprévues	100 000,00			100 000,00	
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**50 000,00**	**9 500,98**	-	**50 000,00**	**50 000,00**
1641	Emprunt en euros	50 000,00	9 500,98		50 000,00	50 000,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**92 500,00**	**30 689,31**	**12 999,07**	**79 500,93**	**92 500,00**
2031	Frais d'études	70 000,00	28 564,81	12 999,07	57 000,93	70 000,00
2033	Frais d'insertion	7 500,00	624,50		7 500,00	7 500,00
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	15 000,00	1 500,00		15 000,00	15 000,00
21	**Immobilisations corporelles**	**70 000,00**	**23 887,93**	**33 259,60**	**81 740,40**	**115 000,00**
212	Agencements & aménagements de terrains	10 000,00	15 758,40	2 772,65	17 227,35	20 000,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation	10 000,00	8 129,53	30 486,95	44 513,05	75 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 000,00	-		20 000,00	20 000,00
23	**Immobilisations en cours**	**1 524 675,11**	**223 851,44**	**241 462,07**	**1 321 135,99**	**1 562 598,06**
2315	Installations, matériel et outillages techniques	1 524 675,11	223 851,44	241 462,07	1 321 135,99	1 562 598,06
	DEPENSES D'ORDRE	**225 000,00**	**169 365,19**	-	**225 000,00**	**225 000,00**
040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**125 000,00**	**123 278,21**	-	**125 000,00**	**125 000,00**
1391	Subventions d'équipement	125 000,00	123 278,21		125 000,00	125 000,00
041	**Opérations patrimoniales**	**100 000,00**	**46 086,98**	-	**100 000,00**	**100 000,00**
2315	Installations, matériel et outillages techniques	25 000,00			25 000,00	25 000,00
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	75 000,00	46 086,98		75 000,00	75 000,00
	Total dépenses réelles	**1 837 175,11**	**287 929,66**	**287 720,74**	**1 632 377,32**	**1 920 098,06**
	Total dépenses d'ordre	**225 000,00**	**169 365,19**	-	**225 000,00**	**225 000,00**
	Total dépenses d'investissement	**2 062 175,11**	**457 294,85**	**287 720,74**	**1 857 377,32**	**2 145 098,06**

CA 2016 - BP 2017 - ASSAINISSEMENT
Section d'investissement - Recettes

		Alloué 2016	CA 2016	Crédits à reporter	Propositions nouvelles	BP 2017
	RECETTES REELLES	**361 172,35**	**332 259,33**	**47 953,46**	**376 466,80**	**424 420,26**
16	**Emprunt et dettes assimilées**	-	-	-	-	-
1641	Emprunts en euros					
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**286 172,35**	**286 172,35**	-	**324 420,26**	**324 420,26**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	286 172,35	286 172,35		324 420,26	324 420,26
27	**Autres immobilisations financières**	**75 000,00**	**46 086,98**	**47 953,46**	**52 046,54**	**100 000,00**
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	75 000,00	46 086,98	47 953,46	52 046,54	100 000,00
	RECETTES D'ORDRE	**1 081 500,00**	**266 210,56**	-	**960 000,00**	**960 000,00**
021	**Virement de la section de fonctionnement**	**751 500,00**	-	-	**620 000,00**	**620 000,00**
021	Virement de la section de fonctionnement	751 500,00			620 000,00	620 000,00
040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**230 000,00**	**220 123,58**	-	**240 000,00**	**240 000,00**
2812	Agencements & aménagements de terrains	-	248,67		2 000,00	2 000,00
2813	Constructions	10 000,00	2 813,80		10 000,00	10 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	220 000,00	216 578,84		226 000,00	226 000,00
2818	Autres immobilisations corporelles	-	482,27		2 000,00	2 000,00
041	**Opérations patrimoniales**	**100 000,00**	**46 086,98**	-	**100 000,00**	**100 000,00**
2031	Frais d'études	30 292,00	4 595,00		22 500,00	22 500,00
2033	Frais d'insertion	2 500,00	104,08		2 500,00	2 500,00
212	Agencements & aménagements de terrains	1 000,00	2 626,40		5 000,00	5 000,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation	-	1 540,32		5 000,00	5 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 500,00	-		1 500,00	1 500,00
2315	Installations matériels et outillages	64 708,00	37 221,18		63 500,00	63 500,00
	Total recettes réelles	**361 172,35**	**332 259,33**	**47 953,46**	**376 466,80**	**424 420,26**
	Total recettes d'ordre	**1 081 500,00**	**266 210,56**	-	**960 000,00**	**960 000,00**
001	**Solde d'exécution reporté**	**619 502,76**	**619 502,76**		**760 677,80**	**760 677,80**
	otal recettes d investissement	**2 062 175,11**	**1 217 972,65**		**2 097 144,60**	**2 145 098,06**

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_039-BF

MONTFORT-SUR-MEU - 35 - Eau - Montfort-sur-Meu	I BP 2017
IV - ANNEXES	**IV**
ARRETE ET SIGNATURES	**D**

Présenté par le Maire, Delphine DAVID,
A Montfort-sur-Meu, le 20/03/2017
Le Maire, Delphine DAVID,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Montfort-sur-Meu, le ...20/03/17.....

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 29 0
Nombre de membres présents : 24 0
Nombre de suffrages exprimés : 28 0
VOTES : Pour : 23 0
Contre : 6 0
Abstention : / 0

Date de convocation : 13/03/2017

DAVID Delphine, Maire	
DENEUVE Jean-Marie, 1er Adjoint	
GRELIER Erika, 2ème Adjointe	
LE PALMEC Nathalie, 3ème Adjointe	
PERON Lionel, 4ème Adjoint	
FOUCARD Réjeanne, 5ème Adjointe	
THIRION Dominique, 6ème Adjoint	
HUET Véronique, 7ème Adjointe	
SEMPEY Mathilde, 8ème Adjointe	
PETTIER Jean-Michel, Conseiller Municipal délégué	
SAVIN Eric, Conseiller Municipal délégué	Excusé. Procuration à D. David
LANGEVIN Jean-Louis, Conseiller Municipal délégué	
GANDIN Marie-Odile, Conseillère Municipale déléguée	

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_039-BF

PRUDOR Corinne, Conseillère Municipale déléguée	Excusée. Procuration à R. Foucard
HERISSON Martine, Conseillère Municipale déléguée	
SEIMANDI Murielle, Conseillère Municipale déléguée	
GUÉRIN Jérôme, Conseiller Municipal délégué	
ETIENNE Mickaël, Conseiller Municipal délégué	Excusé. Procuration à JM Deneux
TILLARD Thierry, Conseiller Municipal délégué	
BRETEAU Stéphane, Conseiller Municipal délégué	Excusé. Procuration à N. Le Patmec
BARBEDOR Yvette, Conseillère Municipale déléguée	
ENIZAN Pascal, Conseiller Municipal délégué	
ROUAUX Claudia, Conseillère Municipale	
SAILLENFEST Sébastien, Conseiller Municipal	Excusé. Procuration à C. Rouaux.
LE GUELLEC Marcelle, Conseillère Municipale	Le Guellec
RENAULT Yann, Conseiller Municipal	
BOURGOGNON Danièle, Conseillère Municipale	
JOSTE Quentin, Conseiller Municipal	
DEMAURE Gérard, Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par le Maire, Delphine DAVID, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Montfort-sur-Meu, le .....

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_039-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

Choix du Conseil Municipal			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : **500.00** €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Linéaire	01 ETUDES ET RECHERCHES		
Linéaire	01.1 Frais d'étude, d'insertion non suivies de tvx	5	26/11/2012
Linéaire	01.2 Frais de recherche et développement	5	26/11/2012
Linéaire	02 CONCESSIONS, DROITS		
Linéaire	02.1 Logiciels	2	26/11/2012
Linéaire	02.2 Droits, brevets, licences, marques		26/11/2012
Linéaire	03 BUREAU, INFORMATIQUE, TELEPHONIE		
Linéaire	03.1 Matériel Informatique	3	26/11/2012
Linéaire	03.2 Matériel de bureau électrique, électronique	5	26/11/2012
Linéaire	03.3 Autre matériel de bureau	4	26/11/2012
Linéaire	04 MOBILIER		
Linéaire	04.1 Mobilier	12	26/11/2012
Linéaire	04.2 Coffre Fort	20	26/11/2012
Linéaire	05 AUDIOVISUEL		
Linéaire	05.1 Téléviseurs, lecteurs DVD, camescopes, APN	5	26/11/2012
Linéaire	05.2 Rétroprojecteur, vidéoprojecteur	5	26/11/2012
Linéaire	06 AUTRES MATERIELS		
Linéaire	06.1 Matériel d'affichage	6	26/11/2012
Linéaire	06.2 Electroménager	7	26/11/2012
Linéaire	06.3 Matériels divers	6	26/11/2012
Linéaire	07 MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE		
Linéaire	07.1 Matériel de nettoyage	10	26/11/2012
Linéaire	07.2 Outillage	10	26/11/2012
Linéaire	07.3 Groupes électrogènes	10	26/11/2012
Linéaire	07.4 Pompes, appareils électromécaniques...	15	26/11/2012
Linéaire	08 MATERIEL DE TRANSPORT		
Linéaire	08.1 Voitures & 2 roues	7	26/11/2012
Linéaire	08.2 Camions & véhicules industriels	8	26/11/2012
Linéaire	08.3 Autres matériels roulants	8	26/11/2012
Linéaire	08.4 Equipements de garage et station	10	26/11/2012
Linéaire	09 BÂTIMENTS		
Linéaire	09.1 Bâtiments légers, abris	10	26/11/2012
Linéaire	09.2 Bâtiments durables	50	26/11/2012
Linéaire	09.3 Installation et appareil de chauffage	20	26/11/2012
Linéaire	09.4 Agencement de bâtiments, aménagements	15	26/11/2012
Linéaire	09.5 Appareils de levage, ascenseurs	20	26/11/2012
Linéaire	09.6 Construction sur sol d'autrui		26/11/2012

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_039-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

Linéaire	10 TERRAINS		
Linéaire	10.1 Réseaux d'adduction d'eau	55	26/11/2012
Linéaire	10.2 Réseaux d'assainissement	55	26/11/2012
Linéaire	10.3 Terrains de gisements (mines & carrières)		26/11/2012
Linéaire	10.4 Instal. élec., téléphoniques, canalisations	10	26/11/2012

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_41-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-41

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-1 et suivants ;

VU le plan comptable n°49 applicable aux services d'assainissement et de distribution d'eau potable ;

VU la délibération N°17-10 du Conseil Municipal en date du 06 février 2017 qui prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;

VU la délibération N°17-32 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2017 approuvant le Compte Administratif 2016,

VU l'avis de la commission « Ressources Internes » en date du 07 mars 2017 ;

CONSIDERANT que le budget primitif est voté par chapitre,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_41-DE

CONSIDERANT le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017 équilibré comme suit :

⇒ Section de fonctionnement **2 000.00 €**

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le Budget annexe Assainissement non collectif 2017, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Le Maire
Delphine DAVID
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_042-BF

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Présenté par le Maire, Delphine DAVID,
A Montfort-sur-Meu, le 20/03/2017
Le Maire, Delphine DAVID,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Montfort-sur-Meu, le ....20/03/17....

Nombre de membres en exercice : 29 0
Nombre de membres présents : 24 0
Nombre de suffrages exprimés : 29 0
VOTES : Pour : 22 0
Contre : 7 0
Abstention : / 0

Date de convocation : 13/03/2017

Les membres du Conseil Municipal,

DAVID Delphine, Maire	
DENEUVE Jean-Marie, 1er Adjoint	
GRELIER Erika, 2ème Adjointe	
LE PALMEC Nathalie, 3ème Adjointe	
PERON Lionel, 4ème Adjoint	
FOUCARD Réjeanne, 5ème Adjointe	
THIRION Dominique, 6ème Adjoint	
HUET Véronique, 7ème Adjointe	
SEMPEY Mathilde, 8ème Adjointe	
PETTIER Jean-Michel, Conseiller Municipal délégué	
SAVIN Eric, Conseiller Municipal délégué	Excusé. Procuration à D. David
LANGEVIN Jean-Louis, Conseiller Municipal délégué	
GANDIN Marie-Odile, Conseillère Municipale déléguée	

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_042-BF

PRUDOR Corinne, Conseillère Municipale déléguée	Excusée. Procuration à R. Foucard
HERISSON Martine, Conseillère Municipale déléguée	
SEIMANDI Murielle, Conseillère Municipale déléguée	
GUÉRIN Jérôme, Conseiller Municipal délégué	
ETIENNE Mickaël, Conseiller Municipal délégué	Excusé. Procuration à JM Deneuve
TILLARD Thierry, Conseiller Municipal délégué	
BRETEAU Stéphane, Conseiller Municipal délégué	Excusé. Procuration à N. Le Palmec
BARBEDOR Yvette, Conseillère Municipale déléguée	
ENIZAN Pascal, Conseiller Municipal délégué	
ROUAUX Claudia, Conseillère Municipale	
SAILLENFEST Sébastien, Conseiller Municipal	Excusé. Procuration à C. Rouaux.
LE GUELLEC Marcelle, Conseillère Municipale	
RENAULT Yann, Conseiller Municipal	
BOURGOGNON Danièle, Conseillère Municipale	
JOSTE Quentin, Conseiller Municipal	
DEMAURE Gérard, Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par le Maire, Delphine DAVID, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Montfort-sur-Meu, le .....

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17-42
EN DATE DU 20 mars 2017
LE MAIRE,

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_42-DE

CA 2016 - BP 2017 - GARE GARUN
Section de fonctionnement - Dépenses

		Alloué 2016	CA 2016	BP 2017	% d'évolution BP/BP
	DEPENSES RÉELLES	**200 250,00**	**-**	**160 000,00**	**-**
011	**Charges à caractère général**	**5 000,00**	**-**	**20 000,00**	**300,00%**
6015	Terrains à aménager				-
6045	Achats d'études, prestations de services				-
605	Achat de matériel, équipements et travaux				-
6226	Honoraires	5 000,00	-	10 000,00	100,00%
6227	Frais d'actes et de contentieux			10 000,00	#DIV/0!
6288	Autres services extérieurs				-
67	**Charges exceptionnelles**	**195 250,00**	**-**	**140 000,00**	**-28,30%**
673	Titres annulés sur exercices précédents				-
678	Autres charges exceptionnelles	195 250,00	-	140 000,00	-28,30%
	DEPENSES D'ORDRE	**345 960,64**	**345 960,64**	**-**	**-**
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**345 960,64**	**345 960,64**	**-**	**-**
7133	Variation des en-cours de production de biens		345 960,64		-
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	345 960,64	-		-
	Total dépenses réelles	**200 250,00**	**-**	**160 000,00**	**-20,10%**
	Total dépenses d'ordre	**345 960,64**	**345 960,64**	**-**	**-**
002	**Fonctionnement reporté**	**-**		**197 141,70**	**#DIV/0!**
	Total dépenses de fonctionnement	546 210,64	345 960,64	357 141,70	#DIV/0!

CA 2016 - BP 2017 - GARE GARUN
Section de fonctionnement - Recettes

		Alloué 2016	CA 2016	BP 2017	% d'évolution BP/BP
	RECETTES RÉELLES	**447 391,70**	**50 000,00**	**357 141,70**	**-**
70	**Ventes de produits fabriqués, prestations de services**				-
704	Subventions voirie				-
75	**Autres produits de gestion courante**	**90 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**	**-**
7552	Prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal	90 000,00	50 000,00	50 000,00	-
77	**Produits exceptionnels**	**357 391,70**	**-**	**307 141,70**	**-14,06%**
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs				-
774	Subventions exceptionnelles	357 391,70	-	307 141,70	-14,06%
	RECETTES D'ORDRE	**95 550,49**	**95 550,49**	**-**	**-**
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**95 550,49**	**95 550,49**	**-**	**-**
7133	Variation des en-cours de production de biens				-
7785	Excédent d'investissement transféré au compte de résultat	95 550,49	95 550,49		-
	Total recettes réelles	**447 391,70**	**50 000,00**	**357 141,70**	**-20,17%**
	Total recettes d'ordre	**95 550,49**	**95 550,49**	**-**	**-**
002	**Solde d'exécution reporté**	**3 268,45**	**3 268,45**	**-**	**-**
	Total recettes de fonctionnement	546 210,64	148 818,94	357 141,70	34,61%

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_42-DE

CA 2016 - BP 2017 - GARE GARUN
Section d'investissement - Dépenses

		Alloué 2016	CA 2016	Crédits à reporter	Propositions nouvelles	BP 2017
	DÉPENSES RÉELLES	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-
		-	-			-
	DÉPENSES D'ORDRE	**95 550,49**	**95 550,49**	-	-	-
040	**En-cours de production de biens**	**95 550,49**	**95 550,49**	-	-	-
3355	En-cours de production de biens - Travaux					-
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	95 550,49	95 550,49			-
	Total dépenses réelles	-	-	-	-	-
	Total dépenses d'ordre	**95 550,49**	**95 550,49**	-	-	-
001	**Solde d'exécution reporté**	**250 410,15**	**250 410,15**			
	Total dépenses d'investissement	**345 960,64**	**345 960,64**			-

CA 2016 - BP 2017 - GARE GARUN
Section d'investissement - Recettes

		Alloué 2016	CA 2016	Crédits à reporter	Propositions nouvelles	BP 2017
	RECETTES RÉELLES	-	-	-	-	-
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	-	-	-	-	-
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-			-
16	**Emprunts et dettes assimilées**	-	-	-	-	-
1641	Emprunt en euros					
	RECETTES D'ORDRE	**345 960,64**	**345 960,64**	-	-	-
040	***En-cours de production de biens***	***345 960,64***	***345 960,64***	-	-	-
3355	*En-cours de production de biens - Travaux*		*345 960,64*			-
3555	*Terrain aménagés*	*345 960,64*	-			-
	Total recettes réelles	-	-	-	-	-
	Total recettes d'ordre	***345 960,64***	***345 960,64***	-	-	-
	Total recettes d'investissement	**345 960,64**	**345 960,64**	-	-	-

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320_17_041-BF

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Présenté par le Maire, Delphine DAVID,
A Montfort-sur-Meu, le 20/03/2017
Le Maire, Delphine DAVID,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Montfort-sur-Meu, le 20/03/17

Nombre de membres en exercice : 29 0
Nombre de membres présents : 24 0
Nombre de suffrages exprimés : 29 0
VOTES : Pour : 29 0
Contre : / 0
Abstention : / 0

Date de convocation : 13/03/2017

Les membres du Conseil Municipal.

DAVID Delphine, Maire	
DENEUVE Jean-Marie, 1er Adjoint	
GRELIER Erika, 2ème Adjointe	
LE PALMEC Nathalie, 3ème Adjointe	
PERON Lionel, 4ème Adjoint	
FOUCARD Réjeanne, 5ème Adjointe	
THIRION Dominique, 6ème Adjoint	
HUET Véronique, 7ème Adjointe	
SEMPEY Mathilde, 8ème Adjointe	
PETTIER Jean-Michel, Conseiller Municipal délégué	
SAVIN Eric, Conseiller Municipal délégué	Excusé. Procuration à D. David
LANGEVIN Jean-Louis, Conseiller Municipal délégué	
GANDIN Marie-Odile, Conseillère Municipale déléguée	

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170329-17_041-BF

PRUDOR Corinne, Conseillère Municipale déléguée	Excusée. Procuration à R. Foucard
HERISSON Martine, Conseillère Municipale déléguée	
SEIMANDI Murielle, Conseillère Municipale déléguée	
GUÉRIN Jérôme, Conseiller Municipal délégué	
ETIENNE Mickaël, Conseiller Municipal délégué	Excusé. Procuration à JM Deneuve
TILLARD Thierry, Conseiller Municipal délégué	
BRETEAU Stéphane, Conseiller Municipal délégué	Excusé. Procuration à N. Le Palmec
BARBEDOR Yvette, Conseillère Municipale déléguée	
ENIZAN Pascal, Conseiller Municipal délégué	
ROUAUX Claudia, Conseillère Municipale	
SAILLENFEST Sébastien, Conseiller Municipal	Excusé. Procuration à C. Rouaux
LE GUELLEC Marcelle, Conseillère Municipale	
RENAULT Yann, Conseiller Municipal	
BOURGOGNON Danièle, Conseillère Municipale	
JOSTE Quentin, Conseiller Municipal	
DEMAURE Gérard, Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par le Maire, Delphine DAVID, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Montfort-sur-Meu, le .....

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17-41
EN DATE DU 20 mars 2017
LE MAIRE,

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 035-213501885-20170320-17_41-DE

CA 2016 / BP 2017 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Section de fonctionnement - Dépenses

		Alloué 2016	CA 2016	BP 2017	% d'évolution BP/BP
	DEPENSES RÉELLES	**923,70**	-	**923,70**	**0%**
011	**Charges à caractère général**	**773,70**	-	**773,70**	**0,00%**
6064	Fournitures de bureau				-
617	Etudes et recherches (Contrôles de conception)	623,70	-	623,70	0,00%
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires				-
628	Divers	150,00	-	150,00	0,00%
012	**Charges de personnel**	-	-	-	-
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement				-
66	**Charges financières**	-	-	-	-
66111	Intérêts des emprunts				-
66112	Intérêts courus non échus				-
67	**Charges exceptionnelles**	**150,00**	-	**150,00**	**0,00%**
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	150,00		150,00	0,00%
	DEPENSES D'ORDRE	-	-	-	-
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	-	-	-	-
6811	Dotations aux amortissements				-
023	**Virement à la section d'investissement**	-	-	-	-
023	Virement à la section d'investissement				-
	Total dépenses réelles	**923,70**	-	**923,70**	**0,00%**
	Total dépenses d'ordre	-	-	-	-
002	**Solde d'exécution reporté**	1 076,30	1 076,30	1 076,30	0,00%
	Total dépenses de fonctionnement	2 000,00	1 076,30	2 000,00	0,00%

CA 2016 / BP 2017 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Section de fonctionnement - Recettes

		Alloué 2016	CA 2016	BP 2017	% d'évolution BP/BP
	RECETTES RÉELLES	**2 000,00**	-	**2 000,00**	-
70	**Ventes de produits fabriqués, prestations de services**	**2 000,00**	-	**2 000,00**	**0,00%**
7062	Redevance d'assainissement non collectif	2 000,00		2 000,00	0,00%
7068	Autres prestations de services				-
	DEPENSES D'ORDRE	-	-	-	-
		-	-	-	
	Total recettes réelles	**2 000,00**	-	**2 000,00**	**0,00%**
	Total recettes d'ordre	-	-	-	-
	Total recettes de fonctionnement	2 000,00	-	2 000,00	0,00%

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_43-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-43

REMISE GRACIEUSE D'UNE DETTE « CAMPING »

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision 2015-92 du 13/11/15 portant modification de la régie de recettes « camping » ;

VU l'arrêté 2015-316 du 17/11/15 portant nomination d'un régisseur,

VU la décision N°2014-69 du 26/08/2014 relative aux tarifs municipaux ;

CONSIDERANT le fonctionnement du camping municipal de Montfort, dont les droits d'emplacements sont encaissés par le biais d'une régie,

CONSIDERANT le titre de recettes N°562 bordereau 141 du 07 octobre 2016 relatif à l'encaissement de différents droits de place « camping » ;

CONSIDERANT le chèque N°0414604 d'un montant de 365.30 € établi par M. Jean Guillorel, domicilié 8 Parc St Martin 35 700 Rennes,

CONSIDERANT que le décès du titulaire du compte a conduit l'établissement bancaire à retourner le chèque au Trésor Public sans possibilité de l'honorer,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_43-DE

CONSIDERANT que la ville ne dispose d'aucun élément quant à la succession du redevable,

CONSIDERANT que les circonstances particulières de cet impayé ne doivent pas porter atteinte au régisseur dont la responsabilité pécuniaire pourrait être engagée,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCORDE** une remise gracieuse de 365.30 € au nom de M. Jean Guillorel, domicilié de son vivant 8 parc St Martin 35 700 Rennes ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférent.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Président de Montfort Communauté.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_42-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-42

BUDGET GARE-GARUN - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-1 et suivants ;

VU l'instruction M 14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 21 décembre 2016 ;

VU la délibération n°17-10 du Conseil Municipal en date du 06 février 2017 qui prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;

VU la délibération N°17-34 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2017 approuvant le Compte Administratif 2016,

VU l'avis de la commission « Ressources Internes » en date du 07 mars 2017 ;

CONSIDERANT que le Budget Primitif est voté par chapitre,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_42-DE

CONSIDERANT le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017 équilibré comme suit :

⇒ **Section de fonctionnement** **357 141.70 €**

CONSIDERANT que les opérations ayant conduit à l'élaboration d'un budget annexe sont terminées, il apparait aujourd'hui nécessaire d'amorcer la clôture du budget,

CONSIDERANT que le budget Gare Garun est déficitaire, il convient de neutraliser le déficit par des ressources issues du Budget Principal de la Ville,

CONSIDERANT que le budget principal de la ville n'est pas en mesure d'absorber le déficit du budget Gare Garun sur un seul exercice, il est proposé d'étaler les écritures sur plusieurs années, avec un deuxième versement de 50 K€ en 2017, traduit par les écritures suivantes :

Budget Annexe Gare Garun :

- 50 K€ en recettes sur le compte 7552 « Prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal »

Budget Principal :

- 50 K€ en dépenses sur le compte 6521 « Déficit des budgets annexes »

Après avoir délibéré, à 22 voix pour et 7 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM DEMAURE, JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le Budget annexe Gare Garun 2017, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération ;
- **VALIDE** la prise en charge sur 2017 d'une partie du déficit du budget Gare Garun à hauteur de 50 000.00 € par le budget principal.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Le Maire
Delphine DAVID
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_44-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **13 février 2017**

PRESENTS :
Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY
Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX – SEIMANDI

Messieurs DEMAURE – ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN - PETTIER – RENAULT – TILLARD

PROCURATIONS :
Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAILLENFEST a donné procuration à Madame ROUAUX,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

TH/LT/17-44

ADHESION DE LA VILLE DE MONTFORT-SUR-MEU AU RESEAU « VILLE AMIE DES AINES »

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des Collectivités territoriales ;
VU le Code de l'action sociale et des familles ;
VU la délibération n°17-10 du 6 février 2017 relative au débat d'orientations budgétaires présenté pour la ville pour l'exercice 2017
VU la délibération n°17-35 en date du 20 mars 2017 relative au vote du budget de la ville de Montfort-sur-Meu pour l'exercice 2017

CONSIDERANT que l'isolement des personnes âgées est une préoccupation de la Ville de Montfort-sur-Meu, et du CCAS, et que des actions sont mises en place par la Ville et le CCAS pour lutter contre cet isolement, notamment au travers des actions suivantes :
- une équipe des ambassadeurs de solidarité via l'association Monalisa qui rendent visite aux personnes âgées à leurs domiciles toute l'année ;
- une navette permettant le transport à la demande des personnes âgées une fois par semaine vers les services de la Ville ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2017
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le - 6 AVR. 2017
ID : 035-213501885-20170320-17_44-DE

CONSIDERANT que les actions et les objectifs du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) répondent à ces préoccupations avec pour principaux objectifs d'adapter et de rendre accessible l'environnement bâti et social des aînés, d'encourager le vieillissement actif, de lutter contre l'âgisme et de renforcer le sentiment d'appartenance et d'intégration à sa Ville. La Ville de Montfort avec son CCAS et sa Résidence Autonomie s'est engagée dans une démarche résolument volontariste sur ces enjeux.

CONSIDERANT que la Ville et son CCAS s'inscrivent dans l'accompagnement de la société au vieillissement ;

CONSIDERANT que la Ville et son CCAS s'engageront dans une démarche participative pour élaborer un diagnostic autour des 8 thématiques Ville Amie des Aînés, en déduire un plan d'action et une évaluation ;

CONSIDERANT que le coût annuel de la cotisation en 2017 pour une Ville de la strate de Montfort-sur-Meu est de 275 € et est inscrite au budget primitif 2017.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à inscrire la Ville dans cette démarche en rédigeant une lettre d'engagement et en engageant la procédure d'inscription,
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'adhésion de la Ville à l'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA),
- **AUTORISE** le versement de la cotisation de 275 € à l'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés,
- **NOMME** Erika GRELIER en tant qu'élu titulaire et Jean-Marie DENEUVE en tant qu'élu suppléant afin de porter la démarche au sein de la Ville,
- **AUTORISE** le cas échéant la création d'un comité de pilotage pour mettre en place cette démarche.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Percepteur.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations
Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

2ème partie

DÉCISIONS DU MAIRE STATUANT

PAR DELEGATION DU CONSEIL

RELEVÉ DES DÉCISIONS

RENONCIATIONS A PRÉEMPTION

N° ACTE	DATE DE LA DECISION	ADRESSE	TYPE PROPRIETE
2016-101	28/12/2016	5 rue Saint Nicolas	Bâtiment
2017-005	13/02/2017	3 Allée Albert Camus	Maison individuelle
2017-006	15/02/2017	6 allée du Spessart	Maison individuelle
2017-007	21/02/2017	1 place des Marronniers	Maison individuelle
2017-008	21/02/2017	Ruelle des Moulins	Terrain + bâtiment
2017-009	22/02/2017	7 rue Angèle Vannier	Maison individuelle
2017-010	22/02/2017	24 place de la Gare, 2 rue de Rennes	appartement
2017-011	22/02/2017	2 rue de la Tannerie	Maison individuelle
2017-012	23/02/2017	19 rue du gouverneur	Maison individuelle
2017-013	23/02/2017	7 allée de la Touchère	Terrain
2017-014	23/02/2017	25 rue des Riédones	Maison individuelle
2017-015	23/02/2017	8 rue Angèle Vannier - *ANNULE ET REMPLACE*	Maison individuelle
2017-016	23/02/2017	2 rue de la Tannerie	Bâtiment
2017-017	23/02/2017	4 rue Angèle Vannier	Maison individuelle
2017-018	23/02/2017	10 Rue Angèle Vannier	Maison individuelle
2017-019	23/02/2017	Rue de Coulon	Appartement
2017-020	23/02/2017	7 b rue de Gaël	Bâtiment
2017-021	23/02/2017	Saint Lazare	Bâtiment Grange
2017-026	16/03/2017	8 rue Angèle Vannier	Maison individuelle

INDEMNITES DE SINISTRES AFFERENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE

N°ACTE	DATE DE LA DECISION	OBJET	MONTANT
2016-100	24/11/2016	Acceptation indemnité sinistre dégradation candélabre boulevard Pasteur le 30 juin 2016	985,20 € TTC
2017-02	04/01/2017	Acceptation indemnité sinistre cambriolage locaux Cap'Jeunes le 26-27 septembre 2016	1 330,00 € TTC
2017-03	13/01/2017	Acceptation indemnité sinistre véhicule agent le 28 octobre 2016	783,34 € TTC
2017-23	27/02/2017	Acceptation d'une indemnité de sinistre - Cambriolage des locaux du centre technique municipal le 21 janvier 2017.	400,00€ TTC

EXECUTION ET REGLEMENT DES MARCHES

N° ACTE	DATE DE LA DECISION	OBJET	MONTANT
2017-04	19/01/2017	Réception marché public terrain football synthétique	619 500,00€ HT
2017-24	08/03/2017	Marche public de maîtrise d'œuvre Travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable - Etudes d'avant-projet-Réception des prestations.	293 595,50€ HT

FINANCES

N° ACTE	DATE DE LA DECISION	OBJET
2017-01	03/01/2017	Décision portant fixation des tarifs complémentaires de la régie d'avance et de recette intitulée « organisation d'action et de projet spécifique jeunesse »
2017-25	09/03/2017	Mise à disposition au Lycée Rene-Cassin - Salle, plateau sportif et piste d'athlétisme des batailles - Année 2017.

ALIENATION DE BIENS MOBILIERS

N° ACTE	DATE DE LA DECISION	OBJET
2017-22	27/02/2017	Aliénation de gré a gré d'un bien mobilier - Suite au cambriolage du centre technique municipal le 21 janvier 2017.

3ème partie

ARRÊTES DU MAIRE PRIS EN VERTU

DE SES POUVOIRS PROPRES

ARRÊTÉS DE DÉBIT DE BOISSON

Date	N° arrêté - Objet
31/01/2017	**Arrêté n°2017-01** – Arrêté portant autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boisson – **Club du Canoé Kayak - 2 Compétitions de kayak**
06/02/2017	**Arrêté n° 2017-02** – Arrêté portant autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons du 3ème groupe – **Association Théâtre et animation - Représentations**
14/02/2017	**Arrêté n°2017-03** – Arrêté portant autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boisson – **Cercle Montfortais- fest noz le 25 février 2017**
20/02/2017	**Arrêté n° 2017-04** – Arrêté portant autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons du 3ème groupe – **Club de l'amitié - Bal**
20/02/2017	**Arrêté n° 2017-05** – Arrêté portant autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons du 3ème groupe – **Club de l'amitié – Concours de belote**
20/02/2017	**Arrêté n° 2017-06** – Arrêté portant autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons du 3ème groupe – **Association Montfort Tennis de table - Braderie**
10/032017	**Arrêté n°2017-07** – Arrêté portant autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boisson – **APEL Ecole Notre Dame – Repas des parents d'élèves**
14/03/2017	**Arrêté n° 2017-08** – Arrêté portant autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons du 3ème groupe – **Association La Petite Chenille – Journée mondiale de l'autisme**
27/03/2017	**Arrêté n° 2017-09** – Arrêté portant autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons du 3ème groupe – **Association Raid Breizh Attitude – Trail de l'Abbaye**

ARRÊTÉS POLICE

Date	N° arrêté - Objet
03/01/2017	**Arrêté n°2017-01** portant autorisation de dérogation au repos dominical le 24 décembre 2017- Magasin LIDL - *FEUILLET ANNULE*
06/01/2017	**Arrêté n°2017-02** portant autorisation d'occupation superficielle du domaine public du 1er/01 au 31/12/2017- Permission de voirie- Terrasse-Etalage-Présentoirs-Chevalets- Boulangerie Georges- *Annule et remplace n°2016-139*
09/01/2017	**Arrêté n°2017-03** portant règlementation du stationnement- Inauguration de la borne de recharge pour véhicule électrique- Place de la Gare- Vendredi 27 janvier 2017- SDE 35
12/01/2017	**Arrêté n°2017-04** : portant autorisation d'occupation superficielle du domaine public du 1er01 au 31/12/2017- Permission de voirie- Terrasse-Etalage-Présentoirs-Chevalets- Domino's Pizza- *Annule et remplace n°2016-153*
16/01/2017	**Arrêté n°2017-05** : portant autorisation d'occupation du domaine public, règlementation du stationnement et de la circulation- Compétition de Canoë Kayak- 4 et 5 février 2017
16/01/2017	**Arrêté n°2017-06** : portant autorisation d'occupation du domaine public et règlementation du stationnement- Vente à emporter de cochon grillé à la sortie de l'école Pays Pourpré- Vendredi 31 mars 2017-Récré-actions

19/01/2017	**Arrêté n°2017-07** : portant autorisation d'occupation du domaine public et règlementation du stationnement- Déménagement -11, rue Saint Nicolas-28, janvier 2017-Goudard Clara
20/01/2017	**Arrêté n°2017-08** portant autorisation d'occupation superficielle du domaine public du 1er/01 au 31/12/2017- Permission de voirie- Terrasse-Etalage-Présentoirs-Chevalets- Kebab Indien
21/01/2017	**Arrêté n°2017-09** portant réglementation de l'utilisation des terrains de sport Mainguet et Pasteur du 21/01 au 23/01/2017
23/01/2017	**Arrêté n°2017-10** portant autorisation d'occupation superficielle du domaine public du 1er/01 au 31/12/2017- Permission de voirie- Terrasse-Etalage-Présentoirs-Chevalets- PREMIUM VAP
30/01/2017	**Arrêté n°2017-11** portant autorisation d'occupation du domaine public - Animation commerciale- Le 8 février 2017- Installation barnum-Boulangerie « Aux Saveurs de la Tour ».
30/01/2017	**Arrêté n°2017-12** portant autorisation d'occupation du domaine public – Travaux dépose et pose PBA-Réseau élec. Le Rohel et La Ville es Manoir- Sté SANTERNE
03/02/2017	**Arrêté n°2017-13** portant réglementation de l'utilisation des terrains de sport Mainguet et Pasteur du 3/02 au 6/02/2017
06/02/2017	**Arrêté n°2017-14** portant autorisation d'occupation du domaine public - Animation commerciale- Le 8 février 2017- Installation barnum-Boulangerie « Aux Saveurs de la Tour ».*Annule et remplace l'arrêté n°2017-11*
09/02/2017	**Arrêté n°2017-15** portant règlementation du stationnement aux entrées de la forêt- Opération plantation d'arbres forêt de Saint Lazare- Jeudi 16 mars 2017
16/02/2017	**Arrêté n°2017-16** portant autorisation d'occupation du domaine public-Déménagement 1, chemin de la Couaille- Mme DUGUÉ Catherine- 22 février 2017
23/02/2017	**Arrêté n°2017-17** portant occupation du domaine public et réglementation de la circulation – lotissement Chataigneraie – vide grenier du 21 mai 2017
28/02/2017	**Arrêté n°2017-18** portant règlementation pour utilisation de hauts parleurs sur la voie publique- Fête du printemps – Du 17/03 au 25/03/2017- APCAM
01/03/2017	**Arrêté n°2017-19** portant règlementation de la circulation et du stationnement – parking fond du Cosec – 30 et 31 mars 2017 – Parcours du Coeur
02/03/2017	**Arrêté n°2017-20** portant autorisation d'occupation du domaine public et interdiction de stationnement- Rue de l'Ourme/Rue du Grand Clos- Vide Grenier des amis du Foyer le 11/06/2017
06/03/2017	**Arrêté n°2017-21** portant réglementation de la circulation- Parc de la Touchère sur RD 30- Course du Muguet 2017
06/03/2017	**Arrêté n°2017-22** interdisant la circulation et le stationnement- Course du Muguet 2017- Lundi 1er mai 2017- Départ Iffendic
09/03/2017	**Arrêté n°2017-23** portant autorisation d'occupation du domaine public – lundi 13 mars 2017 de 9h00 à 16h00 – 10 rue de l'Horloge
10/03/2017	**Arrêté n°2017-24** portant réglementation de la circulation- Festival de basket 2017- 3 et 10 juin 2017
14/03/2017	**Arrêté n°2017-25** portant autorisation d'occupation du domaine public – dimanche 2 avril 2017 – parvis et esplanade Médiathèque Lagirafe
14/03/2017	**Arrêté n°2017-26** portant interdiction de stationner – terrain Jean Mainguet – cross du collège Louis Guilloux – 7 avril 2017

15/03/2017	**Arrêté n°2017-27** portant autorisation d'occupation du domaine public – entreprise Bouchard Construction – le 27 mars 2017 – 25 rue Saint Nicolas
15/03/2017	**Arrêté n°2017-28** portant autorisation d'occupation du domaine public – entreprise Bouchard Construction – le 3 avril 2017 – 25 rue Saint Nicolas
17/03/2017	**Arrêté n°2017-29** portant autorisation d'occupation du domaine public- Déménagement- Mme DELANOË- 4, rue Saint Nicolas- Samedi 25 mars 2017
23/03/2017	**Arrêté n°2017-30** : portant autorisation d'occupation superficielle du domaine public du 23/03/2017 au 31/12/2017- Permission de voirie- Terrasse-Etalage-Présentoirs-Chevalets- Aux Saveurs de la Tour.